

AU SOMMAIRE



L'Impériale reste ferme

Le président de la Compagnie Pétrolière Impériale, M. Jack Armstrong est intraitable: le projet d'exploitation des sables bitumineux de Cold Lake sera suspendu tant que la firme ne sera pas assurée d'obtenir un taux de rendement de 20% sur l'investissement. **Page 7**

Éditoriaux

Jean-Pierre Proulx revient ce matin sur le conseil général du parti Libéral du Québec auquel il a assisté ce week-end; Lise Bissonnette réagit au spectacle qu'offrait jeudi soir l'Ordre des ingénieurs et auquel assistait notre consœur; Michel Roy commente le remaniement ministériel annoncé hier à Ottawa. **Page 16**

Les dangers de l'urée-formol étaient connus

Les représentants de l'industrie de la mousse d'urée-formol se sont opposés dès 1978 à une révision des normes, même si on avait déjà été alerté des dangers possibles de la MIUF, et les représentants du gouvernement ont refusé à la même époque de donner des exemples concrets de ces dangers pour ne pas impliquer des propriétaires. **Page 3**

Le dollar en baisse

Le dollar canadien, qui se raffermissait régulièrement depuis quelque temps, a connu une mauvaise journée hier, clôturant à 83,43 cents US, une baisse de plus d'un tiers de cent par rapport à lundi. **Page 9**



Le monde

- Washington et Moscou veulent bien dialoguer mais en position de force. **Page 5**
- L'évacuation forcée de squatters tourne à l'émeute à Berlin-Ouest. **Page 4**
- L'Iran vend la moitié moins de pétrole. **Page 5**

Beaucoup de longs métrages

Alors que débiteront demain les audiences du CRTC sur la télévision payante, l'analyse des dossiers montre que les projets offrent souvent une programmation qui ressemble beaucoup à celle de la télévision commerciale. Les longs métrages, surtout américains, occupent la première place en dépit des nombreuses promesses de réalisations canadiennes. **Page 7**

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Le jugement de la Cour suprême sur le projet Trudeau sera connu lundi

par Claude Turcotte

OTTAWA — La Cour suprême du Canada fera connaître son jugement sur la légalité du projet de résolution constitutionnelle du gouvernement fédéral lundi à 10 h 30. Le juge en chef Bora Laskin, créera alors un précédent en lisant ce jugement devant les caméras de la télévision.

Ce jugement, qui est attendu avec impatience depuis plusieurs mois, marquera du même coup la prise des activités parlementaires aussi bien à Ottawa qu'à Québec et dans les autres capitales provinciales.

Le gouvernement du Québec a déjà pris un peu d'avance en lançant la semaine dernière une campagne publicitaire en prévision d'un jugement qui

serait favorable à la position soutenue par le gouvernement canadien.

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, pour qui ce dossier représente l'engagement d'une vie, ne sera toutefois pas présent pour cet événement qu'on qualifie d'historique. Il aura quitté Ottawa vendredi soir pour un voyage d'une dizaine de jours en Corée, en Australie et aux Îles Fidji.

Avant de partir cependant, il aura nommé un nouveau ministre d'État, M. Serge Joyal, qui pourra «prêter main forte» à M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, et chargé du dossier constitutionnel. Il aura donné aussi une conférence de presse vendredi matin.

Quel que soit le jugement rendu, on peut prévoir des retombées ou des répercussions majeures. À ce

jour, il n'y a pas dans la capitale fédérale — contrairement à la coutume — de rumeur le moindre persistante ou constante quant au contenu de ce jugement. Jusqu'à maintenant les neuf juges de la Cour suprême, ont été d'une herméticité totale.

Outre la presse nationale, la salle d'audience sera en grande partie occupée par les 55 avocats qui ont représenté le gouvernement fédéral et les dix provinces, lors de l'audition des trois causes portées devant la Cour suprême par les provinces du Manitoba, de Québec et de Terre-Neuve, au nom des huit provinces, qui ont contesté aussi bien la légalité que la légitimité du projet de rapatriement unilatéral de la constitution, accompagné d'une Charte des droits.

Lundi il y aura exactement un an, moins quatre jours, que le gouvernement fédéral a déposé son projet de résolution devant le Parlement canadien. C'était le 2 octobre 1980.

Dès le départ, le débat fut très animé et presque violent par moments. Les travaux au comité spécial mixte sur la constitution, télédiffusés pour la première fois dans l'histoire du Parlement, ont duré beaucoup plus longtemps que ne l'avait prévu le gouvernement.

Puis de retour aux Communes, le projet de résolution a fait l'objet d'un filibuster de la part de l'opposition conservatrice. Finalement, les partis politiques se sont entendus pour ne pas prendre de vote final avant de connaître le jugement de la

Voir page 18: Jugement

À titre de ministre d'État

Joyal donnera la réplique à Québec

par Claude Turcotte

OTTAWA — En devenant ministre d'État dans le gouvernement de M. Pierre Trudeau, M. Serge Joyal, député du comté montréalais d'Hochelaga-Maisonneuve, a accepté de s'acquitter d'une mission spéciale, celle d'assurer une présence et une disponibilité au Québec au moment où la bataille constitutionnelle est peut-être sur le point de reprendre de plus belle.

Comme il l'a lui-même expliqué hier après son assermentation à Rideau Hall, celui qui fut le plus farouche opposant au statut quo fédéral lors de la crise des Gens de l'air en 1976, reprend maintenant le collier pour faire accepter aux Québécois le projet constitutionnel du gouvernement canadien, à supposer que la Cour suprême en reconnaisse la légalité.

Le nouveau ministre d'État voit dans son mandat la participation à l'élabora-

tion de campagnes publicitaires pour répondre à celles du gouvernement de M. René Lévesque. Il ne rejette pas la possibilité de retourner à Londres pour faire du lobby auprès des parlementaires britanniques et il se propose d'être très présent au Québec.

«Il faut répondre aux invitations et être le plus disponible dans le champ», a-t-il dit hier en expliquant que seul un ministre d'État peut avoir cette mobilité et cette disponibilité. M. Joyal s'est engagé à travailler «en étroite collaboration» avec M. Jean Chrétien, ministre de la Justice et chargé du dossier constitutionnel.

Cependant, M. Chrétien a fait savoir hier qu'il n'avait pas eu de précision sur le rôle que M. Joyal devait jouer à ses côtés. Le ministre d'État a aussi mentionné que sa fonction se définira avec plus de précision avec le temps. Son action ne se limitera pas à l'aspect constitutionnel. Il

a l'intention aussi de traiter de dossiers économiques et sociaux et des rapports entre Québec et Ottawa.

Si d'un point de vue québécois, la nomination de M. Joyal a été la plus remarquée hier, le premier ministre a effectué d'autres modifications à son cabinet.

En tout premier lieu, Mme Judy Erola prendra désormais charge du Statut de la femme. Elle conserve son poste de ministre d'État aux Mines. Mme Erola remplace le ministre très contesté par les femmes, M. Lloyd Axworthy. En acceptant cette nouvelle fonction, Mme Erola s'est déclarée féministe et en accord avec la plupart des opinions mises de l'avant par les groupes féminins.

M. Gerald Regan, qui était ministre du Travail, est devenu secrétaire d'État, qui relevait de M. Francis Fox, lequel conserve le ministère des Communications.

M. Fox cumulait les deux fonctions provi-

Voir page 18: Joyal



M. Serge Joyal

Québec repousse sa propre réforme

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Sans doute fouettée par les reproches que lui ont faits au cours du week-end ses propres militants, l'opposition libérale a administré hier une véritable raclée au gouvernement de M. René Lévesque.

L'affaire s'est produite à la Commission parlementaire des comptes publics quand le député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, a réussi, avec beaucoup de ruse et d'habileté, à prendre le crédit d'une réforme souhaitée par le gouvernement et, comble d'ironie, à obliger ce dernier à repousser cette même réforme.

Dans une manœuvre d'ailleurs empruntée aux plus belles années de l'opposition péquiste, M. Forget a forcé le gouvernement à refuser de doter dès à présent cette commission parlementaire des moyens nécessaires pour examiner en

Voir page 18: Québec



Un avion militaire turc s'est écrasé hier sur une unité d'infanterie effectuant des manoeuvres dans l'ouest de la Turquie tuant 35 hommes et en blessant 72 autres. Les blessés, dont beaucoup ont reçu des brûlures graves, ont été acheminés à un hôpital d'Istanbul. (Photolaser AP)

Un F-5 s'écrase sur des fantassins en Turquie

ANKARA (d'après Reuter et AFP) — Un avion militaire turc s'est écrasé hier sur une unité d'infanterie effectuant des manoeuvres dans l'ouest de la Turquie et aurait tué une centaine de soldats turcs selon une source officielle à Istanbul.

Les responsables de l'armée turque ont immédiatement imposé le silence sur cet incident.

L'appareil, un F-5, s'est écrasé au sol après une «défaillance technique» sur les troupes en manoeuvres dans la province de Kırklareli, à une cinquantaine de kilomètres d'Edirne, près des frontières de la Bulgarie et de la Grèce, a annoncé le commandement de la première région militaire d'Istanbul.

Le pilote de l'avion, qui n'a apparemment pas pu faire fonctionner son siège éjectable, effectuait un piqué en direction du campement militaire de l'OTAN mais a été incapable de redresser son engin.

Des manoeuvres combinées (terre-air) de l'OTAN avaient débuté lundi en Thrace (Turquie d'Europe), en Italie, en Grèce et en Méditerranée. L'exercice, intitulé «Display Determination», est placé sous le commandement de l'amiral américain William J. Crowe, commandant en chef des forces alliées en Europe du Sud. Il est destiné à «tester les capacités de défense et de renforcement du flanc sud de l'OTAN et la coordination des forces alliées dans le secteur».

Le général Haydar Saltik, commandant de la première armée turque, s'est rendu sur les lieux de l'accident accompagné d'une équipe d'experts militaires pour ouvrir une enquête tandis qu'il a précisé que toutes les victimes seraient de nationalité turque.

On attendait la publication d'un communiqué officiel dans la soirée.

Le Kremlin menace de réduire son aide économique à la Pologne

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — L'un des membres les plus en vue du bureau politique du PC polonais, M. Stefan Olszowski, a agité, hier à la télévision, le spectre d'une réduction considérable des livraisons soviétiques de combustibles et de matières premières si l'agitation sociale se poursuivait.

L'avertissement de M. Olszowski intervient à l'issue d'entretiens entre une délégation soviétique de haut rang et les dirigeants polonais sur l'avenir de la coopération économique entre les deux pays.

Dans une allusion très claire au syndicat Solidarité, M. Olszowski a déclaré que les activités anti-soviétiques et l'agitation pourraient amener Moscou à se demander s'il est utile d'accroître son aide à Varsovie.

«Le plus proche allié pourrait commencer à se demander s'il doit continuer à intensifier son aide ou se contenter de maintenir un équilibre des échanges commerciaux», a-t-il dit.

M. Olszowski a souligné que le retour à

l'équilibre impliquerait une diminution de moitié des livraisons de matières premières ainsi qu'une chute «catastrophique» de l'approvisionnement en pétrole. La Pologne importe environ 90% de son gaz et de son pétrole d'Union soviétique.

«L'Union soviétique peut survivre sans les importations polonaises, mais la Pologne ne le peut sans les matières premières soviétiques», a-t-il ajouté.

M. Olszowski a en outre estimé que les tensions sociales balayaient le pays comme «une avalanche».

Les gens se posent de plus en plus de questions dramatiques sur l'avenir de la Pologne, a-t-il poursuivi, et «certains se demandent même si l'on ne va pas vers une guerre civile».

Les déclarations de M. Olszowski entrent apparemment dans le cadre des pressions pour tenter d'amener Solidarité à modifier ses positions lors de la deuxième partie de son congrès, qui s'ouvre samedi.

Selon des rumeurs persistantes, l'URSS

aurait accompagné sa récente mise en demeure aux dirigeants polonais d'une menace de sanctions économiques.

M. Olszowski a également durement critiqué les positions prises par Solidarité au cours de la première partie de son congrès, mais sans aller cependant aussi loin que la voie des négociations et de l'en-Rakowski. Ce dernier avait affirmé lundi que la voie des négociations et de l'entente avec Solidarité était «enterrée».

M. Olszowski a proposé pour résoudre la crise la constitution d'un «front d'unité nationale» où se retrouveraient non seulement le Parti communiste et les deux petits partis paysan et démocrate, mais aussi les syndicats (y compris Solidarité), les organisations de jeunesse socialiste, des représentants de l'Eglise catholique et des autres confessions, les organisations de femmes et les anciens combattants.

Cette conception d'un front national élargi apparaissait en filigrane à travers divers discours officiels récents mais n'a-

vait jamais été exposée aussi clairement.

Elle semble confirmer aux yeux des observateurs que le pouvoir, plutôt que de poursuivre le dialogue direct avec Solidarité, préférerait désormais regrouper autour d'une plate-forme commune l'ensemble de ses interlocuteurs, aussi bien ceux qui se trouvent dans son orbite que les autres.

Par ailleurs, le présidium de Solidarité réuni hier à Gdansk a donné son accord à une formule de compromis élaborée la veille entre la commission de la diète chargée de l'examen des projets de loi sur l'autogestion et les représentants du syndicat, a annoncé l'agence PAP.

Selon l'agence, ce compromis prévoit que les directeurs d'entreprise seront nommés, selon le cas, soit par l'administration, le conseil du personnel disposant d'un droit de veto, soit par le personnel, la nomination devant être approuvée par l'administration.

Le gouvernement établira d'autre part, **Voir page 18: Kremlin**

LE LIVRE
PAR
EXCELLENCE
LE CADEAU
PAR
EXCELLENCE
LA BIBLE

un grand choix chez

Desmarais & Robitaille

60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194



Un lecteur et un moniteur enregistrent un livre sur bandes magnétiques dans les studios d'enregistrement de la Magnétothèque, rue Cherrier à Montréal.

Lévesque s'associe à la campagne de souscription de la Magnétothèque

par Marie Laurier

Fait quasi exceptionnel en cette Année internationale des personnes handicapées: M. René Lévesque, premier ministre du Québec, a accepté la présidence d'honneur de la campagne de souscription de la Magnétothèque, cette étonnante bibliothèque sonore qui fait la preuve depuis cinq ans de son utilité et de son efficacité.

Cet honneur s'ajoute encore à celui que cet organisme, fondé en 1976 par M. André Hamel, lui-même aveugle, remportait au printemps dernier en recevant le Prix annuel des Caisses populaires Desjardins, destiné à reconnaître officiellement le rayonnement de l'importance d'un organisme communautaire.

Non seulement cette bibliothèque sonore s'adresse-t-elle aux aveugles mais elle dessert désormais «tous les handicapés de l'imprimé», selon une expression choisie par M. Hamel, soit un potentiel de 225 000 personnes au Québec.

«Nous avons dépassé largement la cécité, commente le fondateur, et nous pouvons dispenser nos services à tous les individus qui éprouvent des difficultés motrices ou autres, rendant la lecture difficile sinon impossible.»

Aussi ce réservoir de lecteurs ou «d'usagers» de la Magnétothèque justifie-t-il l'objectif de la levée de fonds de 1981 fixée à \$500 000. On compte ainsi poursuivre les opérations d'enregistrement déjà fort bien lancées, ouvrir un studio à Québec, afin de rendre les livres-cassettes accessibles à un plus grand nombre de personnes, de concert d'ailleurs avec le réseau des bibliothèques publiques du Québec.

Lors du lancement officiel de la campagne de souscription cette semaine, M. Jacques-Yvan Morin, ministre d'Etat au Développement culturel et scientifique, et vice-premier ministre, remplaçait M. Lévesque. Il a justifié sa présence en disant que la Magnétothèque est véritablement «un service culturel et social» et il a tenu à

remercier les quelque 600 bénévoles qui y oeuvrent, et cela «au nom de tout le Québec».

Comme la bibliothèque publique ou scolaire, la Magnétothèque prête à ses usagers des textes qui ont été enregistrés de façon rigoureuse et professionnelle. Des centaines d'aveugles ou de personnes handicapées, des adultes, des personnes âgées et particulièrement des étudiants, peuvent ainsi puiser dans le répertoire de leur choix ou encore celui qu'ils désirent «lire» ou consulter pour acquérir des connaissances.

A cet égard, M. Hamel a souligné au DEVOIR le besoin pressant de bénévoles qui ont un intérêt particulier ou une spécialité dans les disciplines scientifiques: mathématiques, chimie, physique, etc. Cette exigence n'exclut toutefois pas tous ceux et celles qui, comme l'animateur Raymond Charette et plusieurs autres de nos belles voix radiophoniques, consacrent plusieurs heures de leur temps à une oeuvre dont ils disent eux-mêmes retirer beaucoup de satisfaction.

«On pense à tort que n'importe qui peut enregistrer un livre à l'intention d'une personne aveugle, commente M. André Hamel. Il suffit, croit-on de disposer de quelques minutes par jour, d'avoir un magnétophone et quelques cassettes, de s'installer dans un coin tranquille et le tour est joué.» Or, il n'en est rien. Il faut certes un équipement technique de toute première qualité, mais des méthodes de travail rigoureuses, de façon à transmettre le contenu d'un livre parlé de façon claire, précise, complète et intelligente.

Depuis 1976, la Magnétothèque a réalisé 7 700 heures d'enregistrement, ce qui représente plus de 13 000 heures de travail bénévoles.

La campagne de souscription bat son plein sous le thème «Donnez pour voir» et l'on offre ses services comme bénévoles ou contributeurs à l'adresse suivante: La Magnétothèque, 1030, rue Cherrier, suite 105, Montréal, H2L 1H9.

L'avenir de la nouvelle rue Fleury appartient désormais à ses commerçants

par Alain Duhamel

Coincée entre deux pôles d'attraction puissants, la rue Saint-Hubert, au sud, et les centres de commerce de l'île Jésus, au nord, la rue Fleury, principale rue du commerce dans le quartier Ahuntsic, paraissait destinée à un lent mais sûr appauvrissement jusqu'à ce qu'elle prenne le pari d'un effort de revitalisation.

Première rue commerciale de quartier réouverte après les interventions municipales dans le cadre du programme de revitalisation de la ville de Montréal, la rue Fleury n'a désormais d'avenir que celui que ses commerçants voudront bien lui donner.

«Les autorités municipales veulent relancer les rues commerciales, il faut maintenant que les commerçants le veuillent aussi», nous dit M. Maurice Bernier, le président de la Promenade Fleury, qui a voulu marquer la naissance de la nouvelle rue Fleury par une fête d'animation. «C'est la première fois qu'il y a un événement sur cette rue.»

La ville de Montréal a dépensé près d'un million de

dollars en travaux d'amélioration du mobilier urbain et de réfection des trottoirs. Les trottoirs font en certains points saillis sur la rue, des bancs, des bacs de fleurs, des lampadaires au dessin moderne et distinctif, une nouvelle réglementation du stationnement tentent d'apporter à cette rue de quartier un nouvel attrait qui lui permettrait de conserver l'essentiel d'une clientèle également sollicitée par les centres de commerce de Laval et d'Anjou et par l'imposante rue Saint-Hubert.

La Promenade Fleury vise quelque 150 établissements et bureaux situés entre les rues Saint-Hubert, à l'ouest, et la rue Papineau, à l'est. Les commerçants n'ont pas de tradition commune de concertation, leur association n'ayant été formée que depuis deux ans. Dans ce contexte, la constitution d'une société d'initiative et de développement de l'artère commerciale (sidac) doit encore faire l'objet de discussions et de débats entre les commerçants. «Nous gagnerons un niveau de concer-

tation et de cohésion entre nous par l'expérience», dit M. Bernier.

Les commerçants de la rue Fleury ne jugent pas prioritaires les problèmes de circulation et de stationnement, un fait inhabituel dans le développement des artères commerciales. Les études de l'administration municipale indiquent que la clientèle, provenant pour la moitié du quartier, considère comme un avantage le fait de pouvoir s'y rendre à pied et, en dehors du magasinage, de s'y promener.

Pour l'heure, les commerçants ne voient guère d'un bon oeil l'installation de parcmètres et ont préféré plutôt des modifications aux règlements de stationnement jusque dans les rues résidentielles perpendiculaires. S'ils devaient atteindre l'objectif souhaité par l'administration municipale, un accroissement de 25% des affaires, nul doute que cette réglementation devra être revue afin de décongestionner les rues résidentielles, le cas échéant.

Il appartient désormais aux commerçants eux-mêmes de définir et d'articuler le développement qui se trouve en potentiel à réaliser à la suite des interventions municipales. L'affichage, l'embellissement des vitrines et des façades, la diversification des services et des produits offerts, des stratégies communes de mise en marché demeurent autant de sujets de préoccupations à propos desquels ils devront agir et investir.

A cet égard, sur la rue Fleury comme dans plusieurs rues commerciales de Montréal, la présence d'un grand nombre de commerçants locaux peut faire problème dans la mesure où les intérêts des propriétaires et les leurs ne concordent plus, particulièrement dans les cas où il importe d'effectuer des travaux importants aux immeubles. Une stratégie commune de développement, bien comprise et bien répartie, peut venir à bout de ses difficultés.

La rue Fleury tient son nom d'un contribuable qui y avait pignon au début du siècle. Des segments de cette rue dans l'axe est-ouest ont aussi porté le nom de rue Nelson et de 44^{ème} avenue. Les premiers établissements de commerce s'y sont établis à partir de 1920 au milieu d'un paysage qui demeurait largement villageois et rural marqué par le boulevard Gouin et la rivière Des Prairies.

Son ouverture jusqu'aux limites est de la ville, à la Montée Saint-Michel à l'époque, a, semble-t-il, suscité de nombreuses démarches auprès de l'administration municipale.



Première rue commerciale revitalisée à l'initiative de l'administration municipale, la rue Fleury a désormais un mobilier urbain distinctif comme en témoigne ce lampadaire. (Photo Jacques Grenier)

On trouve dans les archives de la Ville une requête, en date du 17 juin 1926, dans laquelle les citoyens se plaignent du chemin de terre qui leur tient lieu de rue et de l'obligation qui leur est ainsi faite d'emprunter le boulevard Gouin, «un véritable tunnel de la mort» affirmait-ils.

AHQ et syndicats s'affrontent en commission parlementaire

QUEBEC (PC) — L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a soutenu hier que le gouvernement devrait imposer de sérieuses limites au droit de grève de ses employés mais, pendant ce temps, un regroupement de syndicats réclamait, tout au contraire, de pouvoir débrayer «sans contraintes».

L'AHQ, qui regroupe la quasi-totalité des centres hospitaliers au Québec, a présenté la situation lors du dernier conflit comme assez dramatique.

Dans leur mémoire à la commission parlementaire qui étudie le maintien du droit de grève dans le secteur public et parapublic, les directeurs d'hôpitaux soutiennent que le «recours à la grève étant ce qu'il est, les malades sont devenus des otages dans une lutte de pouvoir dont les effets doivent à l'expérience être qualifiés d'immoraux».

Le président de l'AHQ, M. Marc Leclerc, a souligné dans son témoignage hier que, lors du dernier conflit, dans 52% des établissements on s'était mis d'accord sur les services essentiels avec les syndicats, ce qui signifie que dans 48% des cas il a fallu se satisfaire des listes dressées par les organisations de travailleurs syndiqués.

Or, a-t-il dit, il faut bien comprendre que les directions d'hôpitaux négocient avec le «spectre» de la liste syndicale, qui prévaut lorsqu'il n'y a pas d'entente, ce qui les amène à faire des compromis sur les soins à maintenir.

A son avis, la situation fut «assez dramatique» dans certaines salles d'urgence des hôpitaux.

Les directeurs d'hôpitaux constatent en outre dans leur

mémoire «une tendance marquée des gouvernements et des syndicats à faire preuve de complaisance pour camoufler les effets des grèves dans les hôpitaux et ce, jusqu'au moment où, la situation devient intenable, un règlement intervient pour rétablir la paix sociale et ce, à des conditions généralement excessives».

Par conséquent, ils recommandent la mise sur pied d'un conseil des services essentiels exécutif, qu'une commission parlementaire et l'Assemblée nationale déterminent la masse salariale, que le gouvernement fixe les matières négociables, qu'un conseil de médiation soit rétabli, que l'exercice du droit de grève soit précédé d'un préavis de sept jours précisant la portée et la durée de l'arrêt de travail.

Ce qui a fait dire au député de Rosemont, M. Gilbert Paquette (PQ), que dans cette logique l'AHQ aurait dû demander la suppression du droit de grève. «On ne peut revenir en arrière sans provoquer un chaos social», a reconnu M. Jacques Nadeau de l'AHQ, «nous avons donc choisi de rendre son exercice plus difficile».

M. Paquette a rappelé qu'il y a eu des exagérations des deux côtés et que le Dr. Jacques Lambert, président de l'Association des conseils de médecins et dentistes avait prétendu que trois enfants étaient morts à l'hôpital Laval de Québec, ce qui s'est avéré faux.

Par ailleurs, les syndicats ont mené une charge hier pour demander que le droit de grève soit élargi et soumis à aucune contrainte.

Une intersyndicale regroupant plus de dix syndicats (CSN, CEQ, syndicat des fonctionnaires et des professionnels, Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, Fédération des infirmières et infirmiers unis, Association des enseignants protestants, employés de la SAQ), a réclamé que la grève soit permise en tout temps, l'abrogation du lock-out, l'abolition des préavis de grève, le retrait de l'injonction, la suppression du pouvoir du Parlement d'adopter des lois spéciales, etc.

Le ministre du Travail, M. Pierre Marois, visiblement surpris, a déclaré: «Je ne comprends pas, sur le pouvoir de l'Assemblée nationale de suspendre le droit de grève, c'est irresponsable... votre mémoire ne parle même pas de malades» et il a déploré le manque de collaboration de ces syndicats qui, pour la majorité, s'étaient déjà faits entendre devant la commission. «Vous diriez pas mal fort à laissez tomber le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, à l'intention de MM. Norbert Rodrigue et Robert Gaulin, qui ont défendu ce mémoire. M. Rivest s'est dit étonné de constater qu'il n'y ait aucune proposition sur les services essentiels.

Montréal accueillera une autre conférence Nord-Sud

par François Barbeau

Une autre conférence Nord-Sud se déroulera à Montréal du 1er au 4 octobre. Le thème n'est pas nouveau, de reconnaître le président de la conférence, le professeur Kimon Valaskakis, mais notre façon d'aborder la question l'est.

Organisée par l'Association canadienne des études prospectives, la conférence donnera, il va de soi, une dimension plus prospective au débat. Le thème de la conférence sera: «Les avenirs Nord-Sud: y a-t-il un rôle particulier pour le Canada?».

Les quelque 800 participants

à cette conférence chercheront à déterminer, à long terme, l'évolution de l'économie dans les pays du Nord et du Sud. À l'encontre des autres conférences du genre, de souligner M. Valaskakis, nous voulons être très concrets et examiner le rôle du Canada et de certains pays-clés dans le rapprochement avec le Sud.

M. Valaskakis souhaite aussi que la conférence donne des résultats, et que les décisions qui y seront prises soient mises en application.

La conférence se déroulera trois semaines avant le sommet Nord-Sud de Cancun, au Mexique, et ses organisateurs ont pris les mesures nécessaires pour acheminer les recommandations de ces quatre journées aux participants au sommet de Cancun.

Un des nombreux ateliers inscrits au programme de la conférence consistera en une «simulation» de cette réunion de Cancun, et ceux qui y participeront seront invités à représenter les protagonistes de ces négociations, tant du Nord

que du Sud. Enfin, les travaux de cette conférence, ou plutôt une synthèse des travaux, sera publiée dans un volume qui sera remis au gouvernement canadien et qui sera également disponible au public.

Le ministère des Affaires extérieures, l'Association internationale «Futuribles» de Paris, l'ACDI, le Conseil de recherche pour le développement international, l'Association canadienne des Nations Unies, la Société d'études et de réflexions sur l'avenir (SERA) et le groupe de recherches GAMMA de Montréal ont entre autres subventionné cette réunion.

Le thème de la première journée sera «Le Nord-Sud au Canada: le problème de l'abondance». Une série d'ateliers traiteraient de l'emploi au Canada, de la gestion de l'économie, du dilemme des autochtones, de l'inflation, etc. Le fondateur du Club de Rome, le Dr Aurelio Peccei, prononcera une conférence en soirée du premier jour.

Le lendemain, le thème des discussions sera: «Les processus globaux et l'évaluation des performances passées du Canada et samedi, les participants auront à formuler des recommandations pour le futur. Samedi soir, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, énoncera la politique du Canada dans le dialogue Nord-Sud.

En prolongation de cette

guérin
l'éditeur
qui
édite

La religion, chez Guérin
à le goût des Temps
modernes

Entretiens

Robert Tremblay /
Michel Bouchard

- Elève - 28 cm x 22 cm - 181 p. 6,00 \$ Sec. III
- Maître - 22,5 cm x 15,5 cm - 85 p. 10,00 \$ Sec. III



- La rupture
- La liberté
- Conscience et inconscience
- L'injustice sociale
- La faim dans le monde

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Renault AMC Jeep

à prix de rabais!



Excellent
choix
de
couleurs



livraison
rapide

Renault 5TL 1981 neuve
à partir de \$5395.

Le concessionnaire Renault AMC Jeep du centre-ville



LAREAU AUTOMOBILES inc.
1824 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, 937-9551

la ligne

«...tout journal doit assumer ses obligations envers le public. Il lui faut en même temps un profit... Lors des audiences, nous avons constaté que tous les propriétaires reconnaissent leurs responsabilités publiques, mais qu'ils diffèrent d'opinion sur la façon et le moment de tirer la ligne entre responsabilité et rentabilité. Parmi les journaux canadiens (et dans la tradition de plusieurs grands journaux d'autres pays), *Le Devoir* se situe nettement à l'extrémité «service» de notre échelle. »

* Rapport de la Commission d'enquête sur les quotidiens, Ottawa, juillet 1981, page 95.

LE DEVOIR

Tous les matins

en bref...

■ Une réunion consultative pour préparer le budget

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances a confirmé hier qu'il a invité ses homologues provinciaux à une conférence de deux jours, les 1er et 2 octobre, afin qu'ils puissent lui soumettre leurs suggestions pour le budget. Ce budget, a précisé M. Allan MacEachen dans un communiqué, sera déposé aux Communes « aussitôt que possible après la reprise des travaux parlementaires, en octobre ». M. MacEachen s'est même dit disposé, au cours de cette réunion au lac Meach, à discuter du programme de redressement économique en neuf points élaboré récemment par les premiers ministres provinciaux. M. MacEachen voudrait également commencer à préparer la conférence économique des premiers ministres provinciaux, à laquelle le premier ministre Trudeau a donné son accord, en juillet. Il a aussi suggéré la tenue d'une seconde réunion des ministres des Finances, fin octobre, afin de discuter des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

■ Les taux d'intérêt sont comme la bombe à neutrons

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral doit s'engager dans une politique fiscale indépendante de celle des États-Unis, et devrait abaisser graduellement les taux d'intérêt et imposer des contrôles sur l'exportation de capitaux, a soutenu hier le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui rencontrait la presse à l'issue d'une tournée pan-canadienne, a déclaré que tous les citoyens qu'il avait rencontrés dans toutes les régions du pays avaient le même message: le problème économique le plus sérieux est celui des taux d'intérêt élevés. La situation est encore plus critique en regard des taux hypothécaires. « La politique du gouvernement en matière de taux hypothécaires est comme la bombe à neutrons, a lancé M. Broadbent, elle détruit les gens, mais laisse les maisons intactes. » Pour remédier à la situation, le leader du NPD propose de geler pour six mois à leur niveau actuel les taux hypothécaires, de modifier la Loi des banques pour y réintroduire un plafond pour les taux hypothécaires et demande au gouvernement de jouer un rôle plus actif dans le domaine de l'habitation.

■ Le tribunal siège sous la terre

VAL D'OR (PC) — A l'ouverture, hier, de la deuxième semaine du procès de la société Belmor, le tribunal a siégé brièvement une centaine de pieds sous terre, dans la mine, où, le 20 mai 1980, huit mineurs ont perdu la vie. Accompagnés du juge Yvan Migneault, du greffier, d'une sténographe et des représentants des parties, les 12 jurés ont pu visiter la mine d'or Federber, située à proximité de Val-d'Or. Casqués et munis de lampes de mineurs, les visiteurs se sont rendus dans la mise à bord de véhicules spéciaux. Ils ont pu voir le chantier d'abattage 2-9, un poste d'extraction du minerai situé à quelque 200 pieds de la surface du sol, parcourir la rampe principale et explorer le Niveau 100 des galeries. En surface, les membres du jury ont aussi examiné l'énorme cratère formé au moment de l'effondrement. Le diamètre de ce cratère dépasse les 200 pieds.

■ Travaux sur l'autoroute

Des travaux de réfection du tablier du pont de la rivière des Prairies sur l'autoroute des Laurentides débiteront le 23 septembre et dureront environ un mois. Le contrat de \$365,000 a été accordé à la compagnie Mulco de Saint-Hubert. Afin de limiter les inconvénients aux automobilistes, les travaux seront interrompus, en direction sud, de 7 à 9 h 30 et en direction nord de 15 h à 18 h 30. Le chantier sera fermé durant les fins de semaine et les jours fériés. Une voie de circulation sera fermée, en direction sud, de 9 h 30 à 18 h 30 et en direction nord de 7 h à 15 h. En dehors de ces heures, l'entrepreneur pourra fermer deux voies. La circulation ne sera jamais interrompue dans une direction ou dans l'autre.

■ Une décision impopulaire

CHICOUTIMI (PC) — Le député de Jonquière et président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, demande au gouvernement de réviser la décision du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, d'accorder au Cégep de Saint-Jean, plutôt qu'à celui de Chicoutimi, le cours de formation de contrôleurs aériens. M. Vaillancourt considère inacceptable cette décision qui va, selon lui, à l'encontre de la politique de régionalisation prônée par le Parti québécois. Comme il en coûtera \$700,000 de plus pour dispenser à Saint-Jean le cours de contrôleur, le député de Jonquière estime que le ministre Laurin contredit la politique du gouvernement en matière de compression budgétaire.

■ Un accident retarde le lancement de Columbia

WASHINGTON (AFP) — Le report du lancement de la navette spatiale américaine à la suite d'un accident technique totalement inattendu a plongé hier soir la NASA dans la consternation. Alors que les derniers préparatifs en vue d'un lancement le 9 octobre de Cap Canaveral (Floride) se déroulaient normalement, une fuite d'un liquide hautement corrosif, le tétrahydroxyde d'azote, a provoqué de sérieux dégâts sur le nez de la navette, endommageant notamment environ 250 tuiles du revêtement thermique. « C'est un sale coup » a déclaré un officiel de la NASA qui n'excluait pas hier soir que le deuxième vol expérimental de la navette « Columbia » soit retardé de plusieurs semaines. « Nous avons un mal fou à évaluer l'ampleur exacte des dégâts », a déclaré M. George Pagé, directeur du programme de la navette à Cap Canaveral.

Témoignages au comité de révision sur la mousse d'urée-formol

On a négligé la santé des citoyens

par Gilles Provost

HULL — Les normes canadiennes sur la mousse isolante d'urée-formol (MIUF) de même que le manuel utilisé pour la formation des techniciens en isolation ont été rédigés sans aucune considération pour la santé des consommateurs, a révélé hier M. Allan Bowles devant le comité fédéral chargé de réexaminer le bien-fondé de l'interdiction de la MIUF.

À titre de secrétaire des divers comités d'experts qui ont élaboré ces normes pour le compte de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), M. Bowles a précisé que ces comités n'ont été alertés des dangers possibles qu'en 1978. Pourtant, les normes n'ont jamais été amendées par la suite pour te-

nir compte de ces nouvelles informations.

Pressé de questions, M. Bowles a souligné qu'aucun vote n'a été pris au sein du comité sur cette question parce que le groupe fonctionnait sur la base d'un consensus. Or, les représentants de l'industrie étaient résolument opposés à une telle révision.

Ils soutenaient, selon M. Bowles, que les dangers de la MIUF n'étaient pas démontrés. De leur côté, les représentants du ministère fédéral de la Santé refusaient de citer des cas concrets sans l'accord des propriétaires concernés d'autant plus que ces dossiers pouvaient donner matière à des poursuites judiciaires.

Dans un autre ordre d'idées, M. Serge Joyal, nouveau ministre d'État, a considérablement atténué hier les propos qu'on lui prêtait vendredi à propos d'une prétendue déci-

sion fédérale de dédommager les propriétaires lésés par l'injection de MIUF dans les murs de leur maison.

M. Joyal a expliqué que cette solution « n'est pas exclue » mais que le gouvernement ne fera pas connaître sa décision avant la mi-novembre. Avant de se prononcer, il veut, dit M. Joyal, recevoir le rapport de la commission de révision et analyser les résultats des tests qui doivent être effectués dans 2 000 maisons isolées avec de la MIUF.

Ce programme de tests semble d'ailleurs progresser très lentement, le gouvernement venant à peine de choisir les quatre compagnies qui en seront responsables. Ce sont Technitrol (de Dorval), Scana (de Toronto) Levelton (de Vancouver) et Geortec (de Saint-Jean de T.-N.). La semaine dernière, à

Montréal, un représentant de la compagnie Technitrol, M. Baikovitz, avait déclaré que sa compagnie n'a jamais trouvé plus de 0.15 parties par million de formaldéhyde dans une maison, la moyenne se situant à peine à 0.05 parties par million. Plusieurs victimes qui assistaient alors à l'audience de la commission du révision ont grincé des dents en entendant cela.

Pour revenir à l'audience d'hier, les représentants de l'industrie de l'isolation ont surtout cherché à démontrer que le public pourrait être adéquatement protégé si le gouvernement imposait des normes très sévères et en surveillait attentivement le respect.

Invité à donner son opinion sur le sujet, un autre témoin de l'ONGC, M. Jim Wilson a éludé la question; il s'est contenté de dire qu'un tel pro-

gramme de certification et de surveillance pourrait être mis sur pied rapidement « si les experts jugent que la MIUF ne met pas sérieusement en danger la santé des consommateurs ».

Selon lui, pourtant, un tel programme de normes, de surveillance et d'accréditation devrait porter non seulement sur les fournisseurs de matières premières, les fabricants de résine et les entrepreneurs en isolation mais aussi sur l'équipement utilisé. L'équipement qui était utilisé jusqu'à maintenant était inadéquat, à ses yeux. D'autres témoins ont soutenu que le matériel d'injection de la mousse ne permettait pas de contrôler véritablement le dosage des divers constituants de la MIUF.

M. Wilson a aussi expliqué aux commissaires que, jusqu'à maintenant, « n'importe qui n'avait jamais vu un colom-

bage de sa vie » pouvait s'improviser entrepreneur en isolation et se lancer en affaires en prétendant avoir un numéro d'acceptation des autorités gouvernementales: il n'y avait aucune surveillance.

Auparavant, son collègue de l'ONGC, M. Bowles, avait expliqué que la norme sur l'effet corrosif de la MIUF a été changée à deux reprises à l'instigation de l'industrie, d'abord en août 1978 puis en juin 1979. Ces amendements, dit-il, ont été adoptés « à la lumière des tests sur la MIUF des divers fabricants » (qui ne rencontraient pas la norme) et en raison d'un « réexamen des objectifs ».

M. Bowles a aussi confirmé que l'acidité de la MIUF peut varier énormément à l'intérieur d'un même échantillon, ce qui rend fort difficile l'évaluation de ses propriétés corrosives.



La France au Complexe Desjardins

Les organisateurs de l'exposition qui se déroule au Complexe Desjardins sous le thème des communications en France ont gonflé une montgolfière pour illustrer le rôle que les plus légers que l'air ont pu jouer dans le transport de la poste à la fin du XVIII^e siècle. Une brève histoire de certains timbres français saura intéresser même ceux qui n'ont jamais songé à la philatélie. On trouvera même à cette exposition, qui occupe le grand hall du Complexe Desjardins jusqu'à samedi, cette boîte aux lettres bleue, combien différente de celles qu'on voit ici.

Le président du csp se propose d'atteindre un accroissement de productivité en précisant, en premier lieu, les priorités définies par les élus municipaux. Il a rencontré récemment les dirigeants de la Fraternité des policiers avec lesquels il croit possible d'ouvrir un dialogue fructueux. « Nous devons faire un cheminement avec eux. Il est nécessaire que la police sache quelles sont nos priorités. Nous n'avons pas réussi à leur montrer nos priorités et nos lignes directrices. »

Les élus municipaux ont la ferme intention de reprendre à leur charge, ainsi qu'en témoignent les projets d'amendement à la charte de la CUM, la direction d'un service qu'il juge essentiellement municipal et devant répondre à des

(par Louis-Gilles Francoeur) — La CSN a demandé hier l'intervention « urgente » du ministre du Travail, M. Pierre Marois, dans le dossier de la compagnie JMP qui s'occupe de l'entretien du bureau de poste de Saint-Laurent.

Cette compagnie, qui vient d'obtenir le contrat d'entretien, refuse de prendre à son service les employés embauchés par la compagnie qui la précédait, Holiday Maintenance. Les employés de celle-ci avaient été accrédités le printemps dernier mais ils n'auront pu négocier de convention collective, leur employeur étant remplacé par JMP à la suite d'un appel d'offres.

Les nombreux incidents, parfois violents, qui sont survenus sur le piquet érigé par les ex-employés devant le bureau de poste de Saint-Laurent, ont incité hier le président des postiers montréalais (FTQ), M. Marcel Perreault, à prendre position en faveur de ces syndiqués, en majorité des Néo-Québécois. Le ministre des Communautés

culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin, en avait fait autant récemment.

Plusieurs syndicats ont été arrêtés et seront traduits devant les tribunaux en rapport avec ces incidents. Ces travailleurs prétendent avoir droit aux emplois créés chez la compagnie JMP, qui a remplacé Holiday Maintenance. Au début de l'été, le juge Robert Burns statuait qu'un sous-traitant doit en principe assumer les obligations de l'employeur qui le précédait au même titre qu'une compagnie qui en achète une autre.

Le juge Burns a rendu cette décision au profit d'un groupe d'employés de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais (CSRO), qui avaient perdu leurs droits syndicaux à la suite d'un appel d'offres. C'est demain que le Tribunal du travail doit se pencher sur l'ensemble des cas du même genre survenus à la CSRO. Son jugement dans ce domaine, ou la jurisprudence était encore imprécise, est attendu avec intérêt dans le milieu des relations de travail.

VENTE À L'ENCAN

chez Patry Airfreight près
Aéroport International de Montréal

d'une cargaison de ballots en provenance de l'ex-Iran, Pakistan, etc. et destinée à un spécialiste-distributeur de tapis. Cette cargaison a été déviée et arrêtée en raison du non paiement de ses obligations qui n'a pas été exécuté promptement selon les dates prescrites et énoncées. Ces tapis et carpeses seront donc vendus à l'encan.

CARPETTES ET TAPIS DE PERSE

Tissage de haute qualité

ET SUPERBES CARPETTES FAITES À LA MAIN PROVENANT D'AUTRES PAYS consistant en une cargaison dédouanée par

G.M. PATRY LTD

courtiers en douanes et transitaires

Fret aérien — Immeuble no 1.

Voie C

Aéroport International de Montréal

Dorval, Québec

JEUDI, 24 SEPTEMBRE, 7:00 P.M. PRÉCISES

INSPECTION: À PARTIR DE 6:00 P.M.

Termes: comptant ou chèques certifiés d'une banque

Tous paiements seront faits à la

BANQUE DE MONTRÉAL

274 avenue Dorval, Dorval, Québec

A/C 0226-8005-944

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SUR SITE SEULEMENT

M. Goldsmith & Co. Ltd.

Liquidateurs, encanteurs-priseurs

130 Liège est, Montréal

leGroupeNouvelleAire



Fin de semaine

avec

Billy Gornell

(Lewis Falco Dance Company)

25, 26, 27 septembre 1981

\$60.00

PERMIS 749912

Pour vous accueillir:

Solange Paquette, 13:30 à 20:30, 286-9690, 1276 St-André



Centre
Interculturel
Monchanin

4917 st-urban, montréal H2T 2W1
telephone: (514) 288-7229

ATELIER DE SENSIBILISATION

AUX

VALEURS AMÉRINDIENNES

animé par N'tsuw (Montagnais)

CONTENU:

1. Situation géographique et écologique
2. Les forces de vie et leur consultation
3. Les possessions
4. Situation actuelle et perspective d'avenir

HORAIRE:

Chaque mercredi de 19h à 22 h,
du 30 septembre au 28 octobre (5 semaines)

COÛT:

\$25.00

** Nombre de participants limité. Inscrivez-vous immédiatement!



La Chambre de commerce
du district de Montréal

COLLOQUE

INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET STRATÉGIE INDUSTRIELLE

le mardi, 13 octobre 1981
de 8h30 à 15h30 - Hôtel Méridien

Les conférenciers sont les suivants:

- 9h15 - M. Basile Beneteau Président
Northern Telecom Canada Ltée
Thème: "The decline and fall of Canada"
- 9h45 - M. Camille Dagenais
Président du Conseil d'administration et chef de la direction
le Groupe SNC
Thème: "Innovation technologique et stratégie industrielle: une crise de volonté"
- 10h30 - Dr Larkin Kerwin
Président du Conseil national de recherches du Canada
Thème: "Un placement urgent"
- 12h30 - Déjeuner-causerie
Conférencier: M. Raymond Royer Président
Division Transport en commun Bombardier Inc.
Thème: "Le transport en commun et la technologie".
- 14h15 - Panel
M. Thomas Schur Président du Conseil d'administration
Dominion Bridge - Suizer Inc.
Thème: "Le défi suisse"
- 14h45 - M. Laurent A. Nadeau Président
COMTEC INC.
Thème: "La PME et la stratégie industrielle"

Les exposés seront faits en français et en anglais.
Un service de traduction simultanée vous sera offert.

POUR RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
appelez: Danielle Lalonde à 866-2861, poste 42

L'évacuation de squatters provoque de violents heurts à Berlin-Ouest

BERLIN-OUEST (AFP) — L'évacuation par la police, hier à Berlin-Ouest, de huit immeubles occupés par des squatters, a donné lieu une fois de plus à des échauffourées, souvent violentes, entre sympathisants des occupants et forces de l'ordre.

Un manifestant a été tué accidentellement lors de ces échauffourées dans le quartier de Schoeneberg, à proximité d'une maison évacuée. Selon des témoins oculaires, l'homme faisait partie d'un groupe de plusieurs centaines de manifestants qui ont jeté

des pierres sur les policiers. Ceux-ci ont refoulé les manifestants vers une rue à grande circulation, faisant usage de leurs matraques. La victime a été accrochée et traînée sur plusieurs dizaines de mètres par un autobus municipal. Selon ces mêmes témoins, la po-

lice n'a pas interrompu son action à la suite de cet accident, tandis que les manifestants scandaient «assassins, assassins» en direction des forces de l'ordre.

La situation, redevenue calme hier en fin d'après-midi, demeurait néanmoins très tendue. Plusieurs centaines de personnes ainsi que d'importantes forces de l'ordre stationnaient toujours à proximité de l'endroit — marqué d'une tache de sang encore fraîche — où l'homme a trouvé la mort et sur laquelle des manifestants ont déposé de nombreuses gerbes de fleurs.

Selon un porte-parole de la police, l'évacuation, menée simultanément dans les huit immeubles concernés par d'importants effectifs policiers, s'est déroulée «dans l'ensemble sans incidents notables».

Les occupants n'ont opposé qu'une «résistance passive» à la police après avoir refusé de quitter les lieux volontairement. Les entrées de certains immeubles avaient été barricadées, en partie murées ou

barrées de portes en acier. Les forces de l'ordre ont évacué 400 personnes dans quatre des maisons occupées, parmi lesquelles des professeurs à l'Université de Berlin qui assument le parrainage de ces immeubles, a précisé le porte-parole de la police.

L'action des forces de l'ordre a été suivie d'incidents entre sympathisants et policiers dans différents quartiers de Berlin-Ouest. C'est ainsi que plusieurs centaines de manifestants et de curieux se sont rassemblés hier en fin de matinée dans le quartier de Schoeneberg, où se trouvent quatre des maisons évacuées.

Les forces de l'ordre ont été accueillies par une pluie de pierres et de bouteilles selon des témoins, et ont fait usage de leurs matraques, de gaz lacrymogènes et de lances à eau pour disperser la foule.

Les contestataires ont dressé dans les rues plusieurs barricades et renversé des véhicules auxquels ils ont mis le feu. Selon la police, la situation est redevenue normale à cet endroit en fin d'après-midi.

Carrington demande à Pretoria d'agir

NATIONS UNIES (Reuter) — Lord Carrington a accusé hier à la tribune de l'ONU, l'Afrique du Sud de n'avoir pas réussi à réformer l'apartheid.

Le secrétaire au Foreign Office, qui s'exprimait au nom des Dix de la CEE, a déclaré que l'Europe n'avait que peu de raison d'être optimiste quant à la situation intérieure de l'Afrique du Sud.

Lord Carrington a également exprimé les vives préoccupations des pays du Marché commun pour ce qu'il appelle la négation du droit à l'autodétermination qui se trouve à la base du conflit namibien.

Faisant allusion à la réunion des «cinq» occidentaux demain à New York, il a déclaré: «Nous espérons que les nouveaux efforts des cinq réussiront à trouver une base acceptable pour des négociations sur la mise en oeuvre du plan des Nations unies en conformité avec la résolution 435».

Ce texte, a-t-il ajouté, «fournit la seule possibilité d'une transition pacifique vers une indépendance internationalement reconnue de la Namibie selon un calendrier précis et rapide».

À propos de la situation en Afrique du Sud, Lord Carrington a déclaré:

«Les réformes promises par Pretoria, qui n'ont pas été mises en application dans la plupart des cas, ne régleront pas la question centrale de la satisfaction des aspirations politiques aussi bien que sociales et

économiques des Sud-Africains noirs, métis et asiatiques.

«Sans une rapide initiative de la part du gouvernement et l'abandon du système d'apartheid que nous abhorrons tous, l'Afrique du Sud ne peut aller que vers une exacerbation des conflits et de la violence.

«Les Dix lancent un appel de la plus grande urgence à ceux qui, en Afrique du Sud, sont encore en mesure d'agir de manière décisive pour affronter cette réalité et faire preuve de l'imagination, de l'audace et du sens de l'Etat nécessaires pour parvenir à une solution politique.

«Entre-temps, les Dix continuent à engager Pretoria à accomplir des changements pacifiques dans le pays».

Passant en revue les grandes questions internationales, le chef de la diplomatie britannique, toujours au nom des Européens, a déclaré à propos du Proche-Orient:

«Le point de départ doit être le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et les droits légitimes du peuple palestinien, dont celui à l'autodétermination.

«À notre avis, un règlement global ne peut être négocié que si toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien et l'OLP, qui devront être associés aux pourparlers, acceptent les principes définis dans la déclaration (européenne) de Venise et jouent pleinement leur rôle».

Trois millions de chômeurs britanniques

LONDRES (AFP) — Le chef de l'opposition travailliste, M. Michael Foot, a demandé hier le rappel du Parlement, actuellement en vacances, pour un débat d'urgence sur l'aggravation «intolérable» du chômage en Grande-Bretagne.

Cette demande, qui a peu de chance d'être acceptée par le gouvernement conservateur, a été déposée immédiatement après l'annonce par le ministère de l'Emploi que le nombre de chômeurs avait atteint à la mi-septembre le cap des 3 millions, à un million près, battant ainsi tous les records.

En un peu plus d'un an, le nombre des chômeurs est ainsi passé de 2 à 3 millions et, de l'aveu même du gouvernement, le pire est encore à venir. En effet, malgré quelques signes de reprise de l'activité économique, les compressions de personnel se poursuivent dans la plupart des secteurs.

Selon le ministère du Travail, après un faible ralentissement en cours d'été, le chômage s'est encore accru au cours des dernières semaines. Par ailleurs, le relèvement des taux d'intérêt décidé la semaine dernière pour défendre la livre sterling risque d'accroître encore les difficultés financières des entreprises et de multiplier les suppressions d'emploi.

Selon certains observateurs, ce renchérissement du crédit donnera «le coup de grâce» à de nombreuses petites et moyennes entreprises qui n'ont survécu jusqu'à présent que grâce au soutien de leurs banques. L'aggravation de leurs difficultés de trésorerie risque en effet d'amener les banques à redoubler de prudence.

Le nombre des chômeurs

Namibie: discrétion absolue

ZURICH (Reuter) — Une discrétion absolue entoure l'issue des entretiens américano-sud-africains sur l'avenir de la Namibie, qui se sont achevés lundi à Zurich.

La délégation sud-africaine est repartie hier pour son pays, où, selon un porte-parole de l'ambassade d'Afrique du Sud à Berne, elle doit, avant tout, rendre compte à son gouvernement du déroulement des conversations.

Le porte-parole s'est abstenu de fournir le moindre détail sur les entretiens, qui ont lieu dans un hôtel. De source américaine autorisée, on a observé la même discrétion.

Au Cap, M. P. Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a déclaré que rien ne pouvait être révélé quant à l'issue des conversations tant que le cabinet de Pretoria n'en aurait pas pris connaissance.

Selon la presse sud-africaine, les propositions américaines en l'occurrence visent à répondre à la demande sud-africaine de sauvegarde constitutionnelle accrue pour la minorité blanche de la Namibie après l'accession du territoire à l'indépendance.

“MON MOTEUR TOURNAIT MÊME UNE FOIS LE CONTACT COUPÉ”

“Même après avoir coupé le contact, mon moteur ne s'arrêtait pas immédiatement. Au lieu de cela, il toussotait, vibrait et donnait des contrecoups. Puis j'ai découvert le Traitement pour la gazoline WYNN'S. Mes troubles sont maintenant finis”, nous écrit un usager satisfait. Oui, une fois le contact coupé, un moteur qui continue de tourner du à une forte accumulation de carbone peut être non seulement exaspérant, mais aussi très dangereux mécaniquement. Donc, soyez prévoyant pour votre voiture et vous-même. Ajouter le contenu d'une canette de Traitement pour la gazoline WYNN'S dans votre réservoir d'essence aujourd'hui même.

WYNN'S

En vente chez

Woolco TIRE and AUTO CENTRES

CANADIAN TIRE

HANDY ANDY...

“Pool” de Loto-Hockey

NOUVEAU de loto-québec

Avec Loto-Hockey le bon temps c'est d'argent!

Loto-Hockey 1\$

Decouvrez les deux cases de jeu. Si le temps inscrit est identique à un des temps officiels de Loto-Québec pour ce match, vous gagnez un lot qui dépend de la crosse. Search the two boxes. If the time shown matches one of Loto-Québec's official times for this game, you win a prize according to the following chart.

Case	Premier but	Seconde avant	Seconde après	Autres buts	Dernier but	Seconde avant	Seconde après	Première punition	Dernière punition
VISITEURS - QUEBEC	50\$	10\$	10\$	10\$	400\$	25\$	25\$		
VISITEURS - MONTRÉAL	50\$	10\$	10\$	10\$	400\$	25\$	25\$		

Minut(e)s

Seconde(s)

NUL SI DÉCOUV

NUL SI DÉCOUVERT

Loto-Hockey est un “pool” basé sur le chronométrage des événements d'une véritable partie de hockey. En grattant votre billet, vous pouvez découvrir un des 1190 temps possibles retenus par Loto-Québec, soit un par seconde, de 10 secondes à 19 minutes 59 secondes. Si le temps du billet correspond au temps officiel de Loto-Québec où un but a été compté ou une punition décernée, vous gagnez! Vous pouvez acheter vos billets du “pool” de Loto-Québec pour certains matchs des équipes de Québec ou de Montréal...et pourquoi pas des deux! Laissez-vous emporter par la fièvre de Loto-Hockey et **soyez d'la partie.**

Loto-Hockey

Washington et Moscou veulent bien dialoguer mais en position de force

NEW YORK (AFP) — Les États-Unis et l'Union soviétique se sont déclarés prêts hier à entamer sous peu un dialogue direct, mais celui-ci risque dans une large mesure de n'être qu'un « dialogue de sourd ».

À la veille de la première rencontre entre le secrétaire d'État américain Alexander Haig et le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko, les deux parties sont restées résolues sur leurs positions respectives.

Le chef de la diplomatie soviétique, qui s'est livré devant l'Assemblée générale des Nations unies à une attaque en règle contre l'ensemble de la politique étrangère du président Reagan, a déclaré que le Kremlin était favorable à un dialogue avec Washington.

Mais, a ajouté M. Gromyko, l'URSS propose ce dialogue « sans le solliciter comme une faveur ».

Le président Reagan a de son côté adressé hier au « numéro un » soviétique, M. Leonid Brejnev, une lettre dans laquelle il souligne que tout dialogue réel entre les deux superpuissances devra être fondé sur « le respect et la mo-

dération réciproques ». Les États-Unis, a écrit M. Reagan, n'accepteront jamais d'être en position d'infériorité stratégique vis-à-vis de l'URSS.

L'ombre de la crise en Pologne a plané hier sur les déclarations américaines et soviétiques en faveur d'un dialogue entre superpuissances.

Le président Reagan a exprimé « l'extrême préoccupation » des États-Unis devant la situation en Pologne, qui « ne peut être résolue que par le peuple polonais ». « Toute autre approche, a-t-il ajouté, aurait de graves conséquences pour tous ».

De son côté, M. Gromyko a accusé les États-Unis de chercher à ébranler « les fondements socialistes de l'État polonais ».

M. Reagan a souligné dans sa lettre à M. Brejnev, dont le contenu a été révélé peu après le discours très dur de M. Gromyko, que les États-Unis ne voulaient pas déclencher une course aux armements, mais restaient néanmoins prêts à faire « tout ce qui sera nécessaire » pour ne pas se trouver en position d'infériorité stratégique.

De son côté, M. Gromyko a accusé à plusieurs reprises les États-Unis de prétendre ouvertement à la supériorité militaire et de saboter les fondements des relations soviéto-américaines.

Nombre d'observateurs diplomatiques ont été frappés par la différence entre le ton du discours de M. Gromyko et celui de la lettre envoyée au président soviétique par M. Reagan.

Selon le porte-parole, M. Reagan se déclare prêt, dans sa lettre au numéro un soviétique, à « tenir compte des intérêts légitimes » de l'URSS, mais uniquement à condition que Moscou adopte une attitude similaire à l'égard des intérêts légitimes des États-Unis.

Le président Reagan souligne que les États-Unis sont pleinement disposés à discuter de toute la gamme de questions qui opposent les États-Unis et l'URSS, a dit M. Eischer. Selon ce dernier, M. Reagan précise notamment que Washington est prêt à rechercher des « réductions importantes et vérifiables » des armements nucléaires ainsi

qu'à développer les échanges commerciaux américano-soviétiques.

M. Reagan souligne cependant que les États-Unis considèrent comme « particulièrement inquiétants » l'accroissement des capacités militaires soviétiques et la recherche par Moscou d'avantages unilatéraux dans diverses parties du monde, a ajouté M. Eischer.

En dépit de ces « graves préoccupations » américaines, les États-Unis sont « fermement engagés à l'ouverture d'un dialogue avec l'URSS sur des questions géopolitiques critiques », indique le président Reagan dans cette lettre.

De son côté, M. Gromyko a longuement critiqué la politique américaine, accusant les États-Unis d'« exacerber la course aux armements, de prétendre ouvertement à la supériorité militaire sur l'URSS, de mettre en place un vaste réseau de bases militaires et de troupes sur des territoires étrangers, de saboter les fondements des relations soviéto-américaines établis antérieurement au prix d'énormes efforts, et d'exercer des pressions sur d'autres États, particulièrement en Europe, en vue de réduire leurs rapports politiques, commerciaux et économiques avec les pays socialistes ».

M. Gromyko a toutefois réaffirmé que son pays n'avait « jamais cherché et ne cherchait pas la confrontation avec les États-Unis » et que l'URSS souhaitait avoir avec Washington des « relations normales et pratiques ».

M. Gromyko a estimé que le Salvador constitue un exemple de « la politique d'intervention impérialiste ». « Un véritable massacre, a-t-il dit, y est com-

mis devant les yeux du monde entier, et l'on sait bien qui est derrière ». M. Gromyko a aussi évoqué « la politique de haute pression contre la Libye », et « le rassemblement d'une vaste flotte américaine dans le Golfe dans une action dirigée contre l'Irak, contre l'URSS et contre un certain nombre de pays indépendants d'Asie et d'Afrique ».

« La flotte américaine, a-t-il dit, doit quitter cette région. Elle n'a rien à y défendre, et ce serait un geste raisonnable ».

Les premières réactions américaines aux propos de M. Gromyko ont été, de l'avis des observateurs, relativement modérées. M. Dean Fischer s'est en effet borné à déclarer que le discours du ministre soviétique était « un peu décevant dans la mesure où il ne contient rien de nouveau ».

M. Gromyko a réitéré la position soviétique envers des négociations avec Washington sur la réduction des armes européennes, en demandant aux États-Unis de renoncer au déploiement en Europe des fusées nucléaires Pershing-2 et des missiles de croisière.

Cette proposition a été catégoriquement rejetée il y a plus d'un an par les États-Unis. « Il est absurde de nous demander de renoncer à déployer ces armes alors que les Soviétiques veulent que leurs missiles SS-20 braqués sur l'Europe restent en place », a réaffirmé hier M. Fischer.

Tant du côté soviétique qu'américain, on manifestait toutefois hier soir à New York un optimisme prudent quant aux perspectives d'un accord limité entre MM. Haig et Gromyko sur la date et le lieu de l'ouverture des négociations sur les euromissiles.

L'Iran vend 50% de moins de pétrole

TEHERAN (AFP) — Le budget iranien (21 mars 81 — 21 mars 82) est déficitaire de près de 5 milliards de dollars et les ventes pétrolières ont baissé de près de 50%, a annoncé hier à l'agence PARS le gouverneur de la Banque centrale iranienne.

Ces chiffres sont annoncés le jour où s'est déroulée à Téhéran une grande parade militaire, point culminant des cérémonies marquant le premier anniversaire du coûteux conflit avec l'Irak.

M. Mohsen Nourbakhsh, qui n'a pas précisé par rapport à quelle date les ventes de produits pétroliers avaient diminué presque de moitié, a indiqué que la raffinerie d'Abadan « avait été perdue » et que le déficit budgétaire était surtout dû au gel des avoirs iraniens (à la suite de l'affaire des otages américains) et aux achats d'armes.

Néanmoins, malgré une baisse des exportations par rapport à l'époque précédant la révolution, l'Iran a pu équilibrer ses paiements et ses revenus, préservant ainsi ses réserves, a précisé le gouverneur de la Banque centrale iranienne.

Hier, une grande parade militaire a été organisée sur une grande avenue de Téhéran. Selon un correspondant de l'AFP sur place, 200.000 personnes ont assisté au défilé auquel ont participé environ 4.000 hommes des trois armes ainsi que des pasdaran, et des membres des comités.

Au cours de cette parade, on a pu voir des emblèmes superposés de l'armée et des Pasdaran (gardiens de la révolution), témoins d'une volonté d'unité des deux corps. Dans le défilé, des soldats portaient huit grands portraits de l'Hodjatolislam Ali Khamenei, secrétaire général du Parti de la République islamique, que la presse iranienne donne comme favori à l'élection présidentielle du 2 octobre.

Dans un message à la nation à l'occasion de la semaine de la guerre, le premier ministre, l'ayatollah Mohammad Reza Mahdavi Kani, a affirmé que le peuple iranien est « décidé à donner une grande leçon aux agresseurs ». « La République islamique répondra avec fermeté à n'importe quelle agression et défendra de toutes ses forces,

jusqu'au dernier soldat et au dernier souffle, la dignité de l'islam et des musulmans » et les « acquis de la révolution », a-t-il ajouté.

Cette démonstration de force face à l'ennemi iranien n'en a pas pour autant fait oublier aux dirigeants iraniens l'« ennemi intérieur ». Dans son message à la nation, l'ayatollah Mahdavi Kani a également demandé aux lycéens et écoliers qui doivent rentrer en classes aujourd'hui d'être « vigilants pour sauvegarder et respecter le sang des martyrs en participant à la manifestation d'aujourd'hui ».

Le premier ministre iranien a aussi appelé les « instituteurs engagés, combattants et révolutionnaires à déployer toutes leurs forces pour sauvegarder les acquis de la révolution et pour le développement des enfants (iraniens) ».

C'est la troisième fois en quatre jours que des dirigeants mettent en garde les lycéens et les écoliers contre les « ennemis de l'islam » et les « contre-révolutionnaires », en clair surtout les moudjahidine khaliq.

Samedi, le ministre de l'Éducation, M. Ali Akbar Pervareh, et lundi l'ayatollah Ali Montazeri ont lancé des appels similaires à la vigilance face aux « hypocrites » (appellation officielle des moudjahidine khaliq).

Par ailleurs, l'imam Khomeiny a annoncé hier soir que les élèves du secondaire qui « écoutent les propos néfastes des dévotionnistes et des hypocrites » seront « privés de scolarité ».

« Personne n'est autorisée à troubler l'ordre dans les écoles », a ajouté l'imam.

D'autre part, vingt-trois membres de l'organisation des moudjahidine khaliq et du parti peykar (marxiste léniniste) ont été exécutés, hier, sous les accusations de participation dans l'attentat à la bombe contre le siège du Parti de la République islamique, le 28 juin, annonce l'agence PARS.

Le tribunal révolutionnaire central de Téhéran a également accusé les 23 opposants de complicité dans la fuite de l'ancien président Banisadr et de participation à des incidents armés.

Bons offices américano-mexicains au Salvador?

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis sont disposés à s'unir au Mexique et à d'autres pays, pour offrir « de bons offices » afin d'aider les Salvadoriens dans la recherche d'une solution politique à la crise du Salvador, a annoncé hier le département d'État américain.

Les États-Unis sont prêts, à la demande notamment du gouvernement salvadorien, à « faciliter des contacts et des discussions sur le déroulement des élections entre les partis légalement reconnus », a ajouté le porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg.

Le porte-parole a soutenu que son pays restait ainsi fidèle « à certains points fondamentaux qui restent la base de notre politique envers le Salvador ». Parmi ces points fondamentaux, a-t-on souligné à Washington, figure la perspective d'une administration internationale, incluant les

États-Unis, chargée de garantir le déroulement des élections dans ce pays.

La déclaration du département d'État coïncide avec la visite « privée » à Washington du président salvadorien Jose Napoleon Duarte, qui a été reçu lundi par le président Ronald Reagan et le vice-président George Bush.

Hier, M. Duarte a repoussé toute idée de médiation. « Nous préférons demander aux pays amis de nous aider à convaincre les mouvements engagés dans la violence à l'abandonner et à prendre part aux élections libres », a dit le président, faisant référence au Front démocratique révolutionnaire (FDR) et au Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN).

La déclaration franco-mexicaine du 28 août dernier, qui reconnaissait ces deux organisations comme « représentatives », avait suscité l'irritation de Washington. M. Reagan avait toutefois fait savoir, la semaine dernière lors de sa rencontre à Grand Rapids (Michigan), avec le président mexicain, qu'il avait trouvé « très satisfaisantes » les explications fournies à ce sujet par M. Jose Lopez Portillo.

Selon des sources bien informées, MM. Reagan et Lopez Portillo se seraient concertés à cette occasion sur l'élaboration d'un processus, dont la réception à la Maison-Blanche de M. Duarte constituait le premier pas. Il s'agirait, expliquent ces mêmes sources, de s'efforcer d'amener à négocier différentes parties du conflit. Le Mexique tâcherait d'influencer le dirigeant social-démocrate du FDR, M. Guillermo Ungo, tandis que Washington tenterait la même chose avec le président Duarte. Pour les États-Unis, comme pour M. Duarte, une telle négociation ne pourrait porter que sur l'organisation du processus électoral.

gan avait toutefois fait savoir, la semaine dernière lors de sa rencontre à Grand Rapids (Michigan), avec le président mexicain, qu'il avait trouvé « très satisfaisantes » les explications fournies à ce sujet par M. Jose Lopez Portillo.

Selon des sources bien informées, MM. Reagan et Lopez Portillo se seraient concertés à cette occasion sur l'élaboration d'un processus, dont la réception à la Maison-Blanche de M. Duarte constituait le premier pas. Il s'agirait, expliquent ces mêmes sources, de s'efforcer d'amener à négocier différentes parties du conflit. Le Mexique tâcherait d'influencer le dirigeant social-démocrate du FDR, M. Guillermo Ungo, tandis que Washington tenterait la même chose avec le président Duarte. Pour les États-Unis, comme pour M. Duarte, une telle négociation ne pourrait porter que sur l'organisation du processus électoral.

Les partis belges veulent éviter un scrutin anticipé

BRUXELLES (AFP) — Au lendemain de la démission du gouvernement de M. Mark Eyskens, les quatre partis politiques de la coalition au pouvoir en Belgique semblent décidés à résoudre la crise sans recourir à des élections anticipées, estime-t-on dans les milieux politiques à Bruxelles.

Les partis sociaux chrétiens et socialistes flamands et wal-

lons, qui ont réuni leurs instances hier matin, ne sont pas non plus favorables à la constitution d'un gouvernement composé uniquement de techniciens.

Par contre, les deux partis libéraux, actuellement dans l'opposition, proposent la constitution d'un cabinet de transition pour dissoudre le Parlement et fixer la date d'é-

lections anticipées. Les libéraux estiment en effet que ces élections les favoriseraient.

On souligne dans les milieux politiques que l'hypothèse la plus probable est le « replâtrage » du gouvernement sortant afin de résoudre le problème de la sidérurgie wallonne qui a été le détonateur de cette crise. Ce gouvernement serait également chargé de conduire à son terme l'actuelle législature avant les élections prévues pour 1982.

Le roi Baudouin a commencé hier ses consultations en recevant dans la matinée les présidents des deux Chambres. Le souverain doit désigner le formateur du prochain gouvernement chargé de constituer la nouvelle équipe, à la suite de consultations auprès des différents partis.

Le gouvernement Eyskens, rappelle-t-on, est tombé à la suite du refus des ministres du Parti socialiste wallon de M. Guy Spitaels de considérer suffisantes les mesures gouvernementales pour soutenir la sidérurgie wallonne, industrie de base de la partie francophone de la Belgique, après la fusion des deux groupes les plus importants, Cockerill et Hainaut-Sambre.

Le premier ministre avait qualifié ces ministres de « grévistes » à la suite de leur refus de discuter les autres questions à l'ordre du jour du conseil, notamment le budget et l'indexation des salaires.

La presse belge souligne d'ailleurs que plus que le problème de la sidérurgie wallonne, ce sont les dissensions entre les socialistes francophones et les trois autres partis de la coalition qui sont à l'origine de cette crise, la quatrième en seize mois.

Sarkis appelle au dialogue

BEYROUTH (Reuters) — L'instauration d'un dialogue national est la seule réponse à la violence factionnelle qui sévit au Liban, a déclaré hier le président Elias Sarkis.

Dans une allocution prononcée à l'occasion du cinquième anniversaire de son accession à la magistrature suprême, M. Sarkis a notamment dit: « Il est temps que nous nous rendions compte qu'il n'existe pas d'autre option que de nous asseoir face à face et de parler de langage du dialogue afin de

sauver notre pays du mal dans lequel il a sombré ».

Le chef de l'État libanais a souligné qu'un accord ne pourrait être obtenu par la violence: « L'État, quel qu'il soit, ne peut pas recourir à la violence pour atteindre cet objectif. Il a estimé que la vague d'attentats à la bombe de la semaine passée avait pour but de dégrader le climat de dialogue national ».

Les efforts diplomatiques entamés par Beyrouth pour obtenir la convocation d'un sommet arabe sur le Liban reflètent la conviction que la communauté arabe doit jouer un rôle primordial dans la recherche d'une solution, a-t-il dit.

Dans le même temps, un comité regroupant la Syrie, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le Mouvement national (gauche libanaise) ainsi que les responsables de la milice chiite libanaise Amal, s'est réuni hier à Damas pour passer en revue la situation au Liban.

Selon la presse de Beyrouth, la réunion du comité avait pour but d'étudier les moyens d'améliorer la sécurité dans les zones contrôlées par chacun de ses membres à la suite des attentats à la bombe.



BATIK

Cours et ateliers
Début: octobre

Jacqueline Duplessis
272-0308

Elyane Bismuth

ANNONCE L'OUVERTURE de

Ely Voyage Inc.

Service Professionnalisme

1117 o. Ste-Catherine, suite 310 — Tél.: 849-8043
Montréal, Qué., H3B 1H9

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel, commercial et pour l'automobile.

Swissca
866-9237

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

foire du disque chez **Archambault musique**

PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS DISQUES ET CASSETTES

DISQUES CLASSIQUES

2721205 — Karl Boehm super concert - Mozart - Schubert - Strauss etc... Album de 2 disques. SPEC. 8.99

2721180 — Le concert baroque - Albinoni - Bach - Haendel - Vivaldi etc... Album de 2 disques. SPEC. 8.99

2721179 — Les concertos pour trompette - Haydn - Delalande - Telemann - Torelli etc... Album de 2 disques. SPEC. 8.99

2721073 — Le super concert - 100 minutes de musique avec Boehm, Karajan, Oistrakh, Kempff, etc... Album de 2 disques. SPEC. 8.99

2709080 — Mozart - Symphonies nos 32, 35, 36, 38, 39, 40 et 41. Orch. de Berlin - Karajan - Album de 3 disques. SPEC. 27.19

2545038 — Bach - Festival of hits. SPEC. 4.99

2545039 — Beethoven - Festival of hits. SPEC. 4.99

2545040 — Mozart - Festival of hits. SPEC. 4.99

2545041 — Chopin Festival of hits. SPEC. 4.99

2545042 — Tchaikovsky - Festival of hits. SPEC. 4.99

2545050 — Strauss - Festival of hits. SPEC. 4.99

2535305 — Beethoven - Symphonie no. 6 "Pastorale". Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 4.99

2535304 — Beethoven - Symphonie no. 5 - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 4.99

2535267 — Chopin - Les valse - Vasary, piano. SPEC. 4.99

2535258 — Chopin - Les polonaises nos 1 à 7 - Cher Kassky, piano. SPEC. 4.99

2535170 — Rodrigo - Concerto d'Aranjuez - Behrend - Orch. de Berlin. SPEC. 4.99

2535126 — J. S. Bach - Toccata et fugue en ré mineur - H. Walcha, orgue. SPEC. 4.99

2535105 — Vivaldi - 4 saisons - Albinoni - Adagio - Pachelbel - Canon. SPEC. 4.99

6570092 — Ravel - Bolero - La valse - etc... Orch. symph. de Londres - Monteux. SPEC. 4.99

SPC 21062 — Les impressionnistes - Satie - Debussy - Ravel - Faure. SPEC. 8.99

2531265 — Dompierre, concerto pour piano - Orch. symph. Montréal - Dutoit. SPEC. 8.99

2530659 — Chopin - Les polonaises - Pollini, piano. SPEC. 8.99

2531262 — Beethoven - Triple concerto pour violon, violoncelle et piano - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2531250 — Beethoven - Concerto pour violon - Mutter - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

1531254 — Mozart - Concerto pour clarinette - Concerto pour basson - Orch. symph. Boston - Ozawa. SPEC. 8.99

2531208 — Rodrigo - Concerto d'Aranjuez - Yepes - Philharmonia Orch. SPEC. 8.99

2531138 — Mozart - Symphonies nos 40 et 41 - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2530884 — Stravinsky - Le sacre du printemps - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2530774 — Tchaikovsky - Symphonie no 6 - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2530715 — Mozart - Concerto pour flûte et harpe - Orch. phil. de Vienne - Boehm - SPEC. 8.99

2530705 — Mozart requiem - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2530677 — Tchaikovsky - Concerto piano no 1 - Berman - Orch. de Berlin - Karajan. SPEC. 8.99

2530559 — Rossini - Ouvertures - Orch. symph. Londres - Abbado. SPEC. 8.99

2530549 — Verdi Les chœurs célèbres de Nabucco - Aida don Carlo - Il trovatore, etc... SPEC. 8.99

2530411 — Mozart concerto pour clarinette - Orch. de Vienne - Boehm. SPEC. 8.99

2530211 — Vivaldi - Les concertos pour mandolines et luth yepes - Orch. de chambre Keuntz. SPEC. 8.99

DISQUES ERATO SPEC. 10.99

STU-1-71379 — Torelli - Albinoni - Vivaldi - Telemann - Concerti pour trompette - Stacy Blair - Orch. J.F. Paillard.

STU-1-71332 — Schumann - Humoresque - Op. 20 - Scènes de la forêt, op. 82.

STU-1-71309 — Schubert - Sonates pour piano, op. 53 - Michel Dalberto, piano.

STU-1-71304 — Vivaldi - 5 concertos pour violon - I solisti veneti - Claudio Scimone.

STU-1-71290 — Stravinsky - Le sacre du printemps - Lombard.

STU-1-71279 — Danes et chansons du 16e siècle - Clavecin, épinette et virginal - Laurence Boulay.

STU-1-71271 — Trompette et orgue - Vol. II - M. André - A. Luy - Franck - Telemann - Hertel, etc.

STU-1-71268 — SOR - Introduction et variations sur un thème de Mozart - Op. 9, T. Santos, guitare.

STU-1-71265 — Pachelbel - Le canon et deux suites - Cherubini - 10 marches - Quintette de cuivres ARS Nova.

STU-1-71207 — Mozart Deux concertos pour violon nos 4 et 5 - Amoyal - Orch. de chambre de Lausanne - Jordan.

STU-1-71177 — Prokofiev - Pierre et le loup - Martin - Lombard.

STU-1-71158 — Debussy - La mer - Nocturnes - Orch. de Strasbourg - Lombard.

STU-1-71150 — Smetana "La Moldau" Rimsky - Korsakov - Capriccio espagnol - Lombard.

STU-1-71128 — Rodrigo concerto d'Aranjuez - Santos - Scimone.

STU-1-71030 — Telemann Douze fantaisies pour flûte seule - Rampal.

STU-1-70968 — Vivaldi - Quatre concertos solennels pour violon.

STU-1-70930 — Ravel bolero - La valse - Daphnis et Chloe - Lombard.

STU-1-70831 — Vivaldi - 6 concertos pour violon - Scimone - I solisti veneti.

STU-1-70818 — Vivaldi - Quatre concertos - I solisti veneti - Scimone.

STU-1-70684 — Naples - Quatre concertos pour mandolines - I solisti veneti - C. Scimone.

STU-1-70654 — Cérémonial de la vénérie.

STU-1-70649 — Flûte et orgue - Rampal - M.C. Alain.

STU-1-70594 — Trompette et orgue - M. André - M.C. Alain.

STU-1-70539 — Trompette et orgue - Vol. III - M. André - M.C. Alain - Albinoni - Martini - J.C. Bach.

COLLECTION "GREAT PERFORMANCES" DE CBS SPEC. 5.99

MY-36714 — Ravel bolero - Orch. phil. de New York - Bernstein.

MY-36728 — Tchaikovsky - Capriccio italien - Rimsky - Korsakov capriccio espagnol - Orch. phil. de New York - Bernstein.

MY-36715 — Wagner - Musique instrumentale extraite de "La chevauchée des Walkyries" - Orch. de Cleveland - Szell.

MY-36716 — Smetana "La Moldau" Dvorak 4 danses slaves - Orch. de Cleveland - Szell.

MY-36717 — Rodrigo concerto de Aranjuez - Jo Williams, guitare - Orch. de Philadelphie - E. Ormandy.

MY-36718 — Grieg - Peer Gynt, suites nos 1 et 2 - Sibelius - Valse triste orch. phil. New York - Bernstein.

MY-36719 — Beethoven - Symphonie no. 5 - Schubert - Symphonie no. 8 orch. phil. New York - Bernstein.

MY-36720 — Beethoven - Symphonie no. 6 - Orch. symphonique Columbia B. Walter.

MY-36721 — Strauss R. - Don Juan - Mort et transfiguration etc... Orch. de Cleveland - G. Szell.

MY-36722 — Rachmaninoff - Concerto no 2 pour piano - G. Graffman, piano - Orch. phil. de New York - Bernstein.

MY-36724 — Mendelssohn - Tchaikovsky - Concerto pour violon I. Stern, violon - Orch. de Philadelphie - Ormandy.

MY-36725 — Prokofiev - Symphonie classique no. 1 - Orch. phil. de New York - Bernstein.

MY-36726 — Moussorgsky - Les tableaux d'une exposition - Orch. phil. de New York - Bernstein.

MY-36727 — Copland - 4 danses extraites de "Radio" et "Billy the kid" - Orch. phil. New York - Bernstein.

On cherche toujours les substituts valables aux nitrites dans le bacon

LES recherches sur la présence de nitrites dans le bacon se multiplient depuis au moins cinq ans, mais on n'a pas encore trouvé le substitut valable pour, d'une part, lutter contre le botulisme et pour assurer, d'autre part, un produit de saveur équivalente.

Les nitrites, rappelés-le, sont des additifs ajoutés en quantité limitée dans les viandes fumées et le bacon pour empêcher la croissance de la toxine botulique, microorganisme qui cause le botulisme, maladie grave, parfois mortelle. On sait par ailleurs que les nitrites présents dans les aliments peuvent s'associer aux amines présentes dans d'autres aliments pour former des nitrosamines, substance déclarée cancérigène chez les rats. On sait aussi qu'il y a formation de ces nitrosamines dans le bacon au cours de la cuisson.

Aux États-Unis, certaines marques de bacon ne contiennent plus de nitrites; ici, il semblerait que toutes les marques en contiennent encore. A moins que le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être ait changé ses normes tout récemment, la quantité de nitrites permise est toujours de 150 parties par million. Les producteurs, toutefois, ne vont pas jusqu'à ce maximum permis.

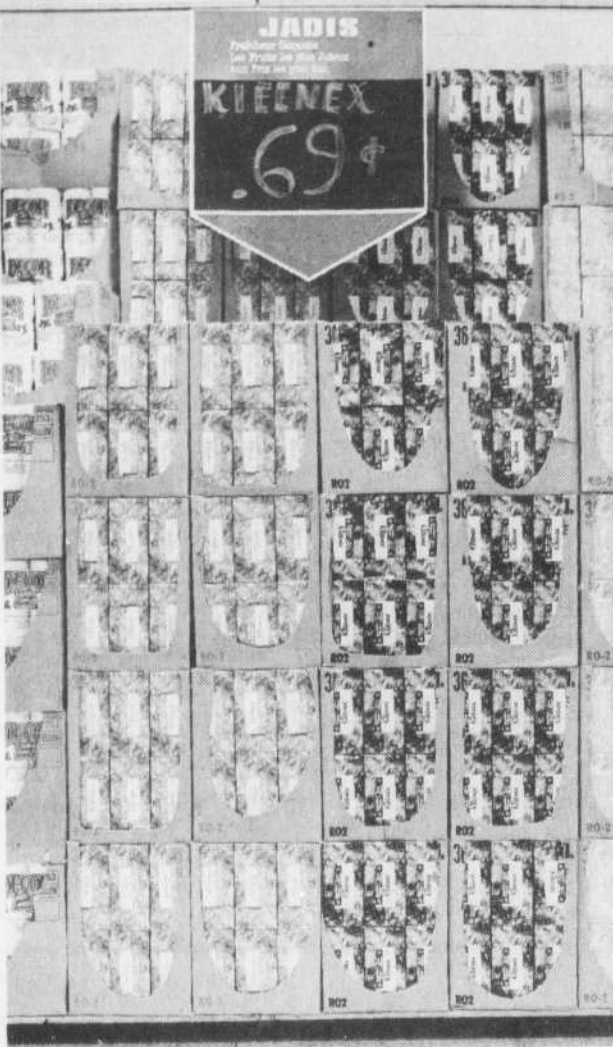
En attendant que l'on découvre un substitut valable aux nitrites, il se vend encore 1 milliard de livres de bacon par année aux USA, comme le rapporte un article sur le sujet dans la livraison de septembre 1981 du *Consumer Reports*. M. Rolland Souci, du Conseil des viandes du Canada, évalue à environ 10 à 11 livres par personne et par année la consommation canadienne de bacon.

Certains consommateurs inquiets ont éliminé cette viande vraiment grasse et non essentielle de leur menu: les irréductibles qui ne peuvent se passer de leur petit déjeuner œufs et bacon, peuvent toutefois diminuer le contenu des nitrites en suivant quelques règles toutes simples:

- rechercher dans le comptoir le bacon le moins gras en se rappelant qu'il y a trois à



Renée Rowan



Au «Jadis» (Steinberg) de Saint-Laurent, pas d'étiquetage mais des prix affichés au haut des rayons.

de gras ou encore cuire le bacon entre deux feuilles de papier absorbant dans le four micro-ondes; les cuissons lentes laissant échapper le surplus de gras diminuent le contenu de nitrites.

A noter: le bacon demeure une viande très grasse; cru, il contient quasiment 75% de gras visible; une fois cuit, il en reste environ 50%. Trois petites tranches de bacon contiennent autant de calories que deux tranches de pain.

«Jadis» permet des économies, mais il faut les gagner...

Les Épiceries d'autrefois, une filiale à part entière de Steinberg, viennent d'ouvrir au centre commercial Le Bazar, sur le boulevard Saint-Laurent, un magasin d'alimentation de type «entrepôt» qui s'inspire de la formule à succès d'une grande chaîne américaine, Basics.

La promotion de ce nouveau magasin connu sous le nom de Jadis promet aux consommateurs des économies pouvant atteindre jusqu'à 30% moyennant certaines concessions de la part de la clientèle. Cette économie, toutefois, peut-être beaucoup moindre dépendant du produit acheté.

Le client doit emballer lui-même ses provisions et les transporter à l'auto. S'il a oublié d'apporter ses sacs ou des boîtes et qu'il doit utiliser ceux fournis par le magasin, celui lui coûtera 05 cents par sac.

Jadis offre à sa clientèle une variété de quelque 2.500 articles comprenant les produits d'épicerie d'usage le plus courant, des fruits et légumes frais vendus en vrac, de la viande fraîche et surgelée, de la volaille et du poisson ainsi que des produits laitiers.

Les prix ne sont pas marqués sur les produits, mais inscrits sur une pancarte. Les caisses enregistreuse dotées de lecteurs optiques permettent d'indiquer sur chaque reçu de caisse le nom, le prix ou le prix à la livre de chaque article.

Il est par ailleurs étonnant

que Steinberg, qui a participé en mai à une enquête auprès du grand public menée par l'Office de la protection du consommateur en collaboration avec l'industrie, portant justement sur l'élimination des prix sur les produits, n'ait pas jugé bon d'attendre la publication des résultats avant de se lancer dans cette opération.

Combien de calories dans un pain pita?

À la suite de la chronique de la semaine dernière sur la boîte à lunch sans viande, une lectrice demande combien il y a de calories dans un pain pita. Louise Lambert-Lagacé,

diététiste consultante, répond entre 150 à 180 calories soit l'équivalent de deux tranches de pain blanc ordinaire. En revanche, le pain pita contient moins de gras que le pain.

L'avantage d'utiliser ce pain «enveloppe», c'est qu'il permet d'apporter de la variété dans ses menus. Il contient aussi une plus grande quantité de garniture et est pratique, par exemple, si on utilise des germes de luzerne, du cresson, des épinards crus ou autres crudités.

Une subvention au Dispensaire diététique de Montréal

Le ministre fédéral de la

Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin, remettait au début de la semaine un chèque au Dispensaire diététique de Montréal (Montreal Diet Dispensary) pour lui permettre d'étendre au Canada son programme d'éducation en nutrition dont ont déjà bénéficié plusieurs professionnels américains grâce à la fondation La Marche du 10 cents.

Ce programme conçu par l'ancienne directrice du dispensaire, Mme Agnès Higgins — qui continuera à en assurer la responsabilité — s'adresse à 48 professionnels de la santé, nutritionnistes, diététistes, médecins et infirmières en obstétrique. Il a pour but d'aider les futures mères à mettre au monde des enfants en meilleure santé en les sensibilisant à l'importance de la nutrition pendant la grossesse.

Le chèque, au montant de \$13.755 constitue un premier versement d'une subvention totale de \$71.208.

Alimentation I

Le Centre d'information et de référence pour femmes

(CIRF) offre, par l'entremise de la Commission des écoles catholiques de Montréal, un cours intitulé Alimentation I.

Cette série de 10 rencontres animées par une diététiste fournira des informations sur la préparation et la cuisson des aliments ainsi que sur la planification de repas équilibrés à prix modiques. Voici quelques-uns des thèmes qui y seront abordés: quoi manger pour être en forme; cuisine-minceur; délices végétariens; repas-minute pour gens à la hâte; sucrer-vous le bec «naturellement»; manger mieux et dépensez moins.

Il y aura en outre discussions de groupes, distribution de matériel d'information, démonstrations de recettes et dégustations. Les rencontres auront lieu au centre chaque vendredi, et débiteront après-demain, 25 septembre. Les participants ont le choix entre 9 h 30 ou 13 h 30. Chaque cours dure trois heures. Les frais d'inscription sont de \$10. On peut s'inscrire aujourd'hui, au CIRF (3585 rue Saint-Urbain), entre 9 h et 17 h. Pour plus de renseignements: 842-4781 ou 80.

pour fins gourmets seulement

À Magog, une bonne adresse...

L'Auberge de l'étoile

Tous les sports de saison

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Restaurant Le Shabistan

Cuisine indienne et pakistanaise pour la première fois à Montréal!

Poulet et agneau Karahi carrie, B.B.Q.

Apportez votre vin! dimanche fermé

VISA - MASTERCARD

1334 av. Van Horne (coin Outremont) Rés: 271-3230

Un coin de soleil

Beaucoup de gens connaissent le

La Medina

Téléphonez pour réserver

COUSCOUS...

Très peu en connaissent la vraie saveur...

En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Bouleouane

Spécialités marocaines

Ouvvert de 17h30 à 24h tous les jours

3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359
282-1615

Un coin de soleil au cœur de Montréal...

El Morocco II

La cuisine orientale par excellence

Fermé vendredi soir. Ouvert tous les samedis après le coucher du soleil.

3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)

844-6888

Les Trois Arches

RESTAURANT FRANÇAIS

Un magnifique château centenaire converti en restaurant. Notre menu élaboré est dans la tradition de la grande cuisine française.

11,131 chemin Meighen tél: 683-8200

Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

DIONYSUS

Spécial 7 jours par semaine de midi à 19 h

Soupe Avgolemono Bifteck d'ailouay café \$7.95

Soupe Avgolemono Brochette d'espardon café \$6.95

Musique d'ambiance «live» et danse à compter de 20 h

5301 avenue du Parc, Montréal

Réervations: 277-8940

Restaurant Granada

— salles de réceptions —

LE ROI DU HOMARD VIVANT

9920 boul. St-Laurent (angle Sauvé) Rés: 384-1522

Stationnement gratuit. Principales cartes de crédit acceptées. Salle de réception

Amusez-vous... un vrai régal!

BROCHETTE DE FILET MIGNON ou BROCHETTE DE FRUITS DE MER tous les soirs \$6.95

NOTRE FAMEUX DÎNER DE ROSSIF tous les soirs \$12.95

Vendredi... FESTIVAL DE CRABES \$9.99

Table d'hôte à partir de \$7.95

LE RESTAURANT QUI SERT 100.000 CLIENTS SATISFAITS PAR ANNÉE

compétence

robert campeau

844-3361

Gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal

Tél.: 282-1837

St-Sauveur des Monts, P.Q.

Tél.: 277-5275

Fort Lauderdale

Restaurant Da Giuseppe

le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef **TOMMASO MARINI** père de la vraie gastronomie italienne précédemment chef de la Sîla et du Latini — facilités pour banquets

Avec la nouvelle administration, le service ne vient plus ajouté sur votre addition

1426 ouest, Notre-Dame tél: 933-5873.

heures d'ouv.: du lundi au ven. à 11:30 am - sam. et dim. 5h. pm

Le Pichollette

restaurant français

Gagnant de plusieurs médailles internationales

Élégant décor victorien 1867

Réceptions jusqu'à 30 personnes

1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502

Stationnement privé et gratuit

Champs de Mars

Casa

cuisine italienne

Fernandel

50 est, rue Jarry

Rés.: 381-9650

Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Déjeuner d'affaire à partir de \$4.25 tous les jours

361 est. rue St-Paul Vieux Montréal

Réervations: 861-5337

Pour mieux vous servir, il y a maintenant un autre...

Restaurant

au menu

hors d'oeuvre

salades

calmars — crevettes

daurades — rougets

pageots — bars — truites etc.

au 4293 rue St-Denis entre Rachel et Marie-Anne tél.: 842-0867

Poissons et vins grecs

PHAROTAVERNA

DU SYMPOSIUM

les bons achats

Carottes, navets et choux seront au menu québécois cette semaine. Le merveilleux arôme du bouilli traditionnel devrait bientôt flotter dans nos cuisines. Ces légumes sont accessibles en quantité à des prix plus qu'abordables. Plusieurs chaînes les offrent comme bons achats.

Le mois de septembre sans gel que nous connaissons a d'autre part préservé plusieurs variétés de légumes de production locale dont la récolte est habituellement interrompue à ce moment-ci. C'est ainsi que l'on retrouve encore sur le marché de la laitue, des échalotes et du céleri du Québec en quantité et en qualité intéressantes. Le céleri du Québec devrait être offert au consommateur jusqu'à la mi-octobre au moins, nous assurent les grossistes.

Choux verts et choux-fleurs sont évidemment toujours en saison et bien que la récolte de l'oignon aie connu une baisse de 15% par rapport à celle de l'année dernière, une augmentation de 8% de l'acrage semé assure actuellement un marché plutôt convenable de l'avis du grossiste.

La tomate québécoise par contre est presque disparue de nos

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: poulets surgelés, cat. U, de 3 à 4 lb, 99 cents; rôtis de premières côtes (5 premières seulement), \$2.69; rôtis d'épaule de porc frais, sans jarret, \$1.29. Poisson: filets de sole surgelés, \$1.99; filets d'aiglefin surgelés, \$1.99; filets de turbot surgelés, \$1.89. Fruits et légumes: raisins rouges Tokay de Cal., 99 cents; oranges Navel de l'Afr. du Sud, gros, 112, \$2.19 la douz.; pommes de terre du Qué., \$2.99 le 20 lb; choux-fleurs du Qué., gros, 12, 79 cents chacun; carottes du Qué., 2 sacs de 2 lb pour 99 cents.

Bonicholx: rôtis de palette, coupe régulière, \$1.28; boeuf à ragout, désossé, \$2.38; rôtis de côtes croisées, \$1.78. Poisson: filets de morue surgelés, \$2.18. Fruits et légumes: poires Bartlett des E.-U., de fantaisie, 49 cents; choux-fleurs du Qué., gros, 12, 69 cents chacun; oignons jaunes du Qué., 99 cents le 5 lb; radis du Qué., 39 cents le 16 on.

Cooprix CCM: cuisses de poulet frais, avec dos, \$1.09; poitrines de poulet frais, avec dos, \$1.69; soc de porc fumé, roulé, Petit Goret, \$1.99. Poisson: filets de turbot canadien surgelés individuellement, \$1.99. Fromage: Fondant au kirsch Extra, importé de France, \$3.19; Raclette, de France, \$3.59. Fruits et légumes: prunes italiennes des E.-

U., 38 cents; raisins bleus de l'Ont., \$2.28 le panier de 4 pintes; oignons à bouillir du Qué., 78 cents le 10 lb; tomates roses du Qué., 36 cents.

Éconoprix: saumons du Pacifique surgelés, complets, de 4 à 6 lb, \$1.59. Fruits et légumes: poires Bartlett, gros, 150, de fantaisie, de C.-B., 48 cents; raisins rouges Queen de Cal., 88 cents; pommes de terre du Qué., \$1.29 le 10 lb; oignons jaunes du Qué., \$1.08 le 5 lb; carottes du Qué., 68 cents le 5 lb.

Hypermarché: poulets frais, cat. A, de 3 à 4 lb, 99 cents; rôtis de côtes, première coupe, \$3.08; rôtis de pointe de poitrine désossée, \$2.39. Poisson: dorades grises entières, fraîches, \$2.78; filets d'aiglefin frais, entiers, 88 cents; filets frais entiers, \$3.08. Fromages: Brie de Corneville, \$3.99; Emmental, \$3.99; La Vache qui rit, en pointes, \$1.39 le 8 on. Fruits et légumes: raisins Concorde de l'Ont., \$2.79 le 4 pintes; melons de miel de Cal., gros, 5, \$1.79 chacun; pommes rouges Délicieuses de Car. du N., 39 cents; pommes de terre du Qué., lavées, \$2.39 le 20 lb.

IGA/Boniprix: jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, \$1.28; quarts de poulet frais, portion de la cuisine, \$1.28; cuisses de dinde surgelées individuellement, en paquets de 2 1/2 lb ou 5 lb, Chan-

comptoirs alimentaires. Les nuits fraîches l'amollissent et le mûrissement tarde à venir. On s'approvisionne donc aux États-Unis.

Du côté des fruits, la situation pour le consommateur s'avère plus délicate; pêches et bleuets sont pratiquement disparus, prunes et raisins redeviennent chers et les pommes sont rares.

Ce sont les pamplemousses de Cuba qui garnissent actuellement les étalages; on nous annonce ceux de Floride pour la prochaine quinzaine. Les canneberges commencent à entrer des États-Unis. La pomme McIntosh du Québec est en quantités limitées et à des prix plutôt élevés. La Délicieuse rouge et jaune nous vient de Washington et de Caroline du Nord mais on nous souligne chez les grossistes que la qualité du produit de Washington est nettement supérieure.

Le fruit à ne pas oublier d'ajouter à son panier de provision cette semaine est sans contredit la poire Bartlett. On l'obtient un peu partout à environ 49 cents la livre. La poire Bosc de l'Ontario, remarquable par sa haute teneur en sucre, devrait être offerte aux consommateurs québécois dans les jours qui viennent.

miel de Cal., gros, 5, \$1.48 chacun; oranges Sunkist Valencia de Cal., gros, 113, \$1.88 la douz.; petites pommes de terre du Qué., \$1.88 le 4 pintes; choux-fleurs du Qué., gros, 12, 68 cents chacun.

Richelieu: cuisses de poulet sans dos, surgelées individuellement, en sac d'environ 5 lb, \$1.28; poitrines de poulet sans dos, surgelées individuellement, en sac d'environ 5 lb, \$1.68; rôtis de porc frais, désossés, roulés, \$1.58. Fruits et légumes: raisins verts sans pépin des E.-U., 89 cents; poires Anjou de l'Ont., \$2.87 le 4 pintes; choux-fleurs du Qué., gros, 12, 79 cents chacun; céleri Pascal du Qué., gros, 24, 45 cents chacun; carottes du Qué., 69 cents le 5 lb.

Steinberg: boeuf haché mi-maigre fait de parties surgelées seulement, \$1.79; bifteck de côtes, \$3.39; jambonneau ou croupe de porc frais, \$1.29. Poisson: éperlans de lac surgelés, Family Delight, 99 cents le 454 g. Fromages: Brie de Vaudreuil, \$4.59; Anfrom de Anco, \$3.79. Fruits et légumes: poires Bartlett de C.-B., gros, 135, 49 cents; melons de miel de Cal., gros, 5, \$1.79 chacun; bananes Dole, gros fruits, 33 cents; carottes du Qué., 69 cents le 5 lb; choux verts du Qué., gros, 16, 39 cents chacun; radis en sac d'une lb, 59 cents chacun; poireaux du Qué., 2 pour 68 cents.

Provigo: cuisses de poulet frais, avec dos, \$1.08; poitrines de poulet frais, avec dos, \$1.58; épaule de porc fumée, genre picnic, Provigo, de 5 à 6 lb, \$1.08. Fruits et légumes: raisins rouges Tokay ou Queen de Cal., 69 cents; melons de

teclere, \$1.08. Fruits et légumes: raisins rouges tokay de Cal., 69 cents; pommes jaunes Délicieuses des E.-U., 59 cents; kiwis de N.-Z., gros, 39, 3 pour \$1.; brocoli du Qué., gros, 14, 79 cents chacun; carottes du Qué., 59 cents le 5 lb; choux de Bruxelles du Qué., 69 cents le 10 on.

Métro: rôtis de palette, coupe régulière, \$1.08; bifteck de côtes, \$3.18; rôtis de côtes croisées, \$1.68. Fruits et légumes: cantaloups de Cal., gros, 18, 67 cents chacun; poires Anjou de l'Ont., \$2.87 le 4 pintes; prunes Président des E.-U., 67 cents; brocoli du Qué., gros, 14, 78 cents chacun; piments verts du Can., gros format, 37 cents; poireaux du Qué., 2 pour 68 cents.

La bataille du «fast food» en France

PARIS (AFP) — Au pays de la gastronomie, la bataille fait rage autour du «fast food», ou de la «petite bouffe rapide», qui voit les industriels du hamburger à l'américaine disputer aux tenants du croissant à la française les faveurs des consommateurs pressés des grandes villes.

Le premier round a été remporté par les partisans de la formule américaine, popularisée en France à l'enseigne de

la chaîne McDonald's qui a réussi en quelques années une percée spectaculaire en s'attirant la clientèle des jeunes.

L'offensive a été contrecarrée par l'apparition de «croisseries» industrielles, offrant croissants chauds garnis et brioches, formule déjà exportée outre-Atlantique sur le terrain de «l'adversaire», à New York même. Le promoteur de l'opération, Michel Axel, voit l'avenir avec opti-

misme et pense pouvoir ouvrir 20 points de vente aux États-Unis dans un délai de 18 mois avant de s'attaquer aux marchés du Venezuela, du Canada et du Japon.

En France, cette révolution des mœurs alimentaires est à l'origine d'un conflit opposant Raymond Dayan, le principal exploitant français de la marque McDonald's à la maison-mère de Chicago à laquelle il réclame en justice \$500 mil-

lions de dommages.

M. Dayan qui a acheté la licence américaine il y a neuf ans et créé 14 McDonald's à Paris, aux Champs-Élysées, sur les Grands Boulevards et au quartier latin, s'estime victime de son succès.

En effet, sur rapport d'un dirigeant de la firme américaine, le restaurateur français s'est vu signifier d'avoir à abandonner l'exploitation de la marque.

La télévision payante

2) Une programmation peu originale

LES propositions faites au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) par la majorité des participants à la course à la télévision payante sont marquées par une absence d'originalité. La plupart des projets renferment une programmation assez voisine des émissions présentées actuellement à la télévision commerciale.

Dépourvu de messages commerciaux, ce nouveau véhicule de divertissement offrira surtout des longs métrages. Certains projets mettent l'accent sur le spectacle, d'autres sur le théâtre. Le groupe de CBR Sports Communications se dit prêt à présenter 18 heures par semaine d'émissions sportives avec un budget de \$16,7 millions. La société AIM, de Vancouver, a choisi l'arme du multiculturalisme et propose des émissions en 20 langues. Mais ce sont là des exceptions.

Le candidat-type s'amène au CRTC avec une proposition d'environ 60% à 70% de longs métrages. À peu près la moitié du budget de la programmation servirait à la production d'émissions canadiennes. Comme le CRTC le souhaite, on met de l'avant la création d'un fonds spécial, qui permettrait la préparation de scénarios en vue d'augmenter le nombre de longs métrages tournés au Canada.

La grande question qui apparaîtra lors des audiences du CRTC, qui commenceront demain, pourrait se résumer dans cette réflexion de l'ancien président du réseau américain NBC, M. Pat Weaver: «les grands réseaux de télé payante aux États-Unis, HBO et Showplace, se battent fondamentalement pour attirer les mêmes «adolescents-idiot» de la même manière que les grandes chaînes. Il n'y a eu aucune amélioration.»

À peu près tout ce qui est présenté sur ces canaux provient en fait d'émissions

par
Michel Nadeau

conçues originellement pour un autre médium. Le Québec et le Canada vivront-ils la même expérience?

Non, affirment les principaux requérants qui promettent tous la présentation d'émissions d'ici avec des vedettes nationales ou régionales.

Née de l'association de la compagnie Astral Bellevue Pathé, contrôlée par un producteur, M. Harold Greenberg, et la firme Télémedia Communications, propriété de M. Philippe de Gaspé-Baubien, le tandem Astral-Tel a résolu se problème en proposant deux chaînes.

La chaîne A offrira surtout des longs métrages alors que la chaîne B regroupera des manifestations culturelles, des films spéciaux, des émissions pour enfants.

On explique que «les activités culturelles professionnelles ne plaisent pas forcément à un vaste auditoire mais sont d'un intérêt particulier à de nombreux groupes dont les goûts et les besoins ne sont pas moins importants». Donc on les met dans un canal à part.

On ajoute le refrain nationaliste de bon aloi: «c'est la célébration et le partage des cultures nationales, régionales et sous-régionales qui permettent au Canada de conserver sa diversité et de jouir de son caractère distinctif». Il sera fort intéressant de voir comment les commissaires demanderont à M. Greenberg de présenter la contribution artistique de son entreprise au développement du cinéma canadien jusqu'à maintenant. Souvent rentables, les productions d'Astral Bellevue n'ont jamais été remarqué par la

Les Principaux projets de télévision payante			
Projets	Promoteurs	Programmation	Budget de production canadienne en 1986
Astra-Tel	Astral-Bellevue Pathé, Télémedia, divers groupes financiers.	Le service A présentera surtout des films alors que le service B offrira des émissions culturelles.	\$57,5 millions ou 49% du budget de la programmation.
CTVA Communications Corp.	Les stations du réseau CTV (67%) et les stations du réseau TVA (33%)	Des films dans une proportion de 80%.	\$55,7 millions ou 57% du budget de la programmation.
First Choice	M. Don MacPherson (ex-prés. de CBC anglais) et des institutions financières.	Environ 73% de longs-métrages. Le reste sera en très grande partie des émissions canadiennes.	\$93,3 millions ou 69% du budget de la programmation.
Lively Arts Markets Build.	Groupe de douze investisseurs surtout torontois M. Edgar Cowan (CITY-TV), un membre de la famille des quotidiens Southam...	Seulement 39% de films. Le reste: des spectacles (danse, opéra, théâtre...)	\$9,5 millions ou 59% du budget de la programmation.
Performance	Jack McAndrew (CBC), Hugh Faulkner, Groupe Nordicity, Indiens de la bande Samson, financiers albertains.	Environ 63% de longs métrages. L'autre tiers: des spectacles et du sport.	\$54,6 millions ou 45% du budget de la programmation.
Première	Les câblodistributeurs, MM. Moïse Znaïmer, Jean Fortier. Institutions financières.	Environ 67% de longs métrages, 15% d'émissions spéciales et 8% de spectacles canadiens.	\$57 millions ou 51% du budget de la programmation.
Showplace	Standard Broadcasting, filiale du groupe Argus (M. Conrad Black).	Long métrages (70%), variétés et music-hall (20%), théâtre, enfants (10%).	\$43,3 millions ou 57% du budget de la programmation.

Note: Ces données ne sont pas complètes. Elles sont également sujettes à interprétation selon les divers groupes. Elles proviennent d'une compilation préparée par First Choice avec les données remises au CRTC au milieu du mois dernier.

critique au chapitre de la qualité.

Il est amusant de constater que seulement le service A sera envoyé par code via le satellite. Cela veut dire que le B pourra être «piraté» facilement avec une antenne.

La chaîne A diffusera «en primeur sur le réseau» environ 318 émissions, dont 188 films. Il convient de préciser ici que chaque film sera présenté au moins quatre fois dans un même mois afin de permettre au plus grand nombre de le voir.

Invoquant qu'ils ont fait leurs preuves, les réseaux CTV et TVA veulent aussi implanter une «agence nationale de programmation». Ce regroupement de 25 stations de télévision soutient être le seul requérant qui ce déjà démontré sa capacité de construire deux réseaux nationaux.

Tout comme ses concurrents, CTVA Communications Corp. propose à l'industrie cinématographique une infusion de \$183 millions au cours des cinq prochaines années. La portion canadienne des dépenses de programmation ne sera jamais moindre de 50% du budget, jure-t-on. Là aussi, on promet une tranche de \$10 millions pour la conception de scénarios. On offre à des partenaires régionaux la possibilité de «fenêtres» pour insérer une programmation plus près d'un milieu donné.

CTVA se montre prudent dans le taux de pénétration des foyers câblés. On estime qu'environ 24,2% des familles opteront pour ce nouveau service qui sera vendu aux câblodistributeurs au prix de gros de \$8. Les groupes Première et Showplace avancent une part de 33% du marché. Société sans but lucratif, Télé Canada est la seule à demander le permis pour un service obligatoire à tous les abonnés du câble: tout le monde devrait payer \$2,50 pour avoir droit à 64 heures d'émissions à

fort contenu canadien.

Il est évident que les filiales de production d'Astral-Bellevue, de CTV et de TVA obtiendraient une généreuse part des budgets de programmation. À Montréal, par exemple, les stations CFTM et CFCF ont de vastes installations de tournage qu'elles seraient heureuses d'utiliser d'autant plus qu'elles sont d'importants actionnaires de CTVA Communications.

Le groupe First Choice est une curieuse alliance de spécialistes de la télévision et d'experts financiers. On y trouve des gens de CBC comme Don MacPherson et Joan Schager et de Radio-Canada, comme Gilles Sainte-Marie, le francophone du groupe. Il y a également les analystes boursiers torontois Peter Legault et David Rofey.

«Nous nous proposons de donner beaucoup plus d'importance au développement et à la diffusion de séries dramatiques canadiennes et d'événements théâtraux transmis en direct. Nous nous attendons à ce que 40% de nos présentations spéciales se trouvent dans cette catégorie... Notre budget prévoit des paiements pouvant atteindre jusqu'à \$500,000 par heure pour ces émissions».

First Choice prévoit un succès sans précédent avec un taux de pénétration de 40%. En 1986, environ 1,852,000 foyers canadiens paieraient au moins \$12 par mois ce qui rapporterait \$268 millions de revenus bruts. Cette performance s'explique par le fait que toute la mise en marché serait faite par la compagnie elle-même et non par les câblodistributeurs comme c'est le cas pour la plupart des autres projets. On investirait un montant record de \$23 millions en marketing la première année seulement: les analystes financiers affirment que, pour réussir, la télévision

payante doit démarrer rapidement au début. Il n'y a pas de progression lente possible. C'est un succès ou un échec.

Le projet «Première» est certainement l'un des favoris puisqu'il allie des dirigeants dotés d'une connaissance de l'industrie cinématographique et la plupart des câblodistributeurs canadiens.

Dans sa requête, Première déçoit quelques fleches aux concurrents: «à l'exemple de ce qui s'est passé aux États-Unis, les réseaux de l'établissement de la télévision canadienne ont largement concouru à retarder l'avènement de ce nouveau médium».

Le groupe Première a cette originalité de laisser une place à Radio-Canada dans sa structure organisationnelle, au cas où la société d'État déciderait d'entrer dans ce domaine. Une foule d'institutions financières appuient le projet.

Le prix de gros ne serait que de \$6,50 ce qui laisse aux câblodistributeurs une bonne marge bénéficiaire.

L'acquisition de films étrangers, surtout américains, coûtera \$55 millions dans une année normale mais la compagnie prévoit investir une somme à peu près équivalente pour ses émissions canadiennes.

Comme plusieurs requérants, le groupe Performance a trouvé sa «figure connue» dans la personne de M. Hugh Faulkner, un ancien secrétaire d'État à Ottawa. En plus des promesses habituelles, Performance offre aux producteurs un mécanisme assez complexe de participation sous le nom d'Accès. La part des longs métrages ne serait que de 32%, on met l'accent sur des émissions de variétés. Un producteur louerait du temps d'antenne dont le paiement se ferait en fonction de la cote d'écoute. La compagnie possède déjà une dizaine de projets d'émissions spéciales qui pourraient être réalisées pour la télévision payante (\$300,000 l'heure).

La seule entreprise dont les

actions seraient cotées en Bourse est Showplace, une filiale de Standard Broadcasting (CJAD), membre du groupe Argus. Le service ne serait offert — au début du moins, — qu'en anglais.

Nous verrons demain comment le Québec et les producteurs francophones demeurent relativement absents dans ces projets.

(à suivre)

Le projet Cold Lake

L'Impériale veut un taux de rendement de 20%

par Michel Nadeau

«Je veux un rendement de 20% sur l'investissement dans Cold Lake. Il n'y a pas de place pour un compromis», a déclaré, hier, à Montréal, M. Jack Armstrong, président du conseil et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

L'entreprise torontoise n'est pas satisfaite de l'entente intervenue entre les gouvernements albertain et fédéral au chapitre de l'exploitation des sables bitumineux. Cet accord prévoit l'octroi du prix mondial pour le brut extrait dans les projets de Cold Lake (L'Impériale) et Al-sands (Shell), comme le demandent les compagnies depuis plusieurs années.

«Le rendement tel que nous l'entrevoyons dans l'accord nous laisserait environ 15% en termes de flux monétaire actualisé», selon M. Armstrong. Les fonctionnaires fédéraux estiment que c'est 19% qu'obtiendraient les compagnies exploitantes.

Cependant, l'homme d'affaires torontois a reconnu qu'il n'y a pas eu de pourparlers entre son entreprise et le gouvernement fédéral pour établir clairement ce que chaque partie entendait. Une réunion de travail avec le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, était prévue pour la semaine dernière mais elle fut annulée en raison d'un contretemps.

Cette mésentente au chapitre du rendement de Cold Lake constitue «un hiatus temporaire», selon M. Armstrong, qui dit souhaiter ardemment que reprennent les travaux.

Parmi les changements possibles pour atteindre un rendement de 20%, le président du conseil de l'Impériale évoque la méthode de calcul de l'amortissement. Il serait aussi disposé à accepter qu'au-delà d'une certaine marge de rendement, des royalties spéciales frappent tous les profits.

Au cours des deux dernières années, le rendement sur le capital investi de l'Impériale a dépassé légèrement les 20%. L'entreprise, filiale du groupe américain Exxon, désire maintenir cette performance.

«Si nous voulons trouver l'argent auprès des investisseurs potentiels pour ce projet de \$12 milliards, nous devons leur offrir un rendement de 20%».

Il a qualifié de «théorique» une question sur la possibilité que Petro-Canada prenne la relève si la compagnie torontoise se refuse d'aller de l'avant avec le projet.

L'Impériale a enregistré une baisse modeste de 14% de ses profits au premier trimestre, en raison de la diminution des livraisons de brut conventionnel et de certains effets de la Politique nationale de l'énergie.

Le dividende de 35 cents par action a été maintenu cependant. M. Armstrong n'a pas voulu évoquer la possibilité d'une nouvelle hausse du taux annuel de dividende qui a été fixé, l'an dernier, à \$1,40. Ce dernier chiffre représente une hausse de près de 50% par rapport à il y a trois ans.

L'entreprise pétrolière inaugurera l'automne prochain un nouvel immeuble au centre-ville de Montréal. La direction du Québec aura-t-elle plus que de simples pouvoirs de mise en marche, comme l'évoquait récemment un article du quotidien La Presse? Le porte-parole de la compagnie au Québec, M. Jacques Lefèvre, a répondu devant M. Armstrong qu'il était doté de tous les pouvoirs disponibles pour le Québec. MM. Armstrong et Lefèvre ont ajouté que l'Impériale était disposée à collaborer avec le gouvernement québécois pour la recherche de pétrole.

LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN:

L'AFFAIRE DES FEMMES

Si vous êtes âgée de 40 à 59 ans, participez à l'ÉTUDE NATIONALE DE DÉPISTAGE et aidez-nous à mieux vous protéger, vous et les générations futures.

Pour un rendez-vous téléphonez au numéro: (514) 876-7431

La Mère Martin

De bien bons petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crémaillère chaque jour, pour vous depuis 5 générations. À la bonne franquette. Que vous ayez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express.

La Mère Martin
990, rue Saint-Antoine ouest
Tél.: (514) 866-3461



Sortez en grand

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL

•3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
•5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
•1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE

•POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

•POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221

FONDS MUTUEL JONES HEWARD LTÉE

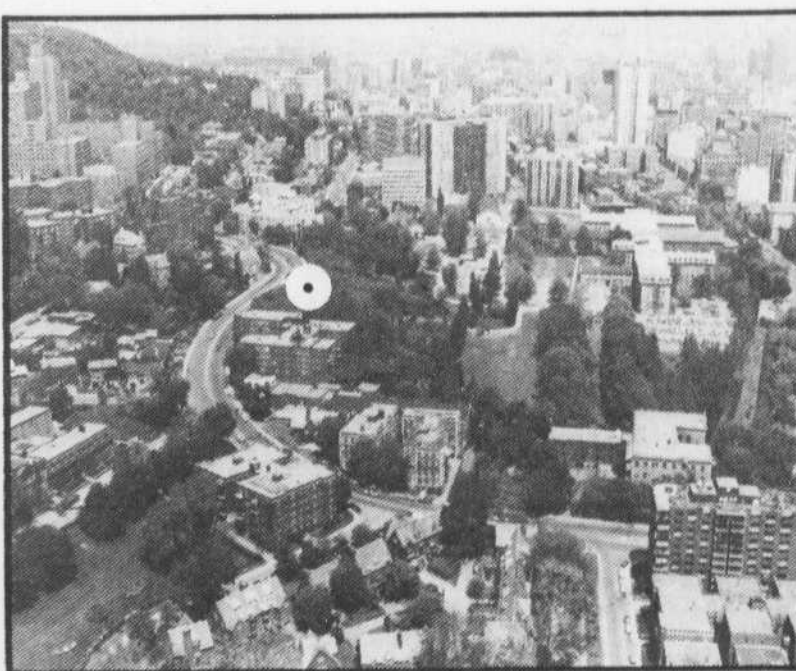
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du Fonds Mutuel Jones Heward Ltée aura lieu au Quatre Saisons Montréal, Salon l'Été, 1050 rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le mercredi, 21 octobre 1981, à 11h30 de l'avant-midi.

Les actionnaires inscrits aux registres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 30 septembre 1981 recevront un avis et auront droit de vote lors de cette assemblée, et aussi en temps requis, un avis officiel, une formule de procuration et un formulaire de procuration de la direction à cet effet, ainsi qu'un exemplaire du Rapport Annuel de la Compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration
ROGER J. MCGRAW
Secrétaire-trésorier

Le Fort de la Montagne



Érigé dans le roc, à flanc de montagne sur le Domaine des Sulpiciens et nommé tel que les Sulpiciens l'avaient d'abord baptisé. Le Fort de la Montagne est unique à Montréal et ne pourra jamais être répété!

La tour triple de 175 condominiums résidentiels est un monde en soi, un oasis entouré d'espaces verts.

Peu d'édifices, s'il en est, offrent autant de sécurité, de vues spectaculaires, de caractéristiques récréatives élaborées (un plancher complet est voué aux loisirs), autant de soins aux moindres détails...

Le Fort de la Montagne n'est pas pour tout le monde. Il est davantage conçu pour ceux qui peuvent se permettre de vivre là où ils le veulent.

Protection complète contre les incendies telle que des gicleurs automatiques dans chaque pièce de toutes les unités.

2 et 3 chambres — À partir de \$210,000

Bureau de ventes
3577 av. Atwater

(514) 937-7733
sur rendez-vous

Le dollar tombe à 83.43 cents US

Le dollar canadien a perdu hier plus d'un tiers de point par rapport à la devise américaine clôturant la journée à 83.43 cents US. La veille, il avait clôturé à 83.75 cents US.

Plus de dollars canadiens ont été vendus sur les marchés des États-Unis en raison notamment de l'augmentation des taux d'intérêt sur les nouvelles obligations du gouvernement américain échouant dans trois et sept ans.

Les analystes attribuent aussi la nouvelle faiblesse du dollar canadien à la décision

de la Réserve fédérale des États-Unis de ramener de 4 à 3% la surcharge qu'elle impose sur le taux d'escompte lorsque les grandes banques ont trop souvent recours à ses crédits. Les milieux financiers souhaitent la disparition de cette surcharge à la suite du récent relâchement de la pression sur les taux d'intérêt.

Ces deux décisions peuvent vouloir signifier que le gouvernement américain n'a pas l'intention de rabaisser trop substantiellement ou trop rapidement les taux d'intérêt au

cours de l'automne.

D'ailleurs, cela a eu pour effet de décourager quelque peu les investisseurs américains. À Wall Street, l'indice préliminaire des industrielles a clôturé à 845.70, en baisse de 0.86 point, et ce même si d'autres banques ont ramené hier leur taux préférentiel à 19.50 (une baisse d'un demi point). Quelque 47 millions d'actions ont changé de mains.

La diminution de 2.5% enregistrée dans les commandes de biens durables en août après six mois consécutifs

d'augmentation, a été considérée comme un signal de récession et a également découragé le marché.

Par contre, le marché boursier de Toronto a connu une deuxième hausse successive, l'indice TSE 300 gagnant 20.72 points. Mais les analystes ne croient pas que le marché va récupérer complètement les pertes subies la semaine dernière. Les investisseurs demeurent encore hésitants.

À Montréal, pendant ce temps, l'indice composé a ga-

gné 3.49 points pour fermer à 312.41. Les cours pétroliers ont mené le marché avec une reprise de 14.82 points.

Par ailleurs, le dollar américain et l'or ont pratiquement maintenu leurs cours d'ouverture, en forte reprise pour la devise américaine et en net repli pour le métal précieux.

Le dollar a clôturé à 2.2840 marks (contre 2.2350 la veille), à 1.9570 franc suisse (contre 1.9090) et à 5.4140 francs français (contre 5.3150).

L'or a terminé la journée à \$461.50 l'once (contre \$467.50).

Pour rentabiliser la formation post-secondaire

Dufour propose un changement d'attitudes

par Marie-Agnès Thellier

Les étudiants, le système d'enseignement et les entreprises devront rapidement évoluer pour qu'à moyen terme les investissements en formation post-secondaire soient plus rentables.

Invité par l'Association de placement universitaire et collégial, le vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec a prononcé hier une meilleure concorde entre le

système d'éducation post-secondaire et les besoins du marché du travail.

M. Dufour a repris à son compte quelques-unes des recommandations contenues dans un récent rapport fédéral sur l'évolution du marché du travail dans les années 80:

■ les établissements d'enseignement devraient consacrer moins de ressources aux sciences de l'éducation, aux arts et aux sciences humaines et favoriser au contraire le génie, le commerce, l'économi-

que et la formation technologique collégiale;

■ les fonds fédéraux disponibles pour la création de locaux destinés aux cours de pré-emploi et de pré-apprentissage devraient être conditionnels: il faudrait que l'institution scolaire accepte que les employeurs examinent d'abord les cours et les programmes afin de s'assurer une formation pertinente et des normes de rendement satisfaisantes. «Inutile de vous signaler notre plus parfait accord avec cette dernière recommandation», a lancé M. Dufour.

■ les entreprises devront elles aussi évoluer. Elles devront changer leur mentalité, «accepter et même encourager une certaine forme de contestation créatrice chez les jeunes cadres, accepter la remise en question», a préconisé M. Dufour. «Le patron des patrons» estime que les entreprises seront de plus en plus confrontées avec la «nouvelle révolution tranquille» qui amènera une réévaluation du travail, de la réussite et de la qualité de la vie. «Les jeunes veulent avoir leur mot à dire dans l'organisation du travail. Ils n'acceptent plus facilement les corvées et l'ennui qu'acceptaient leurs devanciers», constate le vice-président du CPQ.

■ l'entreprise devra aussi prendre en charge davantage la formation à l'intérieur des entreprises. Plus tolérants à l'égard des diplômés débutants, les entrepreneurs devront de plus en plus assumer la responsabilité de la formation «sur le tas».

■ si le CPQ veut un changement dans les programmes académiques, cela signifie aussi «que les entreprises s'impliquent plus intensément dans la formation des jeunes, sous forme de stages de professeurs dans des entreprises

ou de la participation des hommes d'affaires aux projets universitaires», a poursuivi M. Dufour.

Le contact entre les universités et les entreprises est justement à l'honneur cette semaine avec les «Journées carrières» organisées par l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (Aiesec). Elles se poursuivent aujourd'hui aux HEC et demain à l'UQAM. Des représentants des grandes entreprises, des institutions financières et des associations professionnelles rencontrent les étudiants pour les informer des possibilités d'emploi dans leurs domaines respectifs.

L'Aiesec cherche aussi des entreprises (PME, grandes entreprises, coopératives, publiques et parapubliques) qui accueilleraient des stagiaires étrangers cet été: cela permettrait au même nombre de Québécois d'effectuer un stage à l'étranger, comme l'ont fait une trentaine de personnes en 81.

stelco

STELCO INC.
ACTIONS ORDINAIRES
CONVERTIBLES DE
SÉRIE A ET
ACTIONS ORDINAIRES
CONVERTIBLES DE
SÉRIE B
DIVIDENDE N° 281

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré le dividende des actions ordinaires convertibles de série A de la Société, payable le 2 octobre 1981 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 octobre 1981.

1. un dividende de quarante-cinq cents (45¢) par action ordinaire convertible de série A de la Société; et
2. un dividende équivalent à quarante-cinq cents (45¢) par action ordinaire convertible de série B de la Société, payable en actions ordinaires convertibles de série B calculées sur la base d'une action ordinaire convertible de série B d'une valeur de \$33.297.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C, DIVIDENDE N° 6

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de quarante-huit cents et demi (48.5¢) par action privilégiée de série C de la Société, payable le 2 octobre 1981 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 octobre 1981.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE D, DIVIDENDE N° 4

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de soixante-deux cents et demi (62.5¢) par action privilégiée de série D de la Société, payable le 2 octobre 1981 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 octobre 1981.

Par ordre du conseil Le secrétaire J. W. Younger

Toronto, Canada Le 18 septembre 1981

au jour le jour

■ Domtar dans l'or noir

La firme papetière Domtar vient d'investir \$10 millions pour accélérer ses recherches de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien, en collaboration avec Hamilton Brothers Canadian Gas, une filiale de Hamilton Brothers Petroleum, de Denver. Domtar prévoit investir \$30 millions au cours des trois prochaines années si le projet s'avère rentable.

■ Doyle élu président

Un Montréalais, M. James N. Doyle, a été élu hier président de la Chambre de Commerce du Canada pour l'année 1981-1982. M. Doyle est vice-président exécutif, affaires juridiques et institutionnelles, de la chaîne d'alimentation Steinberg. Un autre Montréalais, M. Donald R. Huggett, de Coopers et Lybrand, a été réélu trésorier honoraire.

■ De Coster à huls clos

Les journalistes montréalais ont été refoulés à la porte d'un hôtel de la métropole où a eu lieu hier le premier déjeuner-causette du Centre des dirigeants d'entreprise. L'invité était le président et chef de la direction de Sidbec, M. Robert Coster. Un porte-parole du Centre a indiqué que ces rencontres devaient se tenir dans l'intimité la plus complète, pour permettre aux gens d'affaires de mieux échanger.

■ Tricofil à Sainte-Thérèse?

Tricofil annoncera cette semaine ses nouveaux projets: l'entreprise auto-gérée vient de louer des nouvelles installations à Sainte-Thérèse, selon des informations recueillies par LE DEVOIR. Le président de Tricofil, M. Jean-Guy Frénette, n'a pas confirmé cette nouvelle mais il s'est appreté à convoquer la presse. Le 12 juin dernier, les travailleurs de Tricofil décidaient de fermer les installations vestues héritées de la Regent Knitting à Saint-Jérôme, pour concentrer toutes leurs ressources sur la construction d'une nouvelle usine et la modernisation de l'équipement.

■ MacLeod: sursis

Les travailleurs et le milieu de Theftford Mines sont invités à investir \$300,000 au moins pour relancer la compagnie «Metallurgie Lynn MacLeod». Après avoir d'abord refusé son aide, le programme OSE a décidé d'imposer cette condition pour accorder une subvention de \$500,000. Initialement les 225 travailleurs n'avaient accepté d'investir que des heures supplémentaires. On a même cru à la fermeture définitive de MacLeod puisque les deux créanciers privilégiés, la Banque Royale et la SDI, ont réalisé leurs garanties vendues. Un sursis est accordé et la Caisse d'économie de la vallée de l'Amiante pourrait avancer le capital.

■ Volture au karbon

Propulserons-nous, dans l'avenir, nos automobiles avec des carburants liquides provenant des houillères de la Nouvelle-Écosse? C'est du moins ce que prétend M. Alastair Gillespie, ex-ministre fédéral de l'Énergie, devenu président de Scotia Coal Synfuels Project. Selon M. Gillespie, la liquéfaction de la houille, effectuée en utilisant de l'hydrogène, représente une industrie naturelle et prometteuse pour la Nouvelle-Écosse, qui est très riche en charbon. La valeur d'une tonne de charbon et d'un baril de pétrole est actuellement à peu près la même sur les marchés internationaux.

■ En raccourci

Avis aux intéressés: le nombre de travailleurs bénéficiant de congés payés annuels dans le monde s'élève à 600 millions... Les magnétoscopes sont une affaire en or pour les Japonais: ceux-ci en ont exportés 3,4 millions au cours des sept premiers mois de 1981... Le Japon a accordé un prêt de \$600 millions à l'Union soviétique pour la construction d'un gazoduc reliant la Sibirie occidentale à l'Europe de l'Ouest... Autre possibilité de développement pour Péro-Canada: la Chine lancera un appel d'offres aux compagnies pétrolières étrangères désireuses de prospecter et de mettre en valeur son pétrole «offshore»... La Société a déclaré un dividende de 30 cents l'action... La Société pour l'expansion des exportations financières, au coût de \$301,635, la vente de dispositifs de nettoyage de machine à papier par la compagnie montréalaise **Klockner Stadler Hurter** à une firme du Venezuela...

André Bouthillier

Investors
INVESTORS INTERNATIONAL
MUTUAL FUND LTD
DIVIDENDE NO. 20

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 15.5¢ par action, sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 28 septembre 1981, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 septembre 1981.

PAR ORDRE DU CONSEIL

B.S. Toni
Secrétaire
9 septembre 1981
Winnipeg, Manitoba

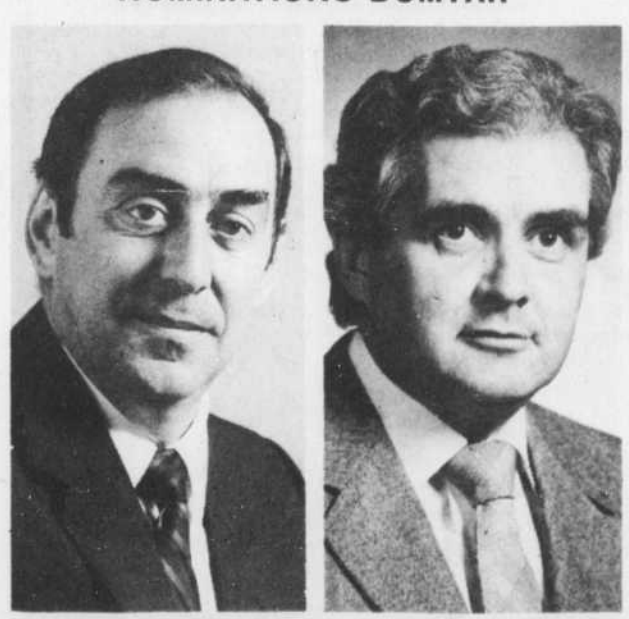
Investors
PROVIDENT STOCK
FUND LTD
DIVIDENDE NO. 17

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 17.5¢ par action, sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 28 septembre 1981, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 septembre 1981.

PAR ORDRE DU CONSEIL

B.S. Toni
Secrétaire
10 septembre 1981
Winnipeg, Manitoba

NOMINATIONS DOMTAR



Paul Pelletier

Jean-Guy Pépin

La société Domtar annonce la nomination de M. Paul Pelletier au poste de vice-président directeur général de la division des papiers kraft et du carton pour boîtes ainsi que la nomination de M. Jean-Guy Pépin au poste de directeur délégué de l'usine d'East Angus (Québec). De formation récente, la division fait partie intégrante du groupe des produits des pâtes et papiers et exploitera l'usine située à East Angus ainsi que les activités reliées aux papiers kraft et au carton pour boîtes.

L'exploitation de l'ancienne division des papiers et cartons kraft, maintenant la division du carton-caisse, se poursuivra au sein du groupe des emballages Domtar.

TELEVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'Église en papier
10.00 Passe-partout
10.30 L'Église en papier
11.00 Du simple au double
11.30 Bilan des métiers d'art au Québec: depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours
11.30 Un animal, des animaux
11.55 L'abbé: Série documentaire réalisée par Lester et Jesse Cooper. La route de l'abbé
12.25 Le Téléjournal
13.00 Allô Bou Bou
13.30 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Bobo
15.00 D'étéville

17.00 Télé 5
18.00 Les 100 tours de Centour
19.00 Profils de 1er ministre
19.30 Charles-Eugène Boucher de Bocheriville
20.00 Planète crèche

21.00 Marché aux images
21.30 Les nouvelles TVA
22.00 Les sports
23.00 La couleur du temps
23.15 Kojak
23.30 Femtore

24.00 Les nouvelles TVA
24.30 Les sports
25.00 La couleur du temps
25.15 Kojak
25.30 Femtore

26.00 Les nouvelles TVA
26.30 Les sports
27.00 La couleur du temps
27.15 Kojak
27.30 Femtore

28.00 Les nouvelles TVA
28.30 Les sports
29.00 La couleur du temps
29.15 Kojak
29.30 Femtore

30.00 Les nouvelles TVA
30.30 Les sports
31.00 La couleur du temps
31.15 Kojak
31.30 Femtore

32.00 Les nouvelles TVA
32.30 Les sports
33.00 La couleur du temps
33.15 Kojak
33.30 Femtore

34.00 Les nouvelles TVA
34.30 Les sports
35.00 La couleur du temps
35.15 Kojak
35.30 Femtore

36.00 Les nouvelles TVA
36.30 Les sports
37.00 La couleur du temps
37.15 Kojak
37.30 Femtore

38.00 Les nouvelles TVA
38.30 Les sports
39.00 La couleur du temps
39.15 Kojak
39.30 Femtore

40.00 Les nouvelles TVA
40.30 Les sports
41.00 La couleur du temps
41.15 Kojak
41.30 Femtore

42.00 Les nouvelles TVA
42.30 Les sports
43.00 La couleur du temps
43.15 Kojak
43.30 Femtore

44.00 Les nouvelles TVA
44.30 Les sports
45.00 La couleur du temps
45.15 Kojak
45.30 Femtore

46.00 Les nouvelles TVA
46.30 Les sports
47.00 La couleur du temps
47.15 Kojak
47.30 Femtore

48.00 Les nouvelles TVA
48.30 Les sports
49.00 La couleur du temps
49.15 Kojak
49.30 Femtore

50.00 Les nouvelles TVA
50.30 Les sports
51.00 La couleur du temps
51.15 Kojak
51.30 Femtore

52.00 Les nouvelles TVA
52.30 Les sports
53.00 La couleur du temps
53.15 Kojak
53.30 Femtore

54.00 Les nouvelles TVA
54.30 Les sports
55.00 La couleur du temps
55.15 Kojak
55.30 Femtore

56.00 Les nouvelles TVA
56.30 Les sports
57.00 La couleur du temps
57.15 Kojak
57.30 Femtore

58.00 Les nouvelles TVA
58.30 Les sports
59.00 La couleur du temps
59.15 Kojak
59.30 Femtore

60.00 Les nouvelles TVA
60.30 Les sports
61.00 La couleur du temps
61.15 Kojak
61.30 Femtore

62.00 Les nouvelles TVA
62.30 Les sports
63.00 La couleur du temps
63.15 Kojak
63.30 Femtore

64.00 Les nouvelles TVA
64.30 Les sports
65.00 La couleur du temps
65.15 Kojak
65.30 Femtore

66.00 Les nouvelles TVA
66.30 Les sports
67.00 La couleur du temps
67.15 Kojak
67.30 Femtore

68.00 Les nouvelles TVA
68.30 Les sports
69.00 La couleur du temps
69.15 Kojak
69.30 Femtore

70.00 Les nouvelles TVA
70.30 Les sports
71.00 La couleur du temps
71.15 Kojak
71.30 Femtore

72.00 Les nouvelles TVA
72.30 Les sports
73.00 La couleur du temps
73.15 Kojak
73.30 Femtore

74.00 Les nouvelles TVA
74.30 Les sports
75.00 La couleur du temps
75.15 Kojak
75.30 Femtore

76.00 Les nouvelles TVA
76.30 Les sports
77.00 La couleur du temps
77.15 Kojak
77.30 Femtore

78.00 Les nouvelles TVA
78.30 Les sports
79.00 La couleur du temps
79.15 Kojak
79.30 Femtore

80.00 Les nouvelles TVA
80.30 Les sports
81.00 La couleur du temps
81.15 Kojak
81.30 Femtore

82.00 Les nouvelles TVA
82.30 Les sports
83.00 La couleur du temps
83.15 Kojak
83.30 Femtore

84.00 Les nouvelles TVA
84.30 Les sports
85.00 La couleur du temps
85.15 Kojak
85.30 Femtore

86.00 Les nouvelles TVA
86.30 Les sports
87.00 La couleur du temps
87.15 Kojak
87.30 Femtore

88.00 Les nouvelles TVA
88.30 Les sports
89.00 La couleur du temps
89.15 Kojak
89.30 Femtore

90.00 Les nouvelles TVA
90.30 Les sports
91.00 La couleur du temps
91.15 Kojak
91.30 Femtore

92.00 Les nouvelles TVA
92.30 Les sports
93.00 La couleur du temps
93.15 Kojak
93.30 Femtore

94.00 Les nouvelles TVA
94.30 Les sports
95.00 La couleur du temps
95.15 Kojak
95.30 Femtore

96.00 Les nouvelles TVA
96.30 Les sports
97.00 La couleur du temps
97.15 Kojak
97.30 Femtore

98.00 Les nouvelles TVA
98.30 Les sports
99.00 La couleur du temps
99.15 Kojak
99.30 Femtore

100.00 Les nouvelles TVA
100.30 Les sports
101.00 La couleur du temps
101.15 Kojak
101.30 Femtore

102.00 Les nouvelles TVA
102.30 Les sports
103.00 La couleur du temps
103.15 Kojak
103.30 Femtore

104.00 Les nouvelles TVA
104.30 Les sports
105.00 La couleur du temps
105.15 Kojak
105.30 Femtore

106.00 Les nouvelles TVA
106.30 Les sports
107.00 La couleur du temps
107.15 Kojak
107.30 Femtore

108.00 Les nouvelles TVA
108.30 Les sports
109.00 La couleur du temps
109.15 Kojak
109.30 Femtore

110.00 Les nouvelles TVA
110.30 Les sports
111.00 La couleur du temps
111.15 Kojak
111.30 Femtore

112.00 Les nouvelles TVA
112.30 Les sports
113.00 La couleur du temps
113.15 Kojak
113.30 Femtore

114.00 Les nouvelles TVA
114.30 Les sports
115.00 La couleur du temps
115.15 Kojak
115.30 Femtore

116.00 Les nouvelles TVA
116.30 Les sports
117.00 La couleur du temps
117.15 Kojak
117.30 Femtore

118.00 Les nouvelles TVA
118.30 Les sports
119.00 La couleur du temps
119.15 Kojak
119.30 Femtore

120.00 Les nouvelles TVA
120.30 Les sports
121.00 La couleur du temps
121.15 Kojak
121.30 Femtore

122.00 Les nouvelles TVA
122.30 Les sports
123.00 La couleur du temps
123.15 Kojak
123.30 Femtore

124.00 Les nouvelles TVA
124.30 Les sports
125.00 La couleur du temps
125.15 Kojak
125.30 Femtore

15.30 Services à la communauté
16.00 Gringo & Cie
16.30 Les jeunes matraques
17.00 L'artichaut
Avec Fernand Gignac, Pierre Lalonde et Daniel Hélu
18.00 Le dixième informé
18.30 Colorado
19.30 Les Brillant
Texte de Marcel Gauthier
20.00 Havalé 5
21.00 Le clan Bouchard
Texte de Marcel Gauthier
21.30 Michel Jamin
22.29 La quotidienne
23.00 Les nouvelles TVA
23.30 Loto-sélect
23.30 Les sports
23.35 La couleur du temps
23.35 Kojak
23.35 Femtore

7 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
10.30 Les nouvelles TVA
11.30 Les 100 tours de Centour
12.30 Les sports
13.30 Les nouvelles TVA
14.30 Les nouvelles TVA
15.30 Les nouvelles TVA
16.30 Les nouvelles TVA
17.30 Les nouvelles TVA
18.30 Les nouvelles TVA
19.30 Les nouvelles TVA
20.30 Les nouvelles TVA
21.30 Les nouvelles TVA
22.30 Les nouvelles TVA
23.30 Les nouvelles TVA

24.30 Les nouvelles TVA
25.30 Les nouvelles TVA
26.30 Les nouvelles TVA
27.30 Les nouvelles TVA
28.30 Les nouvelles TVA
29.30 Les nouvelles TVA
30.30 Les nouvelles TVA
31.30 Les nouvelles TVA
32.30 Les nouvelles TVA
33.30 Les nouvelles TVA
34.30 Les nouvelles TVA
35.30 Les nouvelles TVA
36.30 Les nouvelles TVA
37.30 Les nouvelles TVA
38.30 Les nouvelles TVA
39.30 Les nouvelles TVA
40.30 Les nouvelles TVA
41.30 Les nouvelles TVA
42.30 Les nouvelles TVA
43.30 Les nouvelles TVA
44.30 Les nouvelles TVA
45.30 Les nouvelles TVA
46.30 Les nouvelles TVA
47.30 Les nouvelles TVA
48.30 Les nouvelles TVA
49.30 Les nouvelles TVA
50.30 Les nouvelles TVA
51.30 Les nouvelles TVA
52.30 Les nouvelles TVA
53.30 Les nouvelles TVA
54.30 Les nouvelles TVA
55.30 Les nouvelles TVA
56.30 Les nouvelles TVA
57.30 Les nouvelles TVA
58.30 Les nouvelles TVA
59.30 Les nouvelles TVA
60.30 Les nouvelles TVA
61.30 Les nouvelles TVA
62.30 Les nouvelles TVA
63.30 Les nouvelles TVA
64.30 Les nouvelles TVA
65.30 Les nouvelles TVA
66.30 Les nouvelles TVA
67.30 Les nouvelles TVA
68.30 Les nouvelles TVA
69.30 Les nouvelles TVA
70.30 Les nouvelles TVA
71.30 Les nouvelles TVA
72.30 Les nouvelles TVA
73.30 Les nouvelles TVA
74.30 Les nouvelles TVA
75.30 Les nouvelles TVA
76.30 Les nouvelles TVA
77.30 Les nouvelles TVA
78.30 Les nouvelles TVA
79.30 Les nouvelles TVA
80.30 Les nouvelles TVA
81.30 Les nouvelles TVA
82.30 Les nouvelles TVA
83.30 Les nouvelles TVA
84.30 Les nouvelles TVA
85.30 Les nouvelles TVA
86.30 Les nouvelles TVA
87.30 Les nouvelles TVA
88.30 Les nouvelles TVA
89.30 Les nouvelles TVA
90.30 Les nouvelles TVA
91.30 Les nouvelles TVA
92.30 Les nouvelles TVA
93.30 Les nouvelles TVA
94.30 Les nouvelles TVA
95.30 Les nouvelles TVA
96.30 Les nouvelles TVA
97.30 Les nouvelles TVA
98.30 Les nouvelles TVA
99.30 Les nouvelles TVA
100.30 Les nouvelles TVA
101.30 Les nouvelles TVA
102.30 Les nouvelles TVA
103.30 Les nouvelles TVA
104.30 Les nouvelles TVA
105.30 Les nouvelles TVA
106.30 Les nouvelles TVA
107.30 Les nouvelles TVA
108.30 Les nouvelles TVA
109.30 Les nouvelles TVA
110.30 Les nouvelles TVA
111.30 Les nouvelles TVA
112.30 Les nouvelles TVA
113.30 Les nouvelles TVA
114.30 Les nouvelles TVA
115.30 Les nouvelles TVA
116.30 Les nouvelles TVA
117.30 Les nouvelles TVA

SECRÉTAIRE DE TRADUCTION

Un cabinet privé de traduction, situé à Ottawa, recherche un(e) secrétaire de traduction principal(e).

Les candidates ou candidats doivent être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- dactylographie (60 mots par minute)
- recherche documentaire et terminologique
- établissement des fiches, tables de matière et index
- vérification de la présentation normalisée
- correction de manuscrits et d'épreuves
- techniques générales de secrétariat
- relations avec la clientèle

Une excellente connaissance du français (grammaire, stylistique, etc.) et une maîtrise suffisante de l'anglais sont des qualités indispensables, de même qu'est nécessaire le souci du détail et de la précision.

Trois semaines de vacances annuelles. Avantages sociaux. Rémunération conforme aux normes de la profession.

Prière d'adresser votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, à :

C.P. 4118
Succursale « E »
Ottawa (Ontario)
K1S 5B1

CENTRE HOSPITALIER PIERRE JANET APPEL DE CANDIDATURES MIXTES Directeur des services professionnels et des services hospitaliers

2e concours

NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT:
Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie, (courte durée) 64 lits pour adultes et pavillon de 44 lits pour enfants et adolescents.

EXIGENCES DU POSTE:
Médecin spécialisé en psychiatrie.

QUALITÉS SOUHAITÉES:

Une formation ou une expérience administrative pertinente. Une certaine expérience dans l'élaboration et la mise sur pieds de programmes cliniques.

Une certaine expérience en recherche et en enseignement.

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du Directeur général:

- coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;
- vérifier le fonctionnement des comités du Conseil consultatif des professionnels et du Conseil des médecins et dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et dans le cas du Conseil des médecins et dentistes qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement;
- planifier, organiser, diriger et contrôler les activités des services hospitaliers selon le plan d'organisation du Centre.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX:

Selon les normes des politiques du Ministère des Affaires Sociales.

ENVOYER CURRICULUM VITAE À L'ATTENTION DE:

M. Pierre Pagé, président du Conseil d'administration,
Centre hospitalier Pierre-Janet
20 Pharand, Hull
J9A 1K7

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Nous sommes l'une des compagnies de financement aux entreprises et d'affacturage des plus progressives, bien établie au Canada et dotée d'une équipe de gestion jeune et dynamique.

Nous sommes à la recherche d'un/une

DIRECTEUR/TRICE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES

qui se joindra à notre équipe professionnelle.

Le poste consiste en administration et contrôle de clients spécifiques et détermination et analyse de leurs besoins exceptionnels.

Le candidat idéal est parfaitement bilingue et possède les qualifications suivantes:

- Bonnes connaissances en comptabilité
- Bon jugement et aptitudes d'analyse
- Capable d'entretenir des relations agréables et efficaces avec des personnes à tous niveaux.

Le salaire sera établi en fonction des qualifications et compétences et sera accompagné d'avantages sociaux très intéressants.

Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement et devra être adressée à

Mme L. Accarisi
Compagnie Financière Canadienne
400 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H3A 1L5
Tél.: 282-4550



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

Bibliothécaires

L'Institut canadien de l'information scientifique et technique offre deux postes de bibliothécaires:

Analyste de collections (CT-81-24)

Pour la Section des acquisitions, concevoir et adopter des méthodes de mesure et d'évaluation de la collection nationale; réunir des renseignements sur la théorie et la pratique de développement des collections; se tenir au courant des programmes exploités et des orientations futures de la recherche et du développement scientifiques et techniques au Canada.

Bibliothécaire Services automatisés (CT-81-27)

Assurer un service d'appoint à l'intention de l'utilisateur dans le cadre de l'exploitation des deux systèmes nationaux de recherche bibliographique automatisée CAN/OLE et CAN/SDI; donner des cours de formation à Ottawa et dans d'autres lieux au Canada; aider les utilisateurs; préparer toute la documentation connexe aux cours et à la réalisation; promouvoir les services par le biais d'ateliers et de présentations.

Pour les deux postes, les personnes intéressées doivent posséder un diplôme en sciences ou en génie et en bibliothéconomie et au moins trois années d'expérience. Pour le poste de bibliothécaire (services automatisés), la connaissance pratique des systèmes de recherche documentaire en direct est essentielle. Des aptitudes manifestes à l'enseignement seraient un atout.

Pour le poste d'analyste de collections, la connaissance de l'anglais est essentielle. Pour le poste de bibliothécaire (services automatisés), la connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle. Les personnes unilingues peuvent aussi poser leur candidature si elles consentent à suivre des cours de langue.

Traitement: jusqu'à \$31,000 par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0R6. Veuillez donner la référence appropriée.

Canada

Innotech Aviation Limitée, chef de file de l'industrie canadienne de l'aviation et haute technologie, recherche présentement une personne qualifiée en:

PROGRAMMATION

Candidat(e) idéal(e), vous possédez 3 à 5 ans d'expérience en langage de programmation BASIC. Votre mandat consistera à assurer la programmation et le traitement de données en bureautique. Une connaissance des langages COBOL et/ou FORTRAN serait un atout certain.

Intéressé(e)? Faites parvenir votre curriculum vitae à:

Mark Goldenberg
Directeur du personnel

**INNOTECH
AVIATION** LIMITEE

455 Michel Jasmin
Dorval, Québec H9P 1C2

INNOVATION ET TECHNOLOGIE EN AVIATION

ANALYSTE EN SYSTÈMES INFORMATIQUES CLASSE I

Concours no: 81-1063

NATURE DE L'EMPLOI:

Sous direction et suivant des instructions et des directives d'ordre général, le titulaire doit analyser des procédés administratifs et autres afin d'en convertir le traitement sur ordinateur et de permettre une meilleure gestion administrative. Il est principalement tenu d'effectuer l'analyse fonctionnelle et organique de systèmes et de sous-systèmes courts ou peu complexes et de réaliser divers travaux d'implantation, de modification et d'entretien de systèmes informatiques. Il doit également rédiger des spécifications de programmes et, au besoin, les transcrire en langage informatique. De plus, il doit participer à l'évaluation et à l'entretien des systèmes en exploitation.

QUALIFICATIONS REQUISES:

instruction: détenir un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans une discipline compatible avec l'emploi.

expérience: aucune expérience préalable n'est requise. Toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée suffisante pour remplir l'emploi pourra aussi être considérée.

DIVERS:

Bonne connaissance du français parlé et écrit; qualités personnelles appropriées.

TRAITEMENT: \$20 662 — \$27 154

Les candidats intéressés par le présent avis doivent se procurer le formulaire «Demande d'emploi» et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 9 octobre 1981.

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins, 20e étage
Montréal H5B 1E6
Téléphone: 872-6950

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL



INGÉNIEUR (GÉNIE MÉCANIQUE)

Concours no: 81-1062

NATURE DE L'EMPLOI:

Le titulaire de cet emploi doit étudier, concevoir, planifier et contrôler divers projets relatifs à la ventilation, à la climatisation, au chauffage et à la plomberie des bâtiments de l'usine d'épuration du Service de l'Assainissement des eaux ainsi qu'au choix et à l'entretien des équipements mécaniques requis pour le pompage, le traitement des eaux usées et des boues. Il doit également coordonner la préparation des plans et devis des équipements mécaniques, préparer des procédures d'opération de routine et d'urgence, élaborer des programmes d'entretien préventif et des instructions pour la production de statistiques sur les performances d'opération et d'entretien des équipements.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenir un diplôme d'ingénieur avec option génie mécanique et être membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec; posséder un certain nombre d'années d'expérience pertinente à la nature de l'emploi.

DIVERS:

Facilité d'élocution et de rédaction en français ainsi qu'une connaissance moyenne de l'anglais parlé et écrit; aptitude à diriger le travail d'un personnel technique; qualités personnelles appropriées.

DURÉE DE L'EMPLOI:

Cet emploi est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels le poste a été créé.

TRAITEMENT: \$25 872 — \$39 117

Les candidats intéressés par le présent avis doivent se procurer le formulaire «Demande d'emploi» et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 9 octobre 1981.

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins, 20e étage
Montréal H5B 1E6
Téléphone: 872-6950

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL



DIRECTEUR GÉNÉRAL HABITATION

Notre client est une entreprise nationale de professionnels affiliée à l'industrie de l'habitation, dont le siège social se situe à Ottawa.

C'est une occasion exceptionnelle pour un directeur/administrateur dynamique de se joindre à un milieu enrichissant et autonome. Le candidat choisi assumera la responsabilité complète, avec une petite équipe de personnel, de la réalisation de l'administration financière et des objectifs du programme incluant les programmes sélectionnés, les expositions, les publications et les relations publiques.

Le poste exige de nombreuses années d'expérience dans la haute direction d'une entreprise, idéalement dans une organisation nationale se rapportant à l'industrie de l'habitation.

Les exigences demandées comprennent un diplôme universitaire, le bilinguisme, une solide expérience de l'administration budgétaire et financière et de bonnes notions de l'imprimerie, de la rédaction et de la maquette. La préférence sera accordée à un détenteur d'un C.A.E.

Ce poste s'adressera aux personnes gagnant présentement dans les \$45,000 par année.

Pour connaître davantage ce poste, dans la plus stricte confidentialité, veuillez téléphoner, en mentionnant le concours #12-527 MT.

JAMES W. WESTCOTT & ASSOCIATES

Executive Recruitment **LIMITED** Industrial Psychology

Offices in Toronto and Calgary

2180 Yonge Street, Box 47, Toronto, Ontario M4S 2B9 (416) 481-4471

LE PLUS GRAND PRODUCTEUR DE FER AU QUÉBEC

RECHERCHE

CONTREMAÎTRE - ENTRETIEN DE LA VOIE FERRÉE

L'offre: Rattaché au Surintendant de la Voie Ferrée, il sera responsable de deux assistants contremaîtres et d'une équipe de 30 hommes.

Vos missions: Savoir coordonner, planifier et contrôler les activités de différentes équipes volantes préposées à la pose des traverses, à la pose des rails, au bourrage de la voie, etc...

Vous êtes: Une personne mature avec une certaine stabilité au travail, possédez un secondaire V ou équivalent, détenez un permis de conduire classe 2 du Québec, avez les connaissances de l'équipement d'entretien, draineuse, niveleuse, chasse-neige, remblayeuse, bourreuse, régulateur à ballast, poseuse de rail, machine à enlever les crampons, cramponneuse, machine à poser les anticheminants, dégarnisseuse de cases, etc... Votre connaissance de l'anglais est utile.

Nous offrons: Un poste situé à Port-Cartier qui comporte une rémunération intéressante et une gamme complète d'avantages sociaux, tels que assurance-santé-salaire, assurance-vie, régime de retraite, assurance dentaire, régime d'épargne, boni de vie chère, frais de déménagement.

Nous sommes: Une entreprise qui exploite une mine de fer à Mont-Wright, des installations portuaires à Port-Cartier et un chemin de fer. Nous gérons pour le compte de Sidbec-Normines l'exploitation minière de Lac-Jeannine/Fire Lake. Nous employons plus de 4,000 personnes qui habitent les villes de Port-Cartier, Gagnon et Fermont.

Vous nous adressez votre curriculum vitae au:

Chef de la Section de l'Emploi
Compagnie Minière Québec Cartier
Bureau de l'embauche
Port-Cartier, Québec
G5B 2H3



**LA COMPAGNIE MINIÈRE
QUÉBEC CARTIER**

Où l'avenir c'est aujourd'hui!

LE PLUS GRAND PRODUCTEUR DE FER AU QUÉBEC

RECHERCHE

SURINTENDANT - CONCASSEUR

Le candidat: aura à planifier, organiser, diriger et coordonner les activités de production et d'entretien d'un concasseur d'une capacité totale de 45.000.000 de tonnes de minéral de fer brut annuellement.

Le poste: rattaché au Surintendant divisionnaire, responsable d'un contremaître général, six contremaîtres et environ cinquante travailleurs à la production, la réparation, la planification et l'installation.

Vous êtes: un Ingénieur mécanique (ou autre) intéressé par notre industrie, vous possédez cinq ans ou plus d'expérience dans le domaine, ou vous avez les connaissances connexes à ce poste. Votre connaissance de l'anglais est utile.

Nous offrons: un poste situé à Mont-Wright qui comporte une rémunération intéressante et une gamme complète d'avantages sociaux, tels que assurance-santé-salaire, assurance-vie, régime de retraite, assurance dentaire, régime d'épargne, boni de vie chère, frais de déménagement.

Nous sommes: une entreprise qui exploite une mine de fer à Mont-Wright, des installations portuaires à Port-Cartier et un chemin de fer. Nous gérons pour le compte de Sidbec-Normines, l'exploitation minière de Lac-Jeannine/Fire Lake. Nous employons plus de 4,000 personnes qui habitent les villes de Port-Cartier, Gagnon et Fermont.

Vous nous adressez votre curriculum vitae au:

Chef de la Section de l'Emploi
Compagnie Minière Québec Cartier
Bureau d'embauche
Port-Cartier, Québec
G5B 2H3



**LA COMPAGNIE MINIÈRE
QUÉBEC CARTIER**

Où l'avenir c'est aujourd'hui!

Un documentaire sur la pornographie

Une affaire de sexe et de haine

par Nathalie Petrowski

Les premières images sur l'écran font rire toute la salle. Une femme nue, étalée sur un coussin rouge en cœur; une autre femme, le regard lubrique et les mains sagement posées sur son cache-sexe en cœur; une dernière femme à genoux, pieds et mains écartés, liés par des chaînes et portant, pour accentuer le ridicule de sa pose, une paire de lunettes en cœur. Visions blessantes d'un corps enchaîné, esclave du regard de l'autre, réduit au silence et à la soumission.

«On avait besoin d'érotisme et, à la place, on nous a donné la pornographie. Le problème c'est que la pornographie n'est pas sensuelle et qu'elle a déclenché tout un ensemble de valeurs négatives et dégradantes à l'endroit de la sexualité. La pornographie est un mélange odieux de vieilles idées patriarcales qui veulent que le sexe soit malféique et que la femme soit à la source du mal. Les paroles sont de l'écrivain féministe Kate Mil-

lett dans un documentaire produit par l'ONF et intitulé *Not a love story, a film on pornography*.

Partant à la recherche des causes et des conséquences de la pornographie en compagnie d'une jeune stripteaseuse qui se pose les mêmes questions qu'elle, la réalisatrice Bonnie Sherr Klein se promène (au grand jour) comme dans la clandestinité. Son enquête la mène sous les néons de la 42ème à New York, dans les cubicles où le client séparé de sa partenaire par une vitre tente en vain d'exciter son imagination, dans les salles d'habillage où les stripteaseuses et les femmes-objets utilisent l'argent et la liberté comme pièces justificatives de leur aliénation et dans les salons coossus où les intellectuels donnent tour à tour des explications sur un mal social qui ne fait qu'accroître la guerre des sexes.

Car la pornographie n'est pas une histoire d'amour et de fantasmes libérateurs, comme veulent le laisser croire les commerçants d'une industrie

qui au cours des dernières années a quintuplé son chiffre d'affaires. Aujourd'hui en Amérique du Nord, la pornographie est une industrie plus lucrative que les industries du cinéma et de la musique, qui rapporte près de \$5 milliards annuellement. Il y a aux États-Unis quatre fois plus de cinémas, de salles de spectacles et de salles de vidéo que de MacDonalds.

Dans une entrevue particulièrement éloquent, David Wells, éditeur de cinq magazines pornographiques canadiens, dit que ces derniers temps les magazines sont devenus plus audacieux et plus explicites et qu'en cette époque d'émancipation féminine, la plus grande satisfaction d'un homme c'est de voir une femme à ses genoux.

«Nous vendons des fantasmes, dit-il, nous faisons l'éducation des gens.» La réalisatrice intervient pour lui demander si ces magazines ne font pas qu'alimenter un sentiment grandissant d'hostilité des hommes envers les femmes. Wells hésite un instant,

ne sait quoi répondre puis conclut: «Écoutez, nous offrons un produit qui comble un besoin dans la société actuelle. Un point c'est tout. Ne m'en demandez pas davantage. J'espère que vous avez compris.»

Plus loin, des hommes contre la violence faite aux femmes déclarent: «Nous sommes les victimes de nos propres fantasmes parce que nous perpétuons le mythe de la performance mâle, du but à atteindre. L'ironie ultime c'est que ces fantasmes sont masochistes.» Un d'entre eux lance: «On vit dans un monde d'images, un monde complètement coupé d'expériences véritables dans lequel nous faisons l'apprentissage de la solitude et de la peur de l'impuissance.»

Ailleurs, un écrivain nous met en garde contre la permissivité d'une société bourgeoise émancipée qui voit la pornographie comme une réaction saine à une société trop puritaine et comme une libération du corps, de l'esprit et de l'imagination. «Le

problème c'est qu'on a depuis longtemps cessé d'être une société puritaine et qu'on est tombé dans l'excès contraire. Avec la pornographie et la dégradation du corps des femmes, on ne fait que légitimer la violence et l'agression contre les femmes, explique le docteur Edward Donnerstein.

L'impuissance des hommes face à l'émancipation des femmes revient souvent dans les conversations comme si l'homme incapable d'accepter de partager le pouvoir préférerait tout simplement recourir à la violence et à l'hostilité, pour protéger son territoire menacé. «En réduisant la femme à une poupée de papier, à une «bunnie», à une commodité domestique, on peut ne rien ressentir pour elle et, surtout, ne pas éprouver de compassion. La compassion est dangereuse, elle coupe au travers des relations de dominance et oblige l'homme à voir la femme comme un être humain et à ne plus se servir d'elle», dit le poète Kenneth Pitchford.

Ultimement le film est un plaidoyer pour l'amour et la sensualité, un regard inquiet qui essaye de comprendre avec compassion sans trop se perdre dans les débats idéologiques, ce qui pousse une société à sombrer dans la haine

À la défense de l'exposition Largillier aux Beaux-Arts

Une dizaine de personnalités internationales, qui séjourneront à Montréal à l'occasion de l'exposition Largillier au Musée des Beaux-Arts, expriment leur étonnement dans une lettre ouverte devant les réactions de vives contrariété, voire d'hostilité, que l'événement a suscitées dans divers milieux artistiques de la ville. «Montréal, de nos jours, écrivent-ils, a rang parmi les grandes villes internationales et mérite des expositions de portée internationale. Il nous semble naturel qu'elle prenne dans le domaine des arts un rôle semblable à celui que jouent, chacune à leur manière, Londres, Paris, Cologne, Rome ou Washington.» «Le Musée de Montréal fait oeuvre novatrice. Largillier est un très grand peintre... Les musées du monde les plus fameux se disputent âprement ses tableaux...»

LINO VENTURA • ROMY SCHNEIDER • MICHEL SERRAULT

14 ANS

Un film de CLAUDE MILLER

GARDE AVUE

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721 6060

Sem. 7.30-9.30, Sam.-Dim. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

Les Plouffe

un film de GILLES CARLE

d'après le roman de ROGER LEMELIN

RIVOLI 1

ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

SEMAINE DÈS 8.00 P.M.

En première à la télévision

L'ENFANT FRAGILE

Un film émouvant sur l'immense besoin d'amour des enfants

réalisé par

Claude Hazanavicius et Thomas Vamos

à Radio-Québec
le mercredi 23 septembre
à 21 heures



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

Didier FARRÉ présente

POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

Laissez-passer non valables

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS

480 STE CATHERINE D 866-3856 1.00, 4.45, 8.30

CATHERINE DENEUVE



Une femme libre, indépendante... dans

Je vous aime

un film de CLAUDE BERRI

distribué par LES FILMS MUTUELS

CREMAZIE

SEM. 7.20-9.20 SAM.-DIM. 1.20-3.20-5.20-7.20-9.20

ST-DENIS • CREMAZIE 388-4210

UNIVERSITÉ CONCORDIA



Faculté des beaux-arts
Division des arts d'interprétation
Le département de musique de Concordia présente

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE CONCORDIA

Liselyn Adams à la flûte, Stella Amar au hautbois, Sherman Friedland à la clarinette, Joelle Amar au basson et Elaine Gaertner au cor. André Moisan jouera de la clarinette basse dans les pièces de JANACEK.

Au programme: des oeuvres de JANACEK, son sextuor pour quintette à vent et clarinette basse, "Jeunesse", et trois CHANTS POPULAIRES MORAVES pour quatuor à vent. Également la suite pour quintette à vent de Henry COWELL et des quintettes de Walter Piston et Carl Nielsen.

le samedi 26 septembre 1981
Chapelle Loyola
L'entrée est libre.

Renseignements — 482-0320, poste 765

PRIX SPÉCIAL DU JURY FESTIVAL DE CANNES 81

POUR TOUS

Les Années Lumière

TREVOR HOWARD / MICK FORD

UN FILM DE ALAIN TANNER

desjardins 1

BASILAIRE 1 288-3141

Une histoire d'amour qui culbute dans la folie et dans le néant... 18 ANS

ISABELLE ADJANI

PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE CANNES 81

C'est hallucinant à voir, inquietant aussi et extrêmement pathétique.

Monique Pottier FRANCE 50M

POSSESSION

un film de ANDRZEJ ZULAWSKI

ISABELLE ADJANI / SAM NEILL

desjardins 2

BASILAIRE 1 288-3141

ENTRE LE MARBRE ET LE FER, L'AVENTURE CONTEMPORAINE DE LA POLOGNE

"UN CHEF D'OEUVRE!" — VILLAGE VOICE

PRIX SPÉCIAL DU JURY FESTIVAL DE CANNES

L'HOMME DE MARBRE

D'ANDRZEJ WAJDA

desjardins 4

BASILAIRE 1 288-3141

COMÉDIES ET PROVERBES

ERIC ROHMER

la femme de l'aviateur

on ne saurait penser à rien

PHILIPPE MARLAUD / MARIE RIVIERE

ANNE LAURE MEURY / MATHIEU CARRIERE

ELYSEE 1 SEMAINE 7.05 & 9.10

35 MILTON 842-6051

3,000,000 de SPECTATEURS ont adoré cette comédie.

VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE

Un film de THERÈSE LIOTARD

PATRICE LECONTE / MICHEL BLANC / BERNARD GIRAUDAU

PARISIEN: 12.35, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20 GREENFIELD: 7.10, 9.20

LAVAL & VERSAILLES: 6.45, 9.00

Le PARISIEN 2 **GREENFIELD PARK 3**

480 STE CATHERINE D 866-3856 PL GREENFIELD PARK 671-6129

LAVAL 2 **VERSAILLES 2**

CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 Relais

Guy Latraverse et Pierre Parent présentent

CAROLE LAURE FUREY

"Vous avez..."

22 septembre au 8 octobre

THÉÂTRE **ARLEQUIN**

En vente à tous les comptoirs Ticketron (TRS)

Guchet: (288-2943) du lundi au samedi de midi à 18h00

Commandes téléphoniques: (288-4261)

Tous les jours de 12h00 à 18h00

1004 Ste-Catherine est

Compagnie de Danse

Eddy Toussaint

PREMIÈRE DEMAIN

NOUVEAU SPECTACLE 2 programmes différents

Billets en vente

Jeudi, vendredi et samedi 20h30

SEPTEMBRE 24-25-26

OCTOBRE 1-2-3

billets 6* 8* 10* 12*

photo René Diamond

THÉÂTRE MAISONNEUVE

PLACE DES ARTS

Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guchets du lundi au samedi uniquement de midi à 21 heures. Par de revers-artistes-telephoniques

Renseignements: 842-2112

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL présente

LES CONCERTS AIR CANADA

la série la plus populaire à des prix imbattables . . .

6 SOIRÉES INOUBLIABLES

— de la musique que vous fredonnerez longtemps . . .

• GERSHWIN • BERNSTEIN
• STRAUSS • OFFENBACH
• VERDI • ROSSINI

Des solistes des quatre coins du monde — y compris l'ensemble qui fait courir les foules

Le Quintette "Canadian Brass"

Ne manquez pas la chance de vous divertir à si bon compte:

Prix des abonnements pour 6 concerts:
28\$, 40\$, 59\$ et 75\$
Loges: 62\$, 99\$ et 128\$.

Ne soyez pas déçus! Abonnez-vous dès maintenant... Plus tard sera peut-être trop tard! Cartes Visa ou MasterCard acceptées.

• Téléphonnez, écrivez ou venez à notre service d'abonnement:
200 ouest, de Maisonneuve
842-3402

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

CHARLES DUTOIT • DIRECTEUR ARTISTIQUE

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières

Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons



par téléphone

286-1202

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaies, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 Ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Antiquités à vendre

LES MEUBLES DU VIEUX QUÉBEC
Reproduction de meubles anciens, du Canada Français au prix du manufacturier. 5175, De Maisonneuve Ouest (tout près de la station de métro Vendôme).
484-3597
30/9/81

DECAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc.. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

MEUBLES EN PIN, armoires, coffres, commodes, courtes-pointes, tapis crochétés, buffets 2 corps, miroirs fenêtres, tables, lit en cuivre 54", divan, causeuse, autres. 659-2651. 28-9-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morrier, 288-0318. 24-9-81

Appartements à louer

VIEUX MONTREAL, immeuble historique rénové; complexe résidentiel, app. 1250 p.c., spacieux avec 1 cc, bien disposé, ensoleillé, foyer, meuble ou non meublé. 489-7511. M. Napier. 28-9-81

2 et 1/2, chauffé, Cuisine, réfrigérateur, près de l'Université de Montréal, secteur Côte des Neiges. 733-2155, 274-0528. 25-9-81

Autos/Motos



Autos/Motos

PORSCHE 928-S \$65,500.
Porsche 928-S, 5,400 km, manuelle, véritable bolide, doit vendre: départ imprévu pour l'Europe. Longue liste d'équipements. Modèle de collection. Prix ferme: \$65,500. Achteurs sérieux seulement. 621-9064. 24-9-81

Appartements à louer

OUTREMONT — CÔTE STE-CATHERINE à SOUS-LOUER, 3½, en face de la montagne, éclairé, à partir 1er novembre ou plus tôt si nécessaire, \$365. Piscine, sauna, portier. Le matin tôt. 274-5819. 24-9-81

LUXUEUX 3½, condominium neuf, près centre d'achat Champlain — Brossard, autobus devant portes, 15 min. Montréal. Garage, piscine intérieure, sauna. Climatisation individuelle, lave-vaisselle, taxes et électricité incluses. \$350/mois. Soir: 744-1368. 28-9-81

Animaux

PERDU Mont-Tremblant — marathon course — Fox Terrier — blanc — taches noires côtes — oreilles brunes — "Casey" — 488-2608 ou 931-5264. Tous renseignements S.V.P. 21-9-81

Autos/Motos

B.M.W. 2002, 1973, très bonne condition, un seul propriétaire, \$2900. Jour: 285-1783, Soir: 465-7125. 25-9-81

MUSTANG TURBO COBRA 80, 27,000 km, 4 cylindres turbo, suspension, Michelin TRX, toit ouvrant, persienne, phares halogènes, modèle Indy Pace Car, AM-FM, stéréo cassette, \$7,700 à discuter. Daniel: 655-8457, après 17h. 25-9-81

MOBYLETTE, Peugeot 102, parfaite condition. Soir: 521-3274. 26-9-81

AUBAINE DE 1ère MAIN, Peugeot 504, 1979, ivroire, intérieur marron, bas kilométrage, mécanique et carrosserie état neuf. \$5900 à discuter. Après 18h. 527-5983. 28-9-81

Bureaux à partager

2 BUREAUX À PARTAGER, idéal pour avocats, à deux pas du Palais de Justice, s. de réception, photocopie, secrétariat juridique déjà établis. Prix irréfutable. 842-6610. 24-9-81

Bureaux à louer

POUR MEDECIN ou professionnel, bureau à louer, 400 p.c. + salle d'attente, possibilité de partager frais de secrétariat. 3613 Fleury Est. 324-1048. 25-9-81

Chalets à louer

VAL DAVID luxueux chalets neufs, proximité pentes de ski et piscine intérieure, tout équipé, 3, 5, 6 chambres, foyer, bar, sauna, télévision, lave-vaisselle. 527-5903, 525-0962. 1-10-81

Chalets à louer

ST-SAUVEUR, 56, Alary, face Mont-Habitan, foyer, chauffé, septembre et octobre, semaine \$125. Tél.: 331-1389, 1-227-5278. 26-9-81

Collections

COLLECTION DU DEVOIR de 1957 à 1976 très bien conservée. 322-9215. 28-9-81

Condominium à vendre

C.D.N., appartements, grands 4½ fermés, près métro et centre d'achats, 5 min. du centre-ville, hypothèques 5 ans à 15½%, prix 23 à 29,000\$. 725-2700, 378-1401. 24-9-81

APPARTEMENT 6½, 1er étage, Outremont, secteur tranquille. Copropriété. Agent s'abstenir. Tél.: semaine de 18 à 21 h, 276-0454, 276-8967. 28-9-81

VIEUX-MONTREAL, 3½ entièrement restauré, \$47,000, ferme, 14½% 1 an, location assurée, vente privée. 284-3030. 25-9-81

Commerces à vendre

PETITE EPICERIE, 355 Jean-Talon Est, clientèle canadienne française établie, bonne opportunité pour jeune boucher. 279-6708. 24-9-81

Cours

Cours de flûte Suzuki
Méthode Suzuki pour la flûte traversière, 1re fois à Montréal. Selon la philosophie et la conception du célèbre pédagogue japonais Dr Shinichi Suzuki. Débutants âgés de 8 ans et plus. Renseignements: 10 h à 19 h.
935-7384
24-9-81

COURS DE VIOLON, professeur expérimenté, quartier N.D.G., métro Villa Maria. 482-3815. 28-9-81

ESPAGNOL, professeur compétent, méthode efficace, cours privés ou petit groupe. \$5.00 l'heure. 282-0945. 24-9-81

ATTENTION — cours de guitare, débutants et avancés: Rock & roll, solo écrit, blues, folk, et classique. Cours d'orgue débutants et avancés en plus un bon choix d'instruments vous attend. Pour renseignements: Centre d'orgues A. Archambault 353-5546, 353-4331, Carrefour Laval, centre d'orgues St-Laurent, 688-1633, 688-8652. 26-9-81

Demandes d'emplois

ILLOCO - dactylographie, traduction, rédaction, révision, 3 ans d'expérience. 277-8019. 24-9-81

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

R.M. DÉMÉNAGEMENT, gros et petits, assurance comprise. 677-6938. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Divers / Services

ENTRE-DEUX-MOTS ENR.
Rédaction et correction de textes.
486-4734.
24-9-81

MAGNIFIQUE BUREAU de travail, chêne naturel, 30 X 48", \$450. Appareil photo Asahi Pentax et lentilles Vivitar et flash. Meilleure offre. Madame Gagné. 768-9317, 873-6705. 25-9-81

ARTICLES DE CUIVRE solide, service à thé et café, 6 pièces incluant cabaret. \$350. 10 sous-plats \$150. 8 coupes à "fine" \$90. 526-9603. 25-9-81

Espaces commerciaux à louer

AMHERST, près de Ste-Catherine, 2 locaux rénovés; 600 p.c., \$350., 1200 p.c. \$600. 523-3305, après-midi seulement. J.N.O.

ESPACE À BUREAUX À LOUER, un étage décloisonné, 1200 p.c., rue St-Denis, près UQAM, maison Victorienne restaurée, pour association à buts non lucratifs. \$550/mois. Chauffé, électricité comprise. 844-9458. 28-9-81

Gardiennage

PERSONNE RESPONSABLE POUR GARDER un jeune enfant et faire légers travaux ménagers de 8 à 17h. 5 jours semaine. 739-3727, après 19h. 1-10-81

Livres

LES GRANDES ÉPOQUES DE L'HOMME, Time Life, 18 vol.: \$120, encyclopédie Cousteau, 20 vol.: \$175. Le Monde Vivant, 14 vol.: \$100. 526-9603. 25-9-81

Livres

LIVRE RECHERCHE. Albert Bria, bielliste au DEVOIR, est à la recherche d'un livre qu'il a publié en 1965 aux Éditions de l'Homme sous le titre *Propos du Timide*. Quiconque pourra restituer un exemplaire à l'auteur serait naturellement compensé équitablement par celui-ci. On peut le joindre à 653-6206 (en virant les frais si on appelle de l'extérieur de Montréal). 24-9-81

Local commercial à louer

À LOUER ESPACE 22
4060 St-Laurent coin Duluth
Disponible immédiatement
500 à 15 000 p.c.
Informations: Gilles Dempsey
845-6404
24-9-81

Logements à louer

MEUBLEZ ce duplex, 4 chambres, Hampstead, location au mois (702). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

Plateau Mont-Royal, 9 pièces, rez-de-chaussée, \$450. Jardin (7117). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

Joli 2½, Outremont, \$180, chauffé, garage, (7325), plusieurs autres. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-9-81

4812 Victoria, 5½, semi sous-sol, entrée sur le côté, chauffé, \$400/mois, pour renseignements appeler: 486-2921, entre 12 et 2 h, 5 et 7 h. 25-9-81

OUTREMONT, haut duplex, 8½, bien éclairé, foyer, garage, chauffé, libre pour occupation. \$750. 288-9902. 28-9-81

GARNIER GILFORD, beau, 3½, chauffé, tout meublé, propre, tranquille, sous-location au mois. \$250. Libre 1er octobre. 521-3004. 25-9-81

PRÈS ST-LAURENT ET PRINCE ARTHUR, tranquille, décor personnelisé, localisation discrète et pratique, haut duplex entièrement restauré par un ébéniste, boiseries exceptionnelles, 2 puits de lumières, sauna, 2 balcons, pour personne seule ou couple. \$550/mois, non chauffé. 849-7428. 24-9-81

Logements demandés

ARCHITECTE RECHERCHE 4½ ou 5½ agréable, en bon état, ensoleillé, max. \$300, cuisinière, réfrigérateur, balcon, stationnement si possible. Secteurs: Parc Lafontaine ou Olympique, plateau Mont-Royal, Outremont Est, rue St-Joseph. Coin tranquille et avec beaucoup d'espace. 527-6990, soir et fin de sem. 24-9-81

Maisons de campagne à vendre

SUPERBE MAISON ANCESTRALE, 1804, 8 pièces, entièrement en bois, cuisine 18x22, avec poutres, salon 22', chambre 17', terrain 35,000 p.c., partie boisée, quelques meubles, antiques, 125 milles de Mt, \$49,000. Ste-Sophie de Lévis, comté Lotbinière. 819-263-2386. 28-9-81

Maisons demandées

CHERCHONS MAISON À LOUER pour haut dignitaire, 5 jours, fin octobre. 3cc, salon, 1 s. à dîner, \$250 env. 276-8932. 28-9-81

Maison de campagne à louer

MAISON DE FERME secteur St-Jovite, 4 chambres à coucher, oct. à mai, \$225/mois, chauffage et éclairage non compris. 747-9472. 24-9-81

Occasions d'affaires

Infirmières
Êtes-vous dynamiques, ambitieuses, avec le sens des responsabilités?...
— Alors, créez votre propre clinique en Franchise avec une compagnie dont le programme offre toutes les chances de réussite. Un investissement de 15,000\$ vous permettra d'exercer votre profession avec une bonne sécurité financière.

ÉCRIRE:
C.P. 99,
Succ. Desjardins
Montréal, H5B 1B2
24-9-81

Oeuvres / objets d'art

PEINTURES, gravures, aquarelles, Albert Rousseau, 678-4322, 678-2166. 24-9-81

LIVRES D'ART. "Le Cirque Sacré" (8 lithographies) d'Alfred Pellan \$3,500. "La Philharmonie du plaisir" (8 lithographies) de Stanley Cosgrove, \$3,750. Prix ferme. (Toute proposition d'échange discutable). Tél.: 621-9064. 24-9-81

Offres d'emploi

RECHERCHE JOURNALISTE OU PROFESSEUR D'HISTOIRE possédant bonne culture historique pour rédaction d'ouvrages historiques. Écrire à: Doss. 406, C.P. 158, Succ. Delormier, Mt. H2H 2N6. 28-9-81

Offres d'emploi

AGENCE DE PUBLICITÉ cherche réceptionniste / secrétaire, bilingue, salaire à discuter. 931-5151. 25-9-81

Offres d'emploi

ST-LAMBERT, magnifique cottage situé dans un secteur de prestige, terrain très privé, on offre une s. familiale au rez-de-chaussée, un foyer, sous-sol fini, piscine chauffée, 2 garage et beaucoup d'extras. 761-5051. 28-9-81

AMÉRIQUE

Une perturbation au sud du Lac Ontario se déplacera lentement vers l'est au cours des prochains jours et influencera la plupart de nos régions. Toutefois une crête de haute pression située sur l'Ontario se battrait graduellement sur l'est du Québec et apportera une légère amélioration sur ce secteur. Les températures se maintiendront en-dessous de la normale.

MONTREAL

Nuageux avec quelques averses en matinée suivi d'éclaircies en après-midi. Maximum de 13. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 43
COUCHER DU SOLEIL: 18 h 51

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ciel variable. Maximum 11. Risque de gel dans les terres basses. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais, Laurentides: averses en matinée. Ciel variable par la suite. Maximum 13. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Montréal: nuageux avec quelques averses en matinée. Quelques éclaircies en après-midi. Maximum 13. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Estrie, Beauce: nuageux avec un peu de pluie ou de bruine passagère. Vent modéré. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec quelques éclaircies en après-midi. Maximum 12. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Matapédia, Rimouski: nuageux avec quelques averses en après-midi. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

Offres d'emploi

Entreprise de traduction en expansion rapide RECHERCHE

SECRÉTAIRE

Pour travail varié de secrétariat et d'administration. Exigences: Expérience, initiative et responsabilité. Connaissance parfaite du français et de l'anglais. Habitude du travail au dictaphone.

avec expérience et connaissance parfaite du français et de l'anglais. Habitude du travail au dictaphone exigée. Pour travail à temps plein ou temps partiel sur IBM électronique et ultérieurement sur système de traitement de textes.

RÉCEPTIONNISTE

Présentation soignée pour réception, téléphone et tâches diverses.

BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS BUREAU CALME ET AGREABLE. MILIEU PROFESSIONNEL

Écrire ou téléphoner à:

Sogétra
4101, rue Sherbrooke ouest
Westmount, H3Z 1A8
935-3595
24/9/81

Propriétés à vendre

VOUS ÊTES GOLFEUR! dans ce cas vous serez véritablement en amour avec cette jolie demeure de 2 étages qui renferme 3 chambres et est située au 9e trou du magnifique terrain de golf château Mont-Bello. Un grand foyer ouvert de 2 côtés sépare la salle à manger et la salle de séjour. Le ski de fond, le tennis, la chasse et la pêche et plusieurs autres sports sont tous à la portée de la main. Pour plus de renseignements contactez: M. R.A. Payne, 819-423-5573, pendant la semaine. 24-9-81

HYPOTHEQUE 12%. Nouveau-Bordeaux, bungalow de luxe, 4 cc, 2 s.b., foyer naturel, cuisine "Modern Fold", laveuse — sècheuse — broyeur — lave-vaisselle — réfrigérateur — congélateur, 2 fours encastrés. 744-1453 Annette Lanoue, Le Permanent. 24-9-81

LAVAL, DUVERNAY, rue Laval, près écoles, élégant semi-détaché, 4 chambres, sous-sol fini, garage, piscine creusée, paysagement professionnel, très propre, facile d'entretien, occupation immédiate, pas d'intermédiaire. \$68,000. Tél.: 748-6554, M. Pelletier, entre 8.30 et 4h30, lundi au vendredi. 24-9-81

RUE CHERRIER, immeuble comprenant 4 logements et un bureau, idéal pour professionnel, comptant: \$35,000, balance à 12%, prix \$161,000. Sur sem.: 279-4987. 24-9-81

ST-LAMBERT, magnifique cottage situé dans un secteur de prestige, terrain très privé, on offre une s. familiale au rez-de-chaussée, un foyer, sous-sol fini, piscine chauffée, 2 garage et beaucoup d'extras. 761-5051. 28-9-81

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius.)

TEMP.	MIN	MAX
Vancouver	10	18
Victoria	10	18
Edmonton	3	14
Calgary	1	13
Winnipeg	2	8
Regina	4	15
Winnipeg	3	16
Thunder Bay	5	14
Ottawa	5	13
Québec	4	11
Halifax	3	13
Fredericton	6	11
Charlottetown	7	12
St-Johns	6	16

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP.	MIN	MAX
Albany	45	55
Alexandria	55	79
Atlanta	55	67
Boston	52	60
Buffalo	42	55
Burlington	47	52
Charlotte NC	48	65
Chicago	42	66
Cleveland	42	61
Dallas	65	89
Denver	53	82
Detroit	39	62
Honolulu	75	88
Los Angeles	50	83
Miami Beach	74	86
Minn. St. Paul	47	67
New Orleans	63	87
New York	60	70
Norfolk Va	60	70
Oklahoma City	64	81
Orlando	68	90
Philadelphia	52	65
Phoenix	78	97
Pittsburgh	45	57
Puerto Rico	47	58
Portland Or	46	65
Reno	35	80
Tampa	71	88
Vancouver	50	83
San Diego	67	85
San Francisco	55	74
Seattle	48	61
Sokane	37	51
Syracuse	42	54
Tulsa	65	92

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

New Orleans	Beau	63	87
New York	Beau	60	79
Port of Spain	Ensoleillé	60	70
Oklahoma City	Beau	64	81
Omaha	Ensoleillé	68	90
Philadelphia	Ventoux	52	65
Phoenix	Nuageux	78	97
Pittsburgh	P. nuageux	45	57
Portland Me	Pluie	47	58
Portland Or	Averses	46	65
Reno	Beau	35	80
Rio de Janeiro	Ensoleillé	71	88
Salt Lake City	Ventoux	50	83
San Diego	P. nuageux	67	85
San Francisco	Beau	55	74
Seattle	Averses	48	61
Spokane	P. nuageux	37	61
Syracuse	Ensoleillé	42	54
Tampa	Brou	65	92

Les «illégaux»: Aquin se sent investi d'une mission sociale

Me François Aquin, enquêteur spécial du gouvernement dans le dossier des élèves «illégaux», se sent investi d'une mission à caractère avant tout social et familial, qui débordent largement le corridor du juridisme.

C'est ce qu'il a déclaré au DEVOIR à peine 24 heures après sa nomination par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Me Aquin doit compléter «le plus tôt possible» un double mandat: recommander des mesures qui faciliteront le passage au secteur scolaire français des élèves qui fréquentent illégalement l'école anglaise, contrevenant à la loi 101, et suggérer, si cela s'avère nécessaire, des poursuites judiciaires.

Interrogé hier, Me Aquin s'est avant tout employé à communiquer sa perspective du problème, qu'il veut globale. «Il ne s'agit pas de procéder à un examen tatillon du problème, mais plutôt de voir comment il serait possible d'intégrer ces enfants, au mieux, ou comment la CECM pourrait les accueillir», a-t-il précisé.

Me Aquin est celui-là même qui, en 1968, alors qu'il militait dans le Mouvement Souveraineté-Association, s'était prononcé en faveur de l'abolition pure et simple des écoles de langue anglaise au Québec. Aujourd'hui il pense autrement.

«Le fait français était dans une situation plus périlleuse qu'aujourd'hui; je ne concevais pas qu'on défende une thèse aussi radicale», a-t-il déclaré, manifestement en réponse à l'article paru dans un quotidien anglophone la veille et rappelant son passé.

En nommant un enquêteur dans ce dossier, M. Laurin fait suite à une demande de la CECM qui, la semaine dernière, le priait d'intervenir.

Cela fait quatre ans que quelque 1,500 enfants fréquentent les écoles anglaises de la Commission, sans y avoir droit et sans y être officiellement inscrits.

Le cas de ces enfants, dont la CECM parlait peu, a refait surface lorsqu'en début d'année, la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) a écrit aux parents «d'illégaux» pour les avertir que la situation ne se présentait plus aussi bien, parce que le gouvernement avait été réélu, les enfants n'auraient possiblement pas de diplôme.

La PACT, et dans une mesure moindre les principaux anglophones, ont ouvertement invité les parents à défier la loi 101. Le porte-parole de la PACT, M. Robert Dobie, a émis hier l'opinion que le gouvernement tentait encore une fois de se laver les mains dans cette affaire. M. Dobie a prédit que Me Aquin se heurterait à la résistance des parents.

La réaction a été fort différente à la CECM; le président, M. Luc Larivière, s'est réjoui de la nomination de l'enquêteur et, tout comme le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, il a offert sa collaboration.

M. Dubé a souhaité hier que la solution de Me Aquin soit «humaine mais québécoise résolument». Il a rappelé que le gouvernement ne se retrouverait pas devant un tel problème en 1981 s'il avait suivi les conseils du syndicat du secteur français de la CECM dès 1977.

L'ODD presse Ottawa et Québec d'agir pour contrer les suicides dans les prisons

par André Tardif

À la suite du troisième suicide survenu cette année à l'institution Leclerc, un pénitencier à sécurité intermédiaire intégré au complexe de Saint-Vincent-de-Paul, à Laval, l'Office des droits des détenus (ODD) exhorte les autorités tant fédérales que provinciales à agir afin de mettre un terme à une situation alarmante.

Selon l'ODD, une section de la Ligue des droits et libertés, ce suicide à Leclerc y porte le taux à plus de 600 par 100.000 détenus, soit un taux quatre fois plus élevé que la moyenne de 1980 pour l'ensemble des pénitenciers fédéraux, laquelle s'établissait à 126 suicides par 100.000 détenus.

En suppliant le Solliciteur général du Canada d'intervenir, le porte-parole de l'ODD, M. Jean-Claude Bernheim,

rappelle qu'il y a deux ans, le Commissaire des pénitenciers, M. Donald Yeomans, enjoignait les autorités pénitentiaires fédérales du Québec de lui soumettre une étude qui aurait permis de comprendre pourquoi le Québec arrive au premier rang quant au nombre de suicides, de tentatives de suicide ou d'auto-mutilations de la part des détenus. Or, personne n'aurait encore soufflé mot de cette étude.

M. Bernheim prie également le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, de tenir sa promesse de janvier dernier et de modifier la Loi des coroners. Car il estime que ces derniers «font tout en leur pouvoir pour empêcher que les circonstances ayant entouré ces suicides soient connues du public».

L'ODD accuse en effet le coroner Maurice Laniel d'avoir refusé, la semaine dernière lors de l'enquête concernant le suicide de M. André Campeau survenu le 25 mai dernier à Leclerc, que les détenus témoins du drame soient entendus, alors qu'ils auraient eu des informations pertinentes à fournir pour éclaircir l'enquête.

«Jusqu'à quand (M. Bédard) va-t-il tolérer la collusion des coroners avec les agents de répression?», demande M. Bernheim. Il ne suffit pas de faire des déclarations devant l'Institut interna-

tional du droit d'expression française et de convoquer une commission parlementaire au sujet de la Charte des droits et libertés. Il faut agir afin que les droits puissent être exercés.

Agé de 41 ans, M. Campeau, qui purgeait la dernière année d'une sentence de cinq ans pour trafic de drogues, a été retrouvé pendu à l'aide d'un drap, dans une cellule d'isolement («le trou»), où il avait été

mandé à être transféré. Selon l'ODD, l'incongruité de la requête du détenu aurait dû mettre la puce à l'oreille des gardiens, surtout que le détenu semblait dépressif.

Au début de juin, M. Bernheim avait compté 11 ou 12 suicides à survenir au Québec en institutions de détention, alors que pour toute l'année 1980, il en était survenu 14, un chiffre jusque là sans précédent.

Inceste: une sentence de neuf mois portée à trois ans en appel

Un individu de 46 ans, Gabriel Pearson, de Saint-Théodore d'Acton, qui, le 15 juin dernier, avait été condamné à neuf mois d'emprisonnement après avoir reconnu sa culpabilité à un crime d'inceste à l'endroit de sa fille de 11 ans, a vu hier la Cour d'appel du Québec porter cette sentence à trois ans d'emprisonnement.

Selon les faits mis en preuve, Pearson aurait entretenu des relations sexuelles avec sa fille jusqu'à ce que celle-ci quitte le domicile familial à l'âge de 20 ans. Apparemment, la jeune fille se pliait aux bas instincts de son père, suite à différentes menaces, et c'est également pour cette raison qu'elle n'aurait jamais porté plainte contre lui.

En se rendant à la demande de la Couronne, qui avait trouvé la sentence initiale inadéquate et trop clémente, compte tenu des circonstances, les juges Marcel Crête, John Nolan et Marc Beauregard relèvent notamment que l'inceste est un crime abominable et que le fait qu'un père force sa fille à entretenir des relations sexuelles avec lui devient un cas tout particulièrement répugnant. B.M.

Le CIAC de Mirabel demande qu'on respecte les droits des expropriés

par André Tardif

La législation que le gouvernement fédéral doit bientôt adopter pour restituer quelque 75.000 acres expropriées en trop à Mirabel devra respecter les droits acquis des expropriés et des nouveaux occupants, la vocation agricole du territoire, et devra éviter la discrimination et le favoritisme dans le partage du territoire.

Ce sont là les trois grands principes invoqués par le Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC), dans un mémoire que l'organisme a présenté hier soir à l'occasion de la première de deux soirées d'audiences publiques que tient la Société immobilière du Canada (Mirabel) sur le sort des terres expropriées en trop par le gouvernement fédéral en 1969.

En s'adressant aux membres du conseil d'administration de l'organisme gouvernemental présidé par M. Jean-Pierre Goyer, ex-ministre du cabinet Trudeau, le président du CIAC, M. Jean-Paul Raymond, déclare,

au sujet de l'expropriation de 14 municipalités d'une superficie de 97.000 acres qui a bouleversé la vie de 10.000 personnes, qu'une seule décision gouvernementale avait effacé 150 ans de tradition et ramené la population au régime seigneurial aboli en 1830, tout en la réduisant à l'état de locataire.

«Et le nouveau propriétaire n'était pas facile à comprendre. En 12 ans, nous l'avons vu changer de visage et de politique bien des fois. Nous avons vu défiler sept directeurs différents, délégués par le gouvernement fédéral pour gérer le territoire et les habitants de la réserve de Mirabel», ajoute-t-il.

Dans une mise en garde à la Société immobilière, il dit qu'«à moins de vouloir bêtement répéter les erreurs du passé», l'avenir de Mirabel devra prendre appui sur les habitants du territoire, «sur la situation dans laquelle on les a placés malgré eux depuis 12 ans et sur les droits qu'ils ont acquis sur le territoire».

Selon le CIAC, ces droits seront respectés si l'on permet à l'exproprié occupant encore

son bien d'en recouvrer la propriété à des conditions abordables et tenant compte de la situation et de ses investissements. De plus, l'on devrait notamment:

■ offrir aux expropriés ainsi qu'à leurs enfants la possibilité de revenir à Mirabel s'ils le désirent;

■ tenir compte des nouveaux occupants qui ont choisi de s'y établir et de contribuer au développement du territoire.

Par ailleurs, la vocation agricole du territoire, l'un des plus riches au Québec, exige que la future loi fédérale de rétrocession protège les agriculteurs, leur permettant d'opérer à long terme et de se prévaloir des programmes d'aide gouvernementaux, estime le CIAC.

«Seule la revente, ou la location avec bail emphytéotique avec option d'achat, permettra le retour à ces traditions canadiennes de la production agricole», dit le CIAC en rappelant le fait qu'il n'existe pas au Canada de tradition de location de terres.

Enfin, la loi devra établir des mécanismes qui per-

mettront d'éviter l'arbitraire et le favoritisme «dont nous avons été victimes dans le passé». Pour atteindre cet objectif, il faudra que la Société immobilière fasse preuve de transparence dans ses décisions et prévoit un droit d'appel auprès d'un comité neutre.

Sept autres organismes et huit particuliers ont déjà manifesté leur intention de présenter des mémoires au cours des audiences.

Un autocar dans un ravin

BOGOTA (AFP) — Neuf personnes ont été tuées et 30 autres gravement blessées lors de la chute d'un autocar dans un ravin de 500 m de profondeur, dans la nuit de dimanche à lundi, à 15 km au sud de Bogota, a-t-on appris de sources policières.

Le véhicule a été totalement détruit au cours de l'accident qui s'est produit près du site Salto de Tequendama, sur la route qui relie Bogota à la station balnéaire de Mesitas de El Colegio.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00047-810. GESTION SAUNIER LEE, demande: «VS. CONSTRUCTION PAQUETTE & LECALVALIER INC., défenderesse. Le 8 octobre 1981, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, la place d'affaires de la défenderesse au No 674 Place Publique, Ste-Dorothée, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Aménagement complet de bureau, tout que fauteuils, filières, tables, chaises, etc. Conditions ARGENT COMPTANT. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Tél. 1-419-328-7707. Montréal, le 18 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Les Écritures Comptables de 102841 Canada Inc. enregistrées au bureau d'enregistrement de Montréal en date du 30-07-81, au numéro 3197963 ont été transférées à la Banque de Montréal, Sunnyside/Montée des Sources, 3 Chemin Sunnyside.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE MANHATTAN VIRE WORKS LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE MANHATTAN VIRE WORKS LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-914-808. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- YVON BEAULIEU, défendeur. Avis public est par le présent donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 1418 Poirier à Massueville, le jour d'octobre 1981, à dix heures de l'avant-midi, savoir: 1. tv couleur Zenith 14" avec télécommande, série AH31212, 1. orgue électronique, 1 piano avec banc, etc. Lesquels effets seront vendus par autorité de Justice, par M. Maurice Simard, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts, Tél. 1-419-328-7707.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE EDDY METAL PRODUCTS CO. LTD., donne par les présentes conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec, avis de son intention de demander au ministre des institutions financières, compagnie et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner la chartre de ladite compagnie. Date le 16 septembre 1981.

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

■ Propriétés à vendre

RAWDON, superbe bungalow, 7½ pièces, briques blanches émailées, sous-sol, grand terrain, site enchanter, accès lac, plage, ski, \$75.000. 1-514-834-2887. 24-9-81

■ Propriétés à vendre

À VENDRE ou à échanger, 54 app. meublés, 1½ - 2½ 3/4, revenu annuel \$162.000, prix demandé 4.5 X le revenu. Pour info: APRES 5 h. 932-8999. 26-9-81

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT, triplex, 3 X 6½, excellente condition, chauffage gaz, Estelle Trudel. 737-8691, Truist Royal 489-5321. 24-9-81

■ Propriétés à vendre

SPLIT LEVEL brique — cadre, 4 c.c., plafonds cathédrale, s. familiale, 2 patios, secteur prestigieux. UNE VISITE S'IMPOSE. \$104.500. Louise Diamond, Trust Royal. 672-8531. 24-9-81

BRIDGE

Contrôlez toujours votre enthousiasme

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AVIS PUBLICS

Prévenant Hans Haldemann s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service suivant:

Transport Restreint — Remorquage seulement des véhicules et semi-remorques vidés ou chargés de la requérante conjointe, Transport Restreint Inc., détentrice du permis M-30526, qui agit comme volutier-roulier, sur toutes les routes du permis de celui-ci.

Demande est aussi faite par le volutier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la C.T.Q.

Serge L. Coullombe, procureur
1ère publication: 21 septembre 1981
2ème publication: 22 septembre 1981
3ème publication: 23 septembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (AIDE JURIDIQUE)

NO: 500-04-003101-814

LSE NOLETTE, résident et domicilié au 166, rue Holmes, Appartement 6, à Saint-Hubert, district de Montréal.

Demanderesse

JEAN-GUY ST-MAURICE, présentement d'adresse inconnue.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-GUY ST-MAURICE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour supérieure de la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 23 septembre 1981.

Registraire

AVIS

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT - De St-Hubert aux frontières Québec/États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Entreprises A.S.V. Ltee et retour.

La requérante, Transport Chamy Ltee, détentrice du permis M-303251, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-011598-818

BELL CANADA, Demanderesse

JOSEPH-VINCENT PELOW, d'adresse inconnue, Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur, JOSEPH-VINCENT PELOW, de comparaître au greffe de cette Cour dans les cinq jours de la présente publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de la Division des Divorces à son intention.

MONTRÉAL, le 14 septembre 1981.

(S) Ronald Chassé
GREFFIER ADJOINT, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 505-43-000135-812

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC

ART. 139 C.P.C.

A: HUBERT HAMEL

Considérant la demande formulée par requête en date du 18 août 1981, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoine, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Emile Jean HAMEL né le 24 janvier 1963, et pour y donner ou refuser son consentement.

À défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Gagnon, Greffier-adjoint.

C.T.Q.
PERMIS SPECIAL

ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

La requérante, M. DUCHARME TRANSIT LTEE, 80 Turcot, Auteriv, Province de Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De Fabreville à la frontière Québec/États-Unis (tout port d'entrée) pour le transport de citernes assemblées pour le compte de FENCO LTEE, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Restriction: Le service ci-haut mentionné devra être fourni à l'aide de semi-remorques à rideaux.

Points de destination aux États-Unis: Wisconsin, Illinois, Indiana, Ohio, Pennsylvania.

Durée: 364 jours.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 21 septembre 1981
2ème publication: 22 septembre 1981
3ème publication: 23 septembre 1981

PAQUETTE & ASSOCIÉS
300 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS DE DEMANDES D'ABANDON DE CHARTRE

Prenez avis que G&L Leases Leasholders Limited demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, le 18 septembre 1981.

Stanley B. Haines, Secrétaire

Prenez avis que Les Déménagements Charlebourg Ltée, 2849 rue Colmar, Orsainville, détentrice du permis Q-302143, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation requise au changement de ses actionnaires. La liste complète des nouveaux actionnaires peut être obtenue à la Commission des transports du Québec.

De plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la présente parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec.

VEZINA POULIOT L'ECUYER & MORIN
Procureurs de la requérante

1ère parution: 23 septembre 1981
2ème parution: 24 septembre 1981
Troisième parution: 25 septembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 505-43-000137-818

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC

ART. 139 C.P.C.

A: HUBERT HAMEL

Considérant la demande formulée par requête en date du 18 août 1981, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoine, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Hubert Robert HAMEL né le 10 juin 1964, et pour y donner ou refuser son consentement.

À défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Gagnon, Greffier-adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 100-12-001896-814

DAME LINE CORBIN, requérante

NELSON CARON, intimé

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé, NELSON CARON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans le Journal LE DEVOIR de Montréal.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Rimouski.

Vous êtes de plus avisé(e) qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, l'Intimé(e) pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il(elle) sollicite contre vous.

À Rimouski, Québec, le 11 septembre 1981.

CLAUDETTE DESJARDINS
Registraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Les Investissements Rivoli Inc., est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours, suivant la publication de cet Avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au greffe de la Cour supérieure de la Division des Divorces à son intention.

MONTRÉAL, le 18 septembre 1981.

PHILLIPS, HALPERIN, Procureurs de la Demanderesse, Place du Canada, Suite 1400, Montréal, Québec, H3B 2P8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-035591-812

MANON LECLERC, GUY LECLERC, LUC BRAULT, CHANTALE GUERIN, Demandeurs-requérants.

BRUCE MEEHAN, R.J. SUTHERLAND, Défendeurs-intimés

ORDONNANCE

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs-intimés, Bruce Meehan et R.J. Sutherland, d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de cet avis;

Deux copies du bref d'assignation et de la déclaration sont laissées au greffe de la cour provinciale du district judiciaire de Montréal, à leur intention;

Avis est de plus donné qu'à défaut par eux de signifier et de déposer leur comparution et leur défense dans les délais susdits, les demandeurs-requérants procéderont par défaut dans cette cause et un jugement pourra être rendu sans autre avis.

MONTRÉAL, le 1er septembre 1981.

Trudel, Nadeau, Lesage, Clary & Ménard
Procureurs des demandeurs-requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

"Division des Divorces"

NO: 705-12-003278081

PAUL RIQUET, Requérent

YVETTE GIGUÈRE, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS A YVETTE GIGUÈRE

D'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS que vous êtes requis par les présentes de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe des Divorces, Palais de Justice, Joliette, à votre intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

JOLIETTE, ce 12 septembre 1981.

GREFFIER MICHEL BOURDIAS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-008 047-813

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, un corps politique et corporatif d'investissement selon la loi et ayant sa principale place d'affaires au 437 de la rue St-Jacques ouest, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, ayant une succursale à 401 boulevard Labelle à Rosemère, dans la province de Québec;

Demanderesse

PAUL McDONALD, ayant sa dernière adresse connue au 10 de la rue Netra à Ste-Marguerite, Hôtel des Trois Coins, dans le district de St-Jérôme, province de Québec;

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PAUL McDONALD est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

MONTRÉAL, le 14ème jour de septembre 1981.

(S) ARMAND BEAULIEU, P.A. PRONOTONNAIRE, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-011494-810

VALVER MANAGEMENT LTD., -et- ECKBERT VON BOHLEN, Partie demanderesse.

EDDY BAUMGARTEN, -et- GILLES RINGUETTE, Requérent

35586 CANADA LTEE, Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, EDDY BAUMGARTEN, GILLES RINGUETTE et 35586 CANADA LTEE, sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la déclaration a été déposée au bureau du Pronotonaire de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

MONTRÉAL, le 18 septembre 1981.

McDOUGALL, LEMAY, 666, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1501, Montréal, Québec, H3A 1E7

Procureurs de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-05-008109-819

IMMEUBLES TRIMONT INC., Demanderesse

LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.V.M. INC., Défendeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-108725-817

VINH DUC NGUYEN, docteur en médecine, résident et domicilié à Montréal, district de Montréal,

DAME THI TUYET LAN VU, de lieux inconnus, Intimée

AVIS est par les présentes donné que le débiteur mentionné plus haut a fait une cession le 14ème jour de septembre 1981, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ème jour d'octobre 1981, à 10h00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic, au 1, Place Ville-Marie, Suite 3210, en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 18ème jour de septembre 1981.

PAUL BERTRAND, Syndic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-12-108 804-810

CLAUDE MAROT, comarquant, résident et domicilié au 385, rue Parc, Auteriv, Ville de Laval, district de Montréal.

DAME GHISLAINE CARDINAL MAROT, présente-ment de résidence inconnue, mais résidant antérieurement au 385, rue Parc, Auteriv, Ville de Laval, district de Montréal.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame Ghislaine Cardinal Marot, est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la parution de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTRÉAL, le 17 septembre 1981.

Me Claude Guélin, Avocat,
Canuel, Dutilleul, Tremblay, Blier et Castonguay,
31, rue St-Jacques, Suite 400, Montréal, Québec, H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QU

Rogers brille dans une victoire de 6-2 sur les Phillies

Les Expos sont à 1/2 match de la tête

par Richard Milo

Il y a à peine cinq jours, les Expos accusaient un retard de trois parties et demis. Hier soir, ils l'ont emporté 6-2 contre les Phillies de Philadelphie après que les Cards de St. Louis eurent perdu à Chicago, et ils se sont approchés à une demi-partie de la tête devant 21,797 personnes au Stade olympique.

Il faisait froid — 8 degrés centigrades — mais les Expos ont réchauffé le cœur de leurs partisans en lançant et frappant de belle façon pour remporter une deuxième victoire consécutive contre les Phillies, battus 1-0 en 17 manches, lundi.

Steve Rogers (11-7) a brillé au monticule, limitant les Phillies à cinq coups sûrs et deux points, dont un seul mérité, en neuf manches. Il a cependant concédé un point dès la première, mettant ainsi fin à la série de manches sans point des Expos, qui s'est arrêtée 31 manches et deux tiers, à une manche du record d'équipe établi plus tôt cette saison.

En additionnant le travail de Rogers, les lanceurs des Expos n'ont permis que trois points mérités et 26 coups sûrs à leur 56 dernières manches, ce qui explique de façon éloquent pourquoi ils sont de retour dans la course même si, hier, l'attaque aura enfin produit, réussissant trois points pour porter le compte 6-2 en huitième.

«Il faut bon de voir que l'offensive a donné quelques points d'avance, a dit Jim Fanning, Nos lanceurs vont bien, et voilà que l'attaque commence à frapper en temps opportun. Les gars veulent gagner, ils jouent du baseball agressif».

Un incident: retiré sur trois prises en huitième, après que les Expos eurent compté trois

points, Rodney Scott a dit sa façon de penser à l'arbitre du marbre, Bruce Froemming, et à la fin du match, en retournant à l'abri, Scott a transmis un message d'injure à l'arbitre du premier but Joe West. Celui-ci fera rapport et Scott risque une suspension.

«Je viens de voir le chef du groupe d'arbitres, John Kibler, et je ne crois pas qu'il y aura des suites, a dit Fanning. Il faut comprendre que les joueurs sont agressifs, ils veulent profiter de toutes les occasions.»

À l'attaque, les Expos auront en effet profité des occasions qui se sont présentées à eux pour marquer. Avant Scott, alors que les Expos menaient 3-2, Gary Carter et Larry Parrish contre le perdant Dick Ruthven (11-6), Tim Wallach et Mike Phillips, contre Warren Brusstar, ont réussi quatre doubles pour donner les points d'assurance nécessaires.

En septième, Warren Cromartie a produit le point qui brisait l'égalité grâce à un double également, après que Chris Speier eut obtenu un but sur balle et que Tim Raines eut volé en courant à la place de Speier. Il s'agissait du 71e but volé de Raines, à qui Fanning venait de dire de se préparer à courir quelques minutes plus tôt.

«Le but sur balle de Speier, voilà le fait marquant du match, a dit Fanning. Je savais que Raines pouvait voler contre Ruthven, et son but sur balle nous donnait un joueur au deuxième but.»

Au total, les Expos ont réussi 10 coups sûrs et Tim Wallach a dirigé l'attaque avec trois coups sûrs. Il a marqué le point égalisateur, en cinquième, frappant un simple, suivi d'un simple par Speier et d'un simple par Parrish. Wallach a produit le deuxième point, en sixième, à la suite d'un double après que Mike Schmidt eut commis une erreur de deux buts en relayant hors cible le roulant de Larry Parrish au troisième but.

Une déception: Andre Dawson, dont l'erreur a permis aux Phillies d'égaliser le compte 2-2, en début de septième, alors qu'il a laissé un coup de Manny Trillo filer jusqu'à la clôture. Larry Bowa qui venait d'obtenir un but sur balle, a marqué du premier but et Trillo s'est rendu jusqu'au troisième but, à la suite d'un coup qui ne valait pas davantage qu'un simple.

À l'attaque, Dawson a été blanchi en cinq présences au bâton, étant même retiré sur trois prises, en première, avec deux coureurs sur les buts. Carter a ensuite obtenu un but sur balle, mais Parrish a frappé une balle à double jeu.

En plus de Wallach, Warren Cromartie a obtenu deux coups sûrs et deux buts sur balle, et Scott un simple à la suite d'un amorti surprise. Lundi, Scott avait largement contribué à la victoire en 17 manches, obtenant deux coups sûrs en trois présences, en plus de voler deux buts après avoir été utilisé comme frappeur suppléant.

ÉCHOS... Avant cette an-

née, les Expos avait réussi 27 manches et deux tiers sans donner de point en 1972. Ils ont totalisé 32 manches et deux tiers sans point contre les Reds de Cincinnati et les Braves d'Atlanta, du 25 au 29 août... Les Pirates de Pittsburgh seront en ville ce soir. Scott Sanderson (9-6) sera opposé à Rick Rhoden (8-3) et demain, Bill Lee (3-5) se mesurera à Odell Jones (4-3). Les Pirates avaient perdu trois matches d'affilée avant de battre les Mets de New York, hier soir... Après les Pirates, les Expos termineront leur saison régulière à domicile en recevant les Mets à trois reprises au cours du week-end.

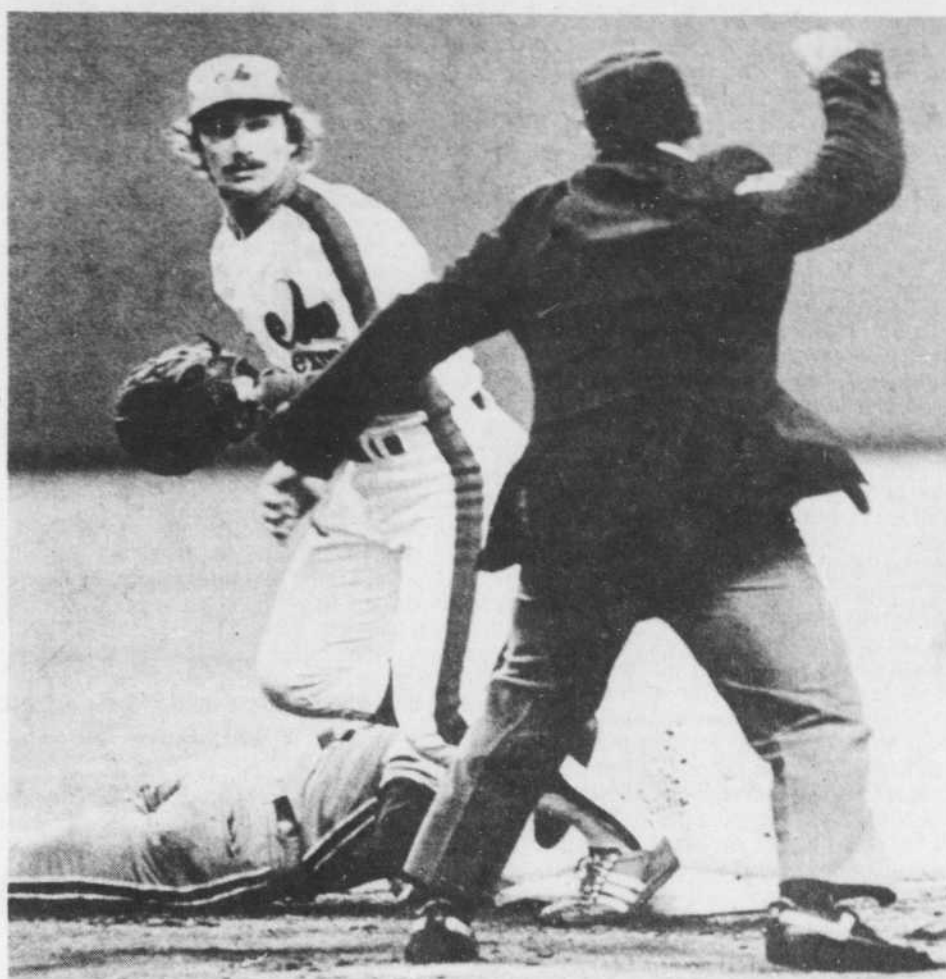
PHILLIES (2) EXPOS (6)

LoSmith, cc	5 0 1 0	Cromt, 1b	3 0 2 2
Rose, 1b	3 1 0 0	RScott, 2b	5 0 1 0
Matthews, cg	2 0 0 0	Dawson, cc	5 0 0 0
Schmidt, 3b	3 0 0 0	Carter, r	3 1 1 0
McBrid, cf	4 0 1 1	Parrish, 3b	4 2 1 1
BBoone, r	3 0 1 0	Wallach, cf	4 2 3 2
Bowa, ac	3 1 0 0	Franco, cg	3 0 0 0
Trillo, 2b	4 0 2 0	Speier, ac	2 0 1 0
Ruthven, 1b	3 0 0 0	Raines, cc	0 1 0 0
Natsch, fs	1 0 0 0	Phillips, ac	1 0 1 1
Brusstar, 1b	0 0 0 0	Rogers, 1b	4 0 0 0
Totaux	31 2 5 1	Totaux	34 6 0 6

Philadelphie	100	000	100—2
Montréal	000	011	13x—6
E—Schmidt, Dawson, McBride, DJ—Phila-			
delphie 1, LSB—Philadelphie 8, Montréal 9,			
28—Wallach 2, LoSmith, Cromartie, Carter,			
Parrish, Phillips, BV—Raines.			

Philadelphie	mi	ca	p	pm	bb	rb
Ruthven P, 11-6	7	8	5	4	3	6
Brusstar	1	2	1	1	2	3
Montréal	9	5	2	2	6	6
Rogers G, 11-7						

Ruthven a affronté deux frappeurs à la 8e. ML-Ruthven, T-2.35. A-21,797.



Chris Speier, des Expos, vient de retirer Lonnie Smith, des Phillies, qui a été surpris par un tir de Steve Rogers après avoir frappé un double en cinquième manche du match d'hier soir gagné 6-2 par les Expos. (Photolaser CP)

Le Canadien bat les Flyers 6-2

Guy Lapointe refait surface

par François Lemenu

Guy Lapointe est en train de prouver qu'il a toujours sa place avec le Canadien. Hier soir au Forum, le vétéran défenseur a inscrit deux buts dans la victoire de 6-2 du Tricolore contre les Flyers de Philadelphie, et il a été d'emblée l'un des meilleurs joueurs sur la glace, sinon le meilleur. Une partie hors-concours ne fait pas une saison, et il est le premier à le reconnaître. Sa performance d'hier est néanmoins significative et témoigne de sa volonté de sortir d'un long purgatoire de deux ans.

«J'ai eu un entretien avec Lapointe avant même le camp d'entraînement, et je lui ai expliqué ce que j'attendais de lui, a dit l'entraîneur de l'équipe Bob Barry après la rencontre. Lapointe a admis avoir connu deux très mauvaises saisons et il m'a affirmé être décidé à changer les choses.»

«Jusqu'ici je n'ai rien à lui reprocher», de dire Barry qui n'aime pas commenter le travail de l'un de ses joueurs. «Il travaille très fort depuis le début du camp et les succès viendront sûrement. Il ne fait aucun doute qu'un Guy Lapointe en grande forme serait un gros plus pour l'équipe. S'il continue de jouer comme ce soir (hier), il solutionnera beaucoup de nos problèmes.»

Outre Lapointe, Larry Robinson, Chris Nilan, Keith Acton et Guy Lafleur ont également marqué pour le Trico-

lore. Reggie Leach et Al Hill ont trouvé le fond du filet pour les Flyers.

La rencontre d'hier marquait le retour au jeu des quatre joueurs qui ont participé au tournoi de la Coupe Canada, et ceux-ci étaient dans une forme exemplaire. Robinson, Lafleur, Brian Engblom et Bob Gainey n'ont jamais paru si à l'aise, même en plein milieu de la saison.

Robinson avait oublié ses problèmes de négociation de contrat, même si aucun progrès n'a été enregistré au cours des dernières heures. Engblom a été solide, associé au jeune Craig Levie. Gainey a patiné comme s'il pourchassait des Soviétiques et Lafleur a réussi quelques bons lancers au but.

Bob Berry avait une autre bonne raison de se réjouir. Les unités spéciales ont joué un rôle important puisqu'un seul but du Tricolore a été marqué à forces égales. Le Canadien a en effet inscrit trois buts en avantage numérique, et deux alors qu'il était à court d'un joueur.

Leach et Lapointe ont échangé des buts en première période, puis le Canadien a frappé comme la foudre avec quatre filets sans riposte au deuxième tiers. Hill et Acton ont marqué en troisième.

Bob Berry a envoyé trois re-

crues dans la mêlée, les défenseurs Craig Lovie et Dave Allison, et l'ailier gauche Craig Laughlin.

Les deux premiers ont été très quelconques alors que Laughlin s'est bien débrouillé. Il est vrai qu'il jouait en compagnie de Lafleur et Acton.

Denis Herron et Rick Wamsley se sont partagés le travail devant la cage du Tricolore, accordant chacun un but. Herron a été le plus occupé des deux puisque Wamsley n'a été sollicité qu'à sept reprises en 30 minutes de jeu.

Les Flyers ont joué sans les services de plusieurs vétérans, soit Bobby Clarke, Paul Holmgren (blessé), Bill Barber (blessé), Bob Dailey, Tom Gorence et Pete Peeters. Les Flyers n'ont donc pas montré grand chose.

«Nous sommes comme les Russes, nous ne voulons pas dévoiler notre jeu avant le début de la saison», a lancé à la blague Marcel Pelletier de l'organisation des Flyers.

En fait les visiteurs ont surpris le public avec un nouvel uniforme futuriste où un pantalon a remplacé la traditionnelle culotte. Les Flyers porteront-ils cet uniforme durant la saison?

«Seulement si CCM nous verse \$300,000», de préciser Pelletier dans un grand éclat de rire.

Bob Berry a envoyé trois re-

La Ligue collégiale AAA s'occupe aussi de l'autre 99%

par Guy Robillard de la Presse Canadienne

Serge Savard, président-fondateur du bureau des gouverneurs de la Ligue de hockey collégiale AAA, entreprend cette année un troisième mandat à la présidence du circuit qui ouvrira sa saison vendredi. Il en va de même de Marc Tardif, qui a accepté un troisième mandat à titre de directeur.

Revenant sur le passé, Savard rappelle: «Je pensais que le hockey junior devait être ramené au niveau des institutions. Je l'ai répété tellement souvent qu'il faut croire que

mes propos ne sont pas tombés dans les oreilles d'un sourd».

Le circuit collégial a complètement sa deuxième saison d'activités en attirant des foules moyennes de 2 000 spectateurs à Saint-Jérôme et de 1 500 à Saint-Georges pendant les séries éliminatoires de l'hiver dernier. Préférant bien établir ses bases, la Ligue collégiale AAA a reporté à l'an prochain une expansion à huit équipes. Les deux nouvelles formations seront choisies en octobre parmi les cinq candidatures suivantes: Granby, Lévis-Lauzon, Saint-Hyacinthe, Valleyfield et Victoriaville.

Vive réaction des ophtalmologistes

La grille oui, la visière non

Les médecins de l'Association des ophtalmologistes du Québec blâment sévèrement la décision des dirigeants de la Ligue de hockey junior majeur du Québec d'interdire à ses joueurs de porter le protecteur facial avec grillage.

En obligeant ses membres à porter uniquement la visière, note l'AOQ, la LHJM marque un net recul quant à la sécurité des joueurs; d'autant plus qu'elle avait, sans aucune pression, l'an dernier, pris l'initiative contraire. Le docteur Pierre Labelle, président du comité de la sécurité dans les

sports à l'Association des ophtalmologistes du Québec, s'interroge sur les raisons qui ont motivé cette décision. D'une part, la grille faciale de métal offre une meilleure protection et est approuvée par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR); d'autre part, les jeunes étaient habitués à la porter et son usage n'est interdit dans aucune autre ligue de hockey, qu'elle soit professionnelle, inter-collégiale ou universitaire. «Est-ce qu'on va vraiment obliger les jeunes à porter la visière ou tente-t-on de l'enlever complètement», d'ajouter le docteur Labelle.



Rivière polluée, source d'eau potable en DANGER! ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi
Montréal 1, Philadelphie 0
St-Louis 2, Chicago 0
New York 4, Pittsburgh 3
San Diego 6, Cincinnati 0

Hier
Montréal 6, Philadelphie 2
Chicago 4, St-Louis 3
Pittsburgh 5, New York 3
Houston 3, Atlanta 0
Cincinnati 3, San Diego 0
Los Angeles 1, San Francisco 0

Aujourd'hui

Lanceurs prévus
New York, Lynch (4-3) à Chicago, Krukow (7-8), 14 h 35



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

Briggs	8	1	0	0	125
Carter	329	78	15	62	1 237
Cromartie	320	93	4	36	2 291
Dawson	349	111	23	60	3 318
Franco	53	14	1	6	284
Hostetler	2	0	0	0	000
Johnson	4	1	0	1	250
Manuel	44	8	3	8	0 182
Mitte	18	5	0	0	263
Milner	69	16	8	0	432
Office	32	7	0	0	219
Parrish	306	69	7	29	0 225
Raines	313	95	5	37	70 304
Ramos	39	8	1	3	0 205
Rooney	2	0	0	0	000
Scott	293	60	0	23	295
Speier	275	63	2	24	1 229
Wallach	174	38	4	11	0 218
White	98	22	2	10	4 224

Les lanceurs

Dahnen	2-1	1	48.9	24	4.88
Burris	7-7	0	119.2	46	3.18
Engle	0-0	0	2.0	2	18.00
Fryman	5-3	5	38.1	22	2.13
Gorman	0-0	0	10.0	8	4.80
Gullickson	5-8	0	142.0	102	2.79
Jackson	0-0	0	7.2	1	6.75
Lee	5-4	0	64.1	31	4.64
Lee	3-5	6	76.2	28	2.57
Reador	2-0	4	31.1	16	1.45
Rogers	10-7	0	136.1	67	3.84
Sanderson	9-6	0	124.0	72	2.61
Smith	1-0	0	10.0	8	3.60
Sosa	1-2	3	33.1	14	4.36

Assistance: 1,322,805

LIGUE NATIONALE

Section Est

ST. LOUIS	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	22	19	.537	2 1/2
NEW YORK	20	21	.448	2 1/2
CHICAGO	18	21	.462	3 1/4
x-PHILADELPHIE	17	23	.425	5
PITTSBURGH	17	24	.415	5 1/2

Section Ouest

HOUSTON	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	23	17	.575	3 1/4
x-LOS ANGELES	22	18	.550	4 1/4
SAN FRANCISCO	21	18	.538	5
ATLANTA	20	20	.500	6 1/2
SAN DIEGO	13	29	.310	14 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	g	p	moy.	diff.
BOSTON	26	16	.619	—
MILWAUKEE	24	17	.585	1 1/2
BALTIMORE	25	18	.581	1 1/2
x-NEW YORK	21	19	.525	4 1/2
TORONTO	20	20	.512	4 1/2
CLEVELAND	20	22	.476	6

Section Ouest

KANSAS CITY	g	p	moy.	diff.
x-OAKLAND	23	18	.561	—
MINNESOTA	20	18	.526	1 1/2
TEXAS	20	22	.476	3 1/2
SEATTLE	17	21	.462	4 1/2
CHICAGO	16	24	.400	6 1/2
CALIFORNIE	13	25	.342	8 1/2

x-Champions de la mi-saison

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél. (514) 934-0272
Télex 05-288656 Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

866-2421 866-2421

Notaire

Me Robert Couillard

1 Place Ville Marie
Bureau 2403 Montréal

BELZILE, ST-JEAN

SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
JULES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES

SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TEL.: 866-9671

HERBERT H. TEES JOHN H. WATSON HENRI POITEVIN ERNEST A. JAVET PHILIPPE ROBERGE JOHN C. STEPHENSON HARVEY A. CORN DAVID WHITNEY	PIERRE LAPORTE GERARD DUCHARME E. BRUCE MOORE PIERRE VENNÉ ANDRÉ A. BOILEAU BERTRAND DUCHARME ALAIN CASTONGUAY YVES PREVOST	LUCIE HOUE HÉLÈNE DRAPEAU NORBERT SPORNS JAMES T. TAYLOR DANIELLE DROLET ESTHER REAUME JOHANNE MASSON LUC MILETTE
---	--	--

samson.

Belair & ASSOCIÉS

Comptables agréés

QUEBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER

RIPOUSKI THOIRIVIERES SHERBROOKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPTIÈRES MATANE COAT-COOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

en bref...

Fran Huck politicien

WINNIPEG (CP) — Fran Huck, un ancien joueur de centre de l'équipe nationale du Canada à l'époque du père David Bauer, représentera le Parti progressiste dans le nouveau comté de Kirkfield Park, à Winnipeg, aux prochaines élections provinciales. Agé de 34 ans, Huck, qui est avocat, a indiqué que le choix des Manitobains ne devait plus se limiter au Parti progressiste-conservateur du premier ministre, M. Sterling Lyon, et au NPD, le parti d'opposition.

La revanche Leonard-Hearns

DETROIT (AFP) — Les négociations pour un match revanche entre les Américains Thomas Hearns et Sugar Ray Leonard, tenant depuis mercredi dernier du titre mondial unifié des poids mi-moyens, auraient déjà commencé, affirme le manager de Hearns. Emanuel Steward a précisé que les partis intéressés avaient entrepris les premières démarches. «Pour ce nouveau match, il s'agit seulement d'une question de temps, a expliqué M. Steward. Thomas restera de toute façon le n° 2 dans les classements du WBC et de la WBA, dont les règles imposent à Leonard d'accorder une revanche dans un délai d'un an.»

En deux mots

Lee Trevino a été admis au Temple de la renommée du golf en compagnie du vétéran Ralph Guldahl, vainqueur du tournoi des Maîtres et de l'Omnium des États-Unis à deux reprises... Le Suédois Bjorn Borg a passé aisément le premier tour du tournoi de tennis de Genève en sortant son compatriote Mats Wilander en deux manches de 6-1, 6-1. La plus grande surprise est venue de l'élimination du vainqueur de l'an passé, le Hongrois Balasz Taroczy, battu par le vétéran espagnol Manuel Orantes par 6-4 et

Un sursis sans sursaut

Le sursaut de vitalité qu'espérait provoquer chez les militants libéraux, au cours du dernier week-end, le nouveau directeur général de cette formation, M. Alain Cousineau, ne s'est pas produit. Malgré les éclats de voix et les applaudissements de circonstance, le PLQ n'a pas fait la preuve que la défaite du 13 avril était chose du passé et que, désormais tourné vers l'avenir, il se reprenait solidement en main pour les tâches à accomplir. Bien au contraire.

On se serait attendu d'abord à ce que le «dégor» extérieur dans lequel ont évolué les libéraux en fin de semaine, exprime ce désir de reprise. Mais quand l'affichage destiné aux militants est le produit au crayon-feutre d'une main mal assurée, ceux-ci n'ont pas nécessairement l'impression d'appartenir à un groupe bien organisé. Quand observateurs, journalistes, délégués sont indistinctement mêlés dans la salle des délibérations, les mêmes militants ont quelque difficulté à jauger le poids du vote qui vient de se prendre car les abstentionnistes peuvent mieux se camoufler. Quand le chef du parti est réduit à donner une «conférence de presse» debout dans un hall d'entrée, bousculé par les cameramen et les preneurs de son et entourés d'une meute de libéraux curieux, les militants les plus lucides, constatent en observant la scène, que quelque chose ne tourne pas rond. On peut bien trouver que tout cela n'a pas d'importance et que ce joyeux amateurisme est tout compte fait bien sympathique. Il est aussi permis de penser que l'image débraillée que le parti donne de lui-même et surtout se donne à lui-même n'a rien de très stimulant.

Mais passe encore pour le décor. L'exécutif du parti avait voulu indiquer aux membres «les choix nécessaires au plan de l'action et de l'organisation». Le nouveau directeur général, M. Alain Cousineau, a dû quitter Québec bien déçu, lui qui était venu, dimanche matin, fouetter l'ardeur des troupes.

Car une heure plus tard, les militants refusaient de hausser la cotisation annuelle à \$5 et même à \$4. Dans l'après-midi, ils repoussaient au printemps 82 la campagne de financement du parti tout en ayant l'air, pour sou-

lager leur conscience, de la commencer cet automne. Ils allaient même, à la suite d'une démonstration bien technocratique mais totalement dénuée de sens politique, fixer l'objectif de cette campagne à 70% du résultat de leur dernière campagne! Jamais, autour de ces questions, pourtant vitales, n'aura-t-on entendu discours plus démobilisateurs.

La commission et les services d'animation politique ont eu beau présenter analyses et recommandations, M. Ryan a eu beau insister à deux reprises sur la nécessité pour les militants de «bâtir des dossiers solides», de s'impliquer dans leurs comités, les militants, dans l'ensemble, n'ont pas paru ressentir le moindre intérêt pour ces questions. Ils font pour l'instant confiance à leur aile parlementaire pour assurer la visibilité du parti. Ils se remettent à l'oeuvre, a-t-on l'impression, lorsque des élections pointeront à l'horizon.

Il y a plus grave encore: les militants ont cessé de réfléchir. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le conseil s'est donné à peine 30 minutes pour réagir au document d'orientation extrêmement articulé présenté samedi soir par M. Ryan. Entre l'intervention d'un François Gauthier aussi fébrile que superficiel et celle d'un André Fortas, aussi torturé que morose, ce fut le vide presque absolu. Mais de débat, point. Claude Ryan, lui, avait passé des jours à préparer l'analyse de la situation de son parti et à réfléchir sur les orientations à prendre. Peut-être était-ce trop demander aux partisans que de s'arrêter pour réfléchir et discuter. Il faudrait en tout cas être bien naïf pour croire que le chef libéral a pris très au sérieux le vote d'appui unanime que les militants ont accordé à la thèse centrale de son document. Il existe de fausses unanimités dont on peut toujours faire son profit en temps utile mais dont le sens réel ne trompe pas.

Ce portait est sombre. Seule la poignée de jeunes présents au conseil est venue l'égayer un peu. Leur ardeur, leur enthousiasme, pour ne pas dire leur espérance, n'ont pas réussi cependant à enflammer l'ensemble des militants. Les jeunes auront au moins permis que

le tout ne sombre pas totalement dans la morosité.

On aurait tort de croire que ce sentiment d'abattement a sa cause unique, voire principale, dans la défaite d'avril dernier. Il s'explique bien davantage par l'incertitude qui entoure la question du leadership.

Extérieurement, le leadership est sorti renforcé du conseil général. Les applaudissements ont été nombreux — quoique pas toujours sincères — les votes importants, en particulier celui sur la date du congrès, ont été aisément remportés en faveur de M. Ryan. Mais tout cela ne change rien quant au fond et les militants le savent fort bien. Les libéraux ont jugé que l'intérêt supérieur de leur parti exigeait le report du congrès prévu pour le printemps 82 à l'automne de la même année. Ils ont parfaitement raison. Ils savent d'ailleurs très bien que l'éventuel successeur de M. Ryan est loin d'être encore trouvé.

Il faut cependant s'interroger sur l'idée selon laquelle l'année qui vient constituerait pour le chef libéral une sorte de test qui lui permettrait de faire ses preuves sur ses capacités de diriger le parti et, ultimement, de le mener au pouvoir. Il est possible en effet qu'il réussisse à surmonter les épreuves nouvelles qu'entraîneront au caucus et au sein d'une fraction importante de ses militants ses orientations fermes sur la question nationale.

Mais son véritable défi n'est pas d'abord là. Il est chez Claude Ryan lui-même. Autant son leadership intellectuel est indiscutable et profond, autant son leadership politique, en particulier cette capacité d'entraîner, de dynamiser les troupes apparaît, même à l'observateur inexpérimenté, problématique. Bref, M. Ryan éprouve une extrême difficulté à être un «politicien». S'il n'y a pas eu ce sursaut des militants en fin de semaine dernière, la cause première pourrait bien se trouver là.

La situation inconfortable que vivent les libéraux québécois réjouira certainement leurs adversaires péquistes. Mais ce n'est pas le bonheur du PQ qui importe. C'est d'abord et davantage la qualité de vie démocratique québécoise.

Jean-Pierre PROULX

Le spectacle de l'Ordre des ingénieurs

La colère étant mauvaise conseillère et toujours mauvaise stratégie, l'Ordre des ingénieurs ne pouvait se causer plus de tort, dans l'opinion publique, qu'en se livrant au type de manifestations où 2.300 de ses membres se sont épanchés, lundi soir, à l'Université de Montréal. Farouchement opposés à un décret ministériel de juin dernier qui, après des années de pourparlers et d'impasses, obligeait l'Ordre à accueillir en ses rangs les diplômés de l'École de technologie supérieure (Université du Québec), les ingénieurs ont étalé sans le moindre scrupule l'élite, le corporatisme, le protectionnisme et parfois très crûment le mépris qui les anime dans cette bataille.

On ne se donne même plus la peine de déguiser ces motifs sous l'apparence vertueuse de la protection des intérêts du public, l'angle préféré des corporations quand on attaque d'un peu trop près leurs privilèges. Sauf un ou deux intervenants qui ont fait le détour, tous les discours tournaient froidement autour de la préservation rigide d'un «statut» et d'un titre que ces «individus», ces «gens-là» avaient eu l'indécence de vouloir partager.

Spectacle désolant que celui d'un président de l'Ordre, M. Pierre Delisle, qui cherche les applaudissements en dévoilant comment des entreprises, au nom de la protection des «vrais ingénieurs» ont refusé de se rendre à l'invitation de l'École de technologie pour rencontrer ses diplômés à la recherche d'emplois. M. Delisle aura beau répéter, pour la galerie, qu'il «reconnait publiquement la valeur» de la formation donnée à l'ETS, ses réflexes démagogiques nous auront fait comprendre ce qu'il en pense privément.

Spectacle désolant que cette immense réunion masculine qui bombe le torse devant l'ennemi, acclamant le participant qui se dit «prêt à tout» et qui demande qu'on le mobilise avec famille, enfants, amis. Pour quelle autre cause aurait-on réussi à animer tout ce beau monde dans la fleur et la force de l'âge, se demande-t-on. Et hélas, après les avoir entendus, on n'en trouve pas.

Spectacle désolant, scandaleux, que cette foule

qui réserve ses plus chauds cris d'approbation et saute sur ses pieds pour faire un triomphe à celui qui dit tout haut ce qu'elle pense tout bas. Faire une place aux diplômés de l'ETS au sein de l'Ordre des ingénieurs, leur lance l'avocat Émile Colas, c'est vouloir «avoir des frères dans des communautés de prêtres» ou encore «des laveurs de planchers dans une maison bien tenue». Nul ne se surprend d'un tel mépris sans limites à l'égard des plus humbles, chez ce tribun habitué des causes les plus vertueuses. Il aurait dû se heurter à un silence gêné et, chez les organisateurs de cette manifestation tout au moins, au courage d'un désaveu. Mais la salle ovationnait et en redemandait.

Spectacle encore plus désolant, pitoyable, que ce jeune étudiant, président de la Fédération des associations générales des étudiants en génie du Québec, qui se fait chaudement approuver par ses très nombreux camarades après un discours plus élitiste, plus vaniteux que celui de n'importe lequel de ses aînés. Alain Plouffe, étudiant en génie, s'est lancé dans une étude comparative des deux formations en cause: celle du cégep professionnel suivi de l'École de technologie supérieure «moins ardue et plus sûre à court terme», et celle du cégep général suivi des études supérieures dans des écoles de génie, qui débouche plus noblement sur les maîtrises et doctorats et la recherche, amenant ainsi aux hautes sphères de la «conception», et de «l'entrepreneuriat technologique québécois». Selon lui, si les deux filières donnent droit au titre sacré d'«ingénieur», les étudiants vont choisir la voie la plus facile. Si on n'avait pas encore tout à fait compris de quelles divisions sociales bien étanches ces gens d'âge tendre rêvent pour leur avenir, M. Plouffe l'a précisé: trop de gens dans la voie «moins ardue», c'est compromettre l'objectif québécois d'«autosuffisance en cadres supérieurs et dirigeants». En termes confus et avec un soupçon de nationalisme en plus, les propos de M. Plouffe sont exactement ceux de M. Colas et témoignent de la serre protégée qu'ont été et demeurent les écoles de génie. L'École de technologie su-

périeure est la seule formation universitaire qui soit vraiment ouverte aux diplômés de l'enseignement professionnel des cégeps, qui viennent de milieux moins favorisés mais qui n'en sont pas moins intelligents et travailleurs que M. Plouffe, malgré ce que celui-ci dit de leurs choix «moins ardu». Ce serait sans doute trop demander qu'un peu de solidarité; à défaut, on se contenterait d'un peu de respect.

Spectacle désolant enfin que celui du Parti libéral du Québec, qui prend position sur cette affaire sans en connaître à fond le dossier, comme en témoignait son communiqué de presse, mais par automatisme d'opposition, et qui délègue ses représentants à cette séance de dévouement.

Les propos du président de l'Ordre des ingénieurs quand à la solution «à long terme» du problème, la possibilité d'une «corporation mixte», indiquent assez bien que, malgré les hauts cris, le compromis ne devrait pas être si difficile à trouver avec le ministre de l'Éducation, M. Laurin, qui demande à l'Ordre de trouver des «modalités d'intégration». Chez les esprits les moins survoltés et les plus minoritaires, on reconnaît même que le ministre a peut-être eu raison de forcer l'Ordre à négocier plus sérieusement, en le poussant par décret au pied du mur. En pratique, les positions ne sont pas si éloignées.

Pourquoi alors tout ce raffût? Les discours de lundi soir, malgré quelques précautions oratoires, étaient transparents. On défend d'abord et avant tout un titre et le prestige d'une formation, de ses écoles, que l'on aime croire réservées à des «élus». Que l'Université du Québec ne s'y trompe pas, au surplus. Elle vient d'assister, symboliquement dans le hall accueillant de l'Université de Montréal, à l'une des premières manifestations ouvertes de résistance à son oeuvre d'élargissement et d'accessibilité, si bien incarnée par l'École de technologie supérieure. La suite au prochain épisode.

Lise BISSONNETTE

Le remaniement ministériel

Plutôt modeste, le remaniement ministériel annoncé hier par M. Trudeau, le premier depuis la réélection des libéraux au début de 1980, ne marque peut-être que la première étape d'une opération plus considérable envisagée pour la fin de l'année. Il n'en reste pas moins que le chef du gouvernement vient d'établir un record, du moins quant au nombre: jamais depuis 1867 le Cabinet n'a en effet compté autant de têtes. Trente-cinq au total, ce qui s'explique en partie par la présence dans le conseil de quatre sénateurs de l'Ouest, appelés à représenter cette immense région où les Libéraux ne parviennent pas à gagner les élections, et par le lourd contingent des ministres du Québec où les ministériels les gagnent toujours et presque

toutes.

Le premier ministre a signalé l'aspect régional et sectoriel des responsabilités qu'il attribue aux nouveaux ministres. Ainsi M. Gerald Regan devient Secrétaire d'État, où il conserve le dossier des sports, et sera dans les provinces de l'Atlantique le principal porte-parole politique du gouvernement, et d'abord en Nouvelle-Écosse dont il fut le premier ministre. Parlementaire chevronné et assidu, Charles Caccia a acquis une longue expérience dans les milieux populaires, syndicaux et ethniques de Toronto dont il représente depuis 1968 la circonscription de Davenport aux Communes. Il sera sans doute par tempérament et par sa formation mieux accordé que son prédécesseur à la fonction de minist-

tre du Travail. Bennett Campbell, ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, sera comme M. Regan le visage du gouvernement central dans sa province insulaire. Ministre des Affaires des anciens combattants, il vient d'établir lui aussi un précédent à 38 ans: pour la première fois, le gouvernement de ce pays aura un responsable du dossier des anciens combattants qui n'a jamais mis les pieds sur un champ de bataille.

La décision de confier le dossier de la condition féminine à Mme Judy Erola, qui est déjà ministre d'État aux Mines, s'imposait depuis que M. Lloyd Axworthy, qui assumait cette responsabilité jusqu'ici, s'était brouillé avec presque tous les mouvements de femmes qui osaient encore l'approcher. Il pourra se consacrer en toute sérénité au portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration. Mme Erola, qui sera la deuxième femme dans le Cabinet (deux sur 35), s'était signalée aux élections de février 80 en l'emportant dans Nickel Belt (près de Sudbury) sur le néo-démocrate de gauche John Rodriguez.

Le sénateur Jack Austin, ancien chef de cabinet de Pierre Trudeau, ancien sous-ministre de l'Énergie, sera un représentant de la Colombie-Britannique au Cabinet et le quatrième sénateur de l'Ouest, les libéraux n'ayant aucun député à l'Ouest de Winnipeg. C'est une responsabilité qu'il partagera avec le sénateur Raymond Perreault de la Colombie-Britannique, leader du gouvernement au Sénat.

Enfin, Serge Joyal est nommé ministre d'État, chargé par le premier ministre de la redoutable mission de donner la réplique fédérale au Québec dans le débat constitutionnel. Comme les temps ont changé depuis l'époque relativement récente où le député de Hochelaga-Maisonneuve défiait ouvertement la ligne du parti et se désolidarisait de son groupe parlementaire. Outre l'intelligence,

la culture et une grande vivacité d'esprit, le contestataire possédait la chance exceptionnelle d'échapper à toutes les sanctions parce que son Parti, par souci d'équité et de liberté, tolérât avec bienveillance l'action d'un «maverick» dans ses rangs. Jusqu'au jour où, ayant essuyé l'échec que l'on sait à la mairie de Montréal, M. Joyal a repris sa place à Ottawa. Mais, après sa réélection en février 1980, le ton et la nature de ses interventions ont changé. On connaît la suite: M. Joyal a assuré avec rigueur et conviction la co-présidence du Comité spécial mixte des Communes et du Sénat sur la constitution. Il s'est plus tard rendu à Londres pour défendre le dossier fédéral auprès de certains milieux britanniques en proie aux séductions des représentants des provinces sur la place anglaise. Quand il soutenait avec acharnement et passion la cause des Gens de l'air et se portait au secours de tous ceux que la Loi sur les langues officielles n'autorisait pas à travailler en français, M. Joyal a pu laisser croire dans beaucoup de milieux qu'il s'engageait dans un autre combat politique. Mais il a fait son choix. C'est en bonne partie pour le remerciement de son action que M. Trudeau le fait entrer au Cabinet. Mais c'est aussi pour l'investir d'une mission encore plus ardue qui consiste à contrer la campagne politique engagée par le Québec pour faire échec au projet constitutionnel, donc à promouvoir des thèses non seulement contraires à celles du gouvernement de M. Lévesque, mais opposées à celles que tentent de promouvoir en faveur du Québec les milieux politiques et sociaux de toutes tendances, sans omettre le chef du PLQ, M. Claude Ryan lui-même. Le jeune ministre d'État n'aura pas trop de toutes ses énergies et de toute son ambition pour relever ce défi, à la condition que le jugement de la Cour suprême attendu lundi lui en laisse le choix.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

■ Le nom d'un ciment

Nous désirons apporter à votre attention une erreur dans votre article du 10 août 1981 intitulé *Été des enfants — Un parc pour jeunes handicapés*. Le nom de notre société devrait lire Ciments Canada Lafarge Ltée et non Canada Ciment Lafarge.

Nous vous remercions de votre amiable collaboration.

Sheldon J. PHANEUF,
directeur des communications
Montréal, 18 septembre

■ La hausse des produits laitiers

L'annonce de l'augmentation des produits laitiers, fin juillet — début d'août, n'a pas été accompagnée d'un gros battage publicitaire. Et pour cause!!! On ne veut pas éveiller l'ire des consommateurs.

On veut nous faire avaler ça, sous prétexte que «les ajustements aux prix du lait industriel tiennent compte des coûts plus élevés de production des cultivateurs». Est-ce qu'on nous prend pour des poires? Toutes les excuses sont bonnes pour assouvir la soif insatiable de profits des cultivateurs!

Les cultivateurs ne vivent pas sous le seuil de la pauvreté, bien au contraire! Il en est qui habitent des résidences cossues, certains ont leur secrétaire particulière qui compile leurs profits et possèdent des équipements de ferme de \$50.000, et \$100.000. Allez voir le prix des moissonneuses-batteuses! Pour se payer ces gros jouets, ils profitent des largesses du gouvernement et des banques qui leur consentent des sommes astronomiques à un taux d'intérêt dérisoire.

Quand le gouvernement va-t-il se brancer et imposer un gel des prix et des salaires pour au moins stopper la cupidité de ces émirs de l'alimentation?

S'il existe une catégorie de travailleurs qui devrait être taxée et fortement imposée, c'est bien les cultivateurs, car certains ont un train de vie somptueux.

Alain DUFAULT.
Granby, 18 septembre

■ Le dossier Volkswagen

(Lettre adressée à M. Jacques Olivier, Président du caucus des députés fédéraux du Québec.)

Je tiens à vous faire part de mes plus sincères félicitations pour le courage dont vous avez fait preuve dans le dossier Volkswagen.

Car c'est du courage qu'il vous a fallu mardi soir, au bulletin d'information télévisé, pour pointer un doigt accusateur en direction du seul véritable responsable dans cette affaire, j'ai nommé le gouvernement du Québec.

Oui, je vous félicite, car il en fallait du courage pour contredire votre ministre DeBané qui affirmait, le 11 septembre, que le gouvernement du Québec n'avait rien à se reprocher. D'autant plus que le ministre de M. De Bané a été tenu dans l'ignorance du dossier jusqu'à la dernière minute.

Mais du courage, on sait qu'il en a à revendre l'ex-défenseur du F-16 et président du caucus des muets du Québec et il n'hésitera pas à proclamer bien haut que c'est le gouvernement du Québec qui est à blâmer. Mais si l'on pousse le raisonnement plus loin, nous québécoises et québécois qui avons élu ce gouvernement, nous sommes collectivement responsables.

Dans ces conditions, M. Olivier, je plaide coupable, coupable du fait que 95% de l'industrie automobile soit située en Ontario, coupable que Ford ait reçu une subvention «extraordinaire» pour s'établir en Ontario, coupable que le fédéral ait aidé Massey Ferguson pour \$150 millions et Chrysler pour \$300 millions, en Ontario, coupable si le F-18 a été choisi pour avantager l'Ontario, si l'aéroport de Uplands a été choisi de préférence à celui de Gatineau et si votre gouvernement a choisi de bâtir, sans aucune logique, à Winnipeg, plutôt qu'à Montréal son institut aéronautique, coupable aussi si Air Canada nous a volé Nordair, coupable enfin si nous attendons toujours le \$200 millions promis par votre gouvernement, en compensation de l'arrêt des travaux à l'usine Laprade.

Mais, ce pourquoi nous devrions nous sentir le plus coupable, c'est d'avoir élu 74 muets pour nous représenter à Ottawa.

Benoît DUCHESNE
Pierrefonds, 18 septembre

■ Pour aider le Vietnam

Après une lutte de près de 70 ans, les Vietnamiens ont réussi en 1975 à créer un pays unifié et libéré de toute occupation étrangère. Depuis cette date, le Canada aurait pu tenter de faire oublier son rôle de fournisseur d'armes à l'armée américaine et jeter les bases d'un nouveau dialogue avec le Vietnam.

Au contraire, le Canada n'a jamais ouvert d'ambassade au Vietnam et a même coupé le peu d'aide qu'il fournissait à ce pays, sous prétexte d'une «agression» vietnamienne au Cambodge. Dans mon vocabulaire, sauver une population du génocide et répondre à des attaques répétées le long de la frontière de son pays ne se traduisent pas par «agression», mais par simple bon sens humain. Mais il appert qu'on ne peut demander de faire preuve de bon sens au gouvernement canadien qui croit qu'un pays ravagé par la guerre puisse vouloir se sacrifier davantage en raison d'ambitions territoriales! Nous ne parlons pas de l'Allemagne de 1939, mais d'un pays sur lequel 14.500.000 tonnes de bombes ont été déversées, d'un pays où 8.000.000 d'acres de terre ont été rendus stériles en raison de l'utilisation de défoliants, d'un pays où le système ferroviaire et les barrages d'irrigation ont été dévastés grâce à l'«aide» canadienne.

De plus, depuis la fin de la guerre américaine, le Vietnam a dû faire face à une sécheresse en 1977 et à deux inondations majeures depuis lors, sans compter une guerre frontalière avec la Chine.

Devant une telle situation, plusieurs centaines de milliers de Vietnamiens ont décidé de quitter leur pays pour des raisons économiques. D'autres, n'appuyant pas le régime en place, ont décidé de suivre le mouvement des loyalistes après la guerre d'indépendance américaine et de quitter leur pays pour des raisons idéologiques.

D'après une dépêche publiée dans les journaux du 16 septembre dernier, il semble que ces «exilés vietnamiens qui utilisent le Canada comme base pour organiser le renversement du régime communiste dans leur pays ont reçu l'appui moral de haut-fonctionnaires canadiens. «Leurs intentions sont bonnes», a déclaré B.F. Burton, le directeur de la Division du sud-est asiatique au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, et je ne voudrais voir aucun fonctionnaire tenter de les dissuader».

En tant que citoyen canadien, je trouve ces propos révoltants. Je prie le gouvernement canadien d'arrêter de faire la guerre au Vietnam par personnes interposées. Si le gouvernement canadien veut véritablement venir en aide aux Vietnamiens qu'il fournit donc du matériel agricole et industriel aux 50.000.000 de Vietnamiens qui tentent tant bien que mal de rebâtir leur pays.

Robert ASCAH

Montréal, 21 septembre

■ Le droit au travail d'abord

(Lettre adressée à M. Denis Lazure, ministre d'État au Développement social.)

C'est en ce jour de la Fête du travail des autres que je vous fais part de mon opinion sur le projet de loi 15 abolissant la retraite obligatoire.

J'ai 25 ans. J'ai un diplôme de 1er cycle en service social. Depuis déjà plusieurs mois, je suis vainement à la recherche d'un travail. Ma première réaction à ce projet de loi serait de préserver la retraite obligatoire qui entraîne des ouvertures de postes.

Cependant, le désouvenement qui est actuellement le mien et celui de plusieurs milliers d'autres jeunes ne devrait plus être aussi le sort des personnes franchissant le cap des 60 ou 65 ans. L'abolition de la retraite obligatoire donnera en principe le droit au travail aux personnes âgées au même titre que les jeunes ont le droit de travailler. Ce beau principe se retrouverait-il aussi déformé dans les faits chez les personnes plus âgées que chez les jeunes?

Je ne peux me prononcer pour ou contre l'abolition de la retraite obligatoire. Il s'agira plutôt de voir comment ce droit au travail pour les personnes âgées sera appliqué et ce qu'il adviendra des jeunes qui ont la tare d'être nés dix ans trop tard et qui attendent leur tour.

Pourquoi parler de la retraite obligatoire? Posons donc les vraies questions, comme celle du droit au travail sans distinction d'âge, de sexe et de nationalité. Ensuite nous parlerons de la natalité au Québec.

Diane LAFLAMME
Québec, 7 septembre

■ «Comme les duels sont interdits»

Dans LE DEVOIR du 12 septembre dernier, M. Jean-Paul Ladouceur a écrit qu'en «pseudo-journaliste» j'avais utilisé des mots qu'il avait dits «pour inventer des phrases et des paragraphes qui expriment le contraire de (sa) pensée et de la teneur de notre conversation».

Comme les duels sont interdits depuis l'édit de 1630 d'un certain cardinal Richelieu, j'offre à M. Ladouceur de rendre publiques — ou semi-publiques — mes notes d'entrevue. Ceux qui en prendront connaissance constateront aisément:

- 1) que je n'ai pas déformé sa pensée;
- 2) que je n'ai pas retenu non plus, dans mon article, les propos les plus scabreux qu'il a tenus sur la fonction sociale des téléromans et sur leurs artisans.

Jean BLOUIN
L'Actualité

Outremont, 16 septembre

■ Les municipalités et le droit à l'information

(Lettre adressée à M. Jean-François Bertrand, ministre des Communications du Québec.)

Vous avez reçu, lors des récentes séances de la Commission parlementaire, plusieurs mémoires concernant le projet de loi recommandé à l'attention de votre gouvernement par la Commission d'étude sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale.

Il y en a un parmi ceux-là dont la teneur ne m'a pas surpris et c'est celui de l'Union des municipalités du Québec.

Pour moi une municipalité est une composante de notre système public et comme tel, les élus ont pour mission de bien renseigner leurs commettants en tout temps et dans un délai raisonnable et non pas selon leur propre conception.

Je constate que cet organisme ne s'obecte pas théoriquement à l'accès à l'information. En pratique, cependant selon le contenu de son mémoire, il apparaît de toute évidence qu'on veut garder le statu quo. A-t-on élu ou va-t-on élire nos représentants municipaux de façon théorique?

L'argument que cela va coûter des sous ne tient pas debout. Est-ce que les contribuables vont exiger des renseignements à cœur de jour et de nuit? L'expérience a prouvé qu'il en est tout autrement.

Tout mandataire public qui craint de renseigner adéquatement ses commettants a des choses à cacher ou il n'est pas à sa place.

Le principe de permettre à tout citoyen de se prévaloir de son droit à l'information est capital dans une démocratie bien comprise.

Tenant compte de ce qui précède, je vous demande de prendre avec un grain de sel le contenu d'un tel mémoire.

Léandre FAGUY
Sillery, 16 septembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois: \$38,00; trois mois: \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

Train de vie

Il faut réduire son train de vie. On nous le souffle sur tous les tons. Autant à Québec qu'à Ottawa. Mais le gouvernement fédéral, en réduisant les services de Via Rail, n'hésite pas à tailler et dans le gras et dans le fer. Une façon comme une autre de voir aux affaires courantes.

A-t-on seulement oublié l'une des promesses électorales des libéraux — alors qu'ils risquaient justement de perdre le bateau ou de reprendre le pouvoir au vol — de «doubler les votes ferrés dans l'Ouest»? On en avait

fait, à l'époque, des gorges chaudes. Doubler les voies ferrées sur des terres déjà gonflées de pétrole bon marché (c'était hier encore) cela semblait pour le moins saugrenu.

Gouvernement réélu doit tenir parole. Coûte que coûte, Coast to coast. S'il faut, en catimini, préparer de façon économique la réalisation de ces paroles en l'air ou, pensez-vous qu'il faudra enlever les «traques» et les dormants...?

Rolande ALLARD-LACERTE

Les illégaux de la loi 101

Entre marginalisation et assimilation

FAUT-IL que le ministre de l'Éducation décrète l'amnistie assortie du droit de fréquenter l'école anglaise pour les quelque 1500 enfants qui, à l'encontre de la loi 101, fréquentent actuellement l'école anglaise? Faut-il, au contraire, trouver des moyens moins sinués d'assurer l'intégration de ces jeunes allophones à la société québécoise?

M. Jacques-Yvan Morin, ex-ministre de l'Éducation, porte la responsabilité d'avoir élargi le fossé qui existait entre ces jeunes et la communauté francophone du Québec en laissant pourrir la situation. Nous souhaitons que la décision qui sera prise par le ministre M. Camille Laurin, sera dictée par le seul respect des besoins authentiques de ces écoliers dont les parents furent victimes de la manipulation de sinistres individus thuriferaires du pouvoir anglophone.

On se souviendra que, chez les allophones, on clama sur tous les toits, jusqu'à la

par
Marco Micone

L'auteur est professeur au Collège Vanier.

veille des dernières élections, qu'une fois le Parti libéral au pouvoir, il y aurait eu un règlement apte à satisfaire les attentes les plus conservatrices à ce chapitre. «L'accident de parcours» s'étant répété, la ferveur anglicisante du PACT fut dissipée par des considérations on ne peut plus prosaïques lorsque celui-ci, il y a à peine quelques jours, adopta comme politique de ne plus garantir aux 1500 réservistes de l'anglophonie leurs places au secteur anglais de la CECM sans obtenir des subventions de l'État. Le «We'll fight the French up to the last Italian or...

Greek», prend soudain une tournure nouvelle.

Le dilemme auquel fait face le gouvernement est de taille. D'une part, l'aministie générale risque de créer un précédent dangereux et de brouiller la cohérence de la loi 101, d'autre part toute voie alternative orientée vers l'intégration au système scolaire francophone, fût-elle graduelle, risque de réanimer un feu qui, pour avoir couvé sous les cendres, n'en est pas moins ardent.

Dans le cas où cette dernière solution serait retenue, il faudra s'attendre à ce que le libéralisme Congressio — organisme de poids dans la communauté italienne — se porte à la 'défense' des rejets d'origine italienne et nous présente un autre acte d'un mélodrame dont les thèmes sont: la famille divisée, la liberté brimée, l'avenir hypothéqué des enfants, le tout chanté par le chœur des pleureuses. Il recueillera le fruit de ses généreux

efforts sous forme de consolidation du pouvoir qu'il détient déjà sur notre communauté en dépit de l'anachronisme de son entreprise. Ainsi, des centaines de jeunes appartenant pour la plupart au milieu ouvrier, en plus d'être décimés par notre système scolaire — 9% d'entre eux atteignent l'université contre 43% de ceux dont un des parents est un professionnel — auront à subir l'effet marginalisant et aliénant de l'instruction donnée en anglais en pays francophone.

De nombreux Québécois d'origine italienne justifient le choix de l'école anglaise par le refus qu'ils essayèrent des écoles francophones dans les années cinquante. L'histoire se répètera-t-elle? Car l'histoire anglaise ne serait, au mieux, qu'une abdication de la part du gouvernement face à la responsabilité qui lui incombe d'intégrer ces allophones à la société québécoise et, au pire, une mesure

punitrice contre une présumée francophobie.

Chez ces derniers, se fait de plus en plus vive la conscience que l'émigration et le système scolaire existant ne représentent que deux des moyens que le pouvoir en place utilise pour marginaliser les ouvriers et leur progéniture. Essayer de les endormir maintenant avec des mesures conciliantes et populaires ne garantit pas nécessairement un doux réveil.

Cependant, il ne faut pas croire que la fréquentation de l'école française représente une panacée pour les jeunes allophones bien qu'il n'y ait pas d'alternative. À la marginalisation de l'école anglaise l'école française n'oppose que l'assimilation culturelle. Il est donc urgent que le ministre de l'Éducation accorde droit de cité à la culture immigrée tout en cherchant à consolider la culture québécoise.

La culture immigrée est apparentée à la culture du monde ouvrier et des mino-

rités régionales du pays d'accueil sans se confondre avec celle-ci. Elle constitue une nouvelle expression de la culture québécoise: une réponse à des situations conflictuelles dans le domaine du travail, de la politique et des échanges quotidiens. Elle repose sur les origines pour la plupart rurales des immigrants, sur l'expérience de l'émigration et sur le devenir québécois.

C'est donc des cours axés sur ces trois principes que ledit ministère doit mettre sur pied pour les jeunes allophones, à l'intérieur du programme régulier des apprenants, si on ne veut pas leur imposer l'assimilation contre laquelle les Québécois eux-mêmes se battent farouchement depuis des générations. Ou faut-il conclure que l'esprit de Restigouche envahit plus d'un domaine.

Ni marginalisation par l'école anglaise, ni assimilation par l'école française. Mais une intégration axée sur les principes de la culture immigrée.

L'avenir du pavillon Héritage du Cégep de l'Outaouais

par
Charles Castonguay

L'auteur est professeur au département de mathématiques de l'Université d'Ottawa

une minorité d'environ un tiers de la population totale de la grande région Hull-Ottawa.

Dans ce contexte, la loi 101 n'a qu'une portée bien marginale sur la dominance de l'anglais comme langue de travail. En particulier, à chaque rapport annuel, le Commissaire fédéral aux langues officielles confirme que l'emploi du français ne progresse guère chez le principal employeur de la région. Par conséquent, dans l'Outaouais québécois le groupe francophone subit une assimilation linguistique et culturelle certaine, dont profite la population anglophone.

Face à ces constantes sociolinguisti-

ques, la Cégep de l'Outaouais, contrôlé par le groupe francophone, est demeuré jusqu'à maintenant l'unique institution responsable de l'enseignement collégial tant en langue anglaise qu'en langue française dans l'Outaouais. Ces mêmes réalités, doublées d'un manque de confiance en la persévérance linguistique des étudiants francophones, voire en l'aptitude de la section francophone du cégep dans son ensemble à assurer au français un rayonnement culturel normal, ont conduit le cégep à séparer matériellement les études en langue anglaise de celles en langue française, et à mettre sur pied dès 1972 son pavillon Héritage. De plus, l'accès à Héritage était limité uniquement aux étudiants ayant suivi leur deuxième cycle d'études secondaires à une école anglaise.

En organisant ainsi son enseignement, le cégep de l'Outaouais a en quelque sorte anticipé sur les lois 22 et 101, à la différence près qu'aux yeux de ses dirigeants, la situation linguistique de l'Outaouais rendait nécessaire de ne destiner qu'aux anglophones l'enseignement en

langue anglaise au niveau collégial, alors que les lois en question ont plutôt visé les niveaux élémentaire et secondaire.

Un cégep anglophone autonome ne se reconnaît sûrement pas une même responsabilité envers le caractère français de l'Outaouais. Une telle institution serait naturellement en compétition ouverte avec le Cégep de l'Outaouais pour une même clientèle, et ce non sans atouts: le public francophone pourrait fort bien percevoir l'enseignement collégial en anglais comme la meilleure préparation à un monde du travail où l'anglais domine, ou à des études universitaires où l'anglais jouit d'une même supériorité. Notons qu'à ce jour aucune étude d'impact n'a été réalisée pour estimer l'attraction qu'aurait un cégep anglophone sur les étudiants francophones de l'Outaouais.

Du point de vue aussi de l'intégration de la minorité anglophone de l'Outaouais à la société québécoise, l'évolution du pavillon Héritage en cégep autonome ne s'impose pas non plus d'emblée. Sous ce titre l'actuel pavillon anglophone suscite des réserves.

Par exemple, un grand nombre de ses étudiants au programme général quittent Héritage après une seule année pour s'inscrire en Ontario soit à l'Université d'Ottawa, soit à l'Université Carleton. Encore, les trois quarts des professeurs de Héritage résident en Ontario. Il y aurait lieu ainsi d'examiner à quel point l'actuel pavillon anglophone ne fait que jouer le rôle d'une 13e année (Grade XIII) ou d'un collège communautaire ontarien.

En même temps, le comité d'étude mis sur pied par le ministre de l'Éducation, M. Laurin, pourrait chercher à voir à quel point la ségrégation actuelle a conduit à la reproduction progressivement plus tranchée des «deux solitudes» au Cégep de l'Outaouais, accompagnée des frictions et frustrations prévisibles de part et d'autre. Le cas échéant, il serait bon de déterminer si une telle détérioration du climat entre les deux composantes du Cégep est due d'abord à des problèmes de fonctionnement, voire à des conflits de personnalité, plutôt qu'à des défauts structurels.

Mais pourrait-on répondre aux besoins en enseignement collégial en langue anglaise dans l'Outaouais plus efficacement que par le moyen des pavillons séparés ou encore par deux cégeps autonomes? Une fois les esprits calmés, ne deviendrait-il pas plus souhaitable, autant du point de vue économique que du point de vue culturel, de réintégrer l'enseignement en langue anglaise sous le même toit que celui en langue française? Une telle solution n'est pas impensable, puisqu'elle se trouve en application sur la rive opposée, soit au Collège Algonquin et à l'Université d'Ottawa.

Évidemment, les Franco-Ontariens, minoritaires et en proie à l'anglicisation dans ces institutions, trouvent à redire de leurs expériences de co-éducation. Mais la situation n'est en rien symétrique sur la rive québécoise: les jeunes Anglo-Québécois n'encourraient aucun risque d'assimilation linguistique en fréquen-

tant le même cégep que les Québécois francophones. Peut-on d'ailleurs imaginer les Franco-Ontariens réclamer de Toronto le financement d'un collège francophone autonome dont les trois quarts des professeurs habiteraient le Québec?

D'autre part, l'affirmation croissante du fait français au Québec au cours des années 1970 a fait sentir certains effets jusque dans l'Outaouais. Il n'est pas impossible que la composante francophone du Cégep de l'Outaouais ait désormais la langue et les nerfs assez solides pour accueillir de façon positive leurs collègues anglophones sous le même toit.

Les deux types d'étudiants en retireraient certainement une éducation sociale des plus précieuses. Les jeunes francophones pourraient se former à vivre en français dans un contexte frontalier en s'ouvrant aux étudiants anglophones désireux de communiquer avec eux dans leur langue.

Pour leur part, en plus de jouir d'excellentes conditions d'apprentissage de la langue officielle québécoise, les jeunes anglophones viendraient à mieux apprécier la situation de minorité, l'expérience qui pourrait les mener, une fois parvenus au monde du travail et notamment à la fonction publique canadienne ou à l'anglais domine, à faire enfin aux francophones minoritaires et à leur langue la place qu'appellent de leurs vœux fébriles les Max Yalden et Keith Spicer. La section francophone du Cégep de l'Outaouais répondrait à sa mission éducative régionale autrement qu'en s'enfonçant la tête dans le sable de la rive québécoise.

Si, au lieu de reproduire encore une fois les «deux solitudes», le ministère de l'Éducation décidait de tenter cette expérience originale d'un nouvel apprentissage à la vie frontalière, certains Anglo-Québécois pourraient toujours juger inacceptable la cohabitation collégiale avec les francophones. Puisqu'on trouve sur la rive ontarienne toutes les institutions d'enseignement nécessaires pour bien préparer les jeunes anglophones au marché du travail et aux études universitaires en langue anglaise dans la région Hull-Ottawa, plutôt que de doubler ces institutions sur la rive québécoise, le gouvernement du Québec pourrait trouver moins coûteux et plus efficace de confier l'éducation de ces étudiants anglo-québécois aux institutions ontariennes, moyennant certaines ententes avec le gouvernement de l'Ontario.

Une telle politique interprovinciale de mise en commun des services éducatifs pourrait d'ailleurs fonctionner dans les deux sens, avec des résultats également heureux. Le ministère de l'Éducation de

l'Ontario, aux prises avec des contraintes budgétaires aussi graves que celles du Québec (notons en passant qu'il est fortement question que l'Ontario abolisse prochainement sa fameuse 13e année), pourrait proposer réciproquement au Québec d'accueillir dans ses institutions post-secondaires les étudiants franco-ontariens désireux de suivre une spécialisation que Toronto trouverait financièrement impossible d'offrir en français. (Dans son rapport déposé tout récemment à Toronto, la Commission chargée d'étudier le rôle futur des universités ontariennes a recommandé des dispositions analogues sur le plan des études universitaires.)

Dans la perspective socio-économique interregionale qui correspond au vécu quotidien des populations concernées, il paraît ainsi économiquement et culturellement souhaitable, voire impératif, que les gouvernements ontarien et québécois élaborent une politique de réciprocité suivant laquelle, dans la grande région Hull-Ottawa, chaque province mettrait à la disposition de la minorité linguistique de l'autre certains segments de ses services d'enseignement post-secondaires.

On voit qu'outre le statu quo d'un pavillon anglophone relativement autonome ou la création d'un cégep anglophone, d'autres moyens d'assurer aux Anglo-Québécois de l'Outaouais une éducation collégiale de qualité en langue anglaise s'offrent au gouvernement du Québec. Compte tenu de la complexité de la question dans le contexte unique de l'Outaouais québécois et de la région de la capitale fédérale, on ne saurait reprocher au ministre de prendre le temps et le recul nécessaires pour arrêter une décision qui s'accorde le mieux possible avec les meilleurs intérêts de la société québécoise, tant de point de vue de la qualité que du coût des services éducatifs en question.

BIBLIOTHÈQUE

Combien à mon député?

Au manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, un sous-comité formé de députés de l'Assemblée nationale, libéraux aussi bien que péquistes, ont discuté en secret des hausses de traitement que les élus québécois pourraient bien se consentir.

On ne doute pas que les débats se soient déroulés dans un climat de sérénité et de complicité, et qu'a régné ce qui ne se voit jamais en politique, soit une solidarité sans faille entre factions ennemies.

La seule difficulté à vaincre pour arriver à un consensus a consisté sans doute à éviter la critique de l'électorat et à chercher comment lui faire avaler la médecine sans qu'il fasse la grimace.

Comme ils ne peuvent empêcher de s'attirer un blâme de la part du citoyen, nos politiciens devraient revoir le processus de fixation de leurs émoluments, qui permettrait à vous et à moi, leurs employeurs, d'avoir notre mot ou, si vous voulez, notre chiffre à dire. À ce chapitre, je suggère le mécanisme suivant de rémunération.

Le mandat de déterminer salaires et allocations de nos

commettants serait confié à des associations apolitiques de comité, dûment autorisées à prélever un pourcentage — à déterminer — du salaire moyen des travailleurs de chaque circonscription électorale. En somme, une taxe spéciale.

Étant donné que d'un côté le nombre des électeurs est très variable, cette taxe sur le revenu devra être cinq fois moindre dans un comité de sept mille électeurs, par rapport à un autre qui en compte 35,000.

Quant à l'allocation de dépenses du député, elle sera assumée uniquement par l'électeur qui a donné son vote au candidat élu.

Ce n'est pas tout. Étant donné que l'électeur de Gaspé-Nord (Je choisis ce comité à titre d'illustration) retire un revenu infime à côté de celui de Mont-Royal, il n'est que juste, pour éviter un écart scandaleux entre les montants perçus à Gaspé-Nord et à Mont-Royal, de corriger cette inégalité. On y parviendrait par la mise en commun des taxes perçues de part et d'autre. Ensuite, on en répartirait les fruits de manière équitable entre le dé-

puté de Gaspé-Nord et celui de Mont-Royal.

Comment ensuite fixer les suppléments auxquels les ministres, les chefs de parti et le premier ministre ont droit, en regard au poids de leurs responsabilités réciproques.

Un autre comité ad hoc, apolitique comme l'autre, serait institué. Ses membres seraient recrutés au hasard, comme cela se pratique dans la formation d'un jury pour les causes qui relèvent d'une haute cour de justice. Ce comité devra avoir des comptes précis de l'état de fortune ou d'infortune des grandes instances du parti au pouvoir et de celles de l'opposition avant leur entrée sur la scène politique.

Il devra être convenu que les élus de modeste extraction recevront un salaire selon le mode que nous venons de faire connaître. Quant à ceux qui auraient des biens personnels ou de famille, une profession antérieure lucrative ou un négoce dont les affaires étaient prospères, le Trésor de l'État, dans ces cas, leur verserait des émoluments symboliques, à savoir le salaire horaire minimum.

Albert BRIE

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,



• **LE DEVOIR** vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.

• **LE DEVOIR** vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.

• **LE DEVOIR** vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.

• **LE DEVOIR** a aussi ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

← Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case Postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9. →

Ci-inclus \$..... pour une période de..... mois

à compter du.....

Nom.....

Adresse.....

TARIFS

d'abonnement période scolaire

DURÉE	TARIFS
6 mois	\$38.00
7 mois	\$43.00
8 mois	\$48.00
9 mois	\$53.00
10 mois	\$59.00
aussi disponible	
12 mois	\$70.00

Être mieux informé
à meilleur compte

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Joyal

soirement. C'est M. Charles Caccia, un député torontois, qui est le nouveau ministre du Travail. M. Bennett Campbell de l'Île-du-Prince-Édouard devient ministre d'État pour s'occuper des affaires de la Colombie-Britannique avec son collègue le sénateur Raymond Perreault, qui a trop de travail.

En somme, il s'agit d'un remaniement ministériel plutôt mineur. Le premier ministre a fait un commentaire laconique hier en disant que ces nouveaux ministres acceptaient des responsabilités pour travailler essentiellement dans leur province respective.

Depuis une quinzaine d'années, des hommes comme MM. Jean Chrétien et André Ouellet ont souvent été les «attaquants» fédéraux dans les plates-bandes indépendantistes ou souverainistes au Québec. Il semblerait que M. Trudeau demande maintenant à M. Joyal de prendre la relève, ce qui n'empêchera pas les autres ministres de participer au débat sur l'avenir du Québec.

Mais en tant que ministre d'État, M. Joyal n'aura aucune responsabilité administrative spécifique. Par exemple, M. Chrétien en plus d'être ministre de la Justice est ministre d'État aux Affaires sociales.

«Tous les dossiers qui concernent le Québec ont besoin d'être suivis et présentés; pour ça il faut être dégoûté», a déclaré M. Joyal.

Le nouveau ministre accepte néanmoins ce défi «avec un esprit de compromis et de diplomatie». Il veut éviter les affrontements toutes les fois où ce sera possible, ce que certains de ses collègues n'ont pas toujours réussi à faire dans le passé.

Il veut établir un bon climat de collaboration avec les membres du gouvernement de M. René Lévesque, et aussi avec celui qui sera son vis-à-vis en Chambre, M. Roch LaSalle, qui s'intéresse aux affaires du Québec pour le Parti conservateur.

M. Joyal reconnaît qu'entre les fédéraux et les souverainistes il y a certaines positions irréconciliables; mais il rappelle également l'existence de plusieurs dossiers «où des arrangements administratifs sont possibles».

Le nouveau ministre, qui oeuvre à Ottawa depuis une dizaine d'années, se pique de n'avoir jamais coupé ses racines québécoises. «Comme dirait l'autre, je retourne à Montréal tous les week-ends», dit-il. Il estime que le contact avec la réalité québécoise est essentiel pour une perception exacte des solutions politiques à apporter.

Néanmoins, M. Joyal demeure convaincu que le projet de résolution constitutionnelle du gouvernement Trudeau est souhaitable pour les Québécois. Il attache une grande importance à la Charte des droits, comme il l'a souvent exprimé alors qu'il était co-président du comité spécial mixte sur la constitution.

Son option constitutionnelle et le rôle qu'il s'approprie à jouer comme ministre d'État risquent de placer M. Joyal dans une position fort inconfortable si les forces nationalistes et souverainistes du Québec (qui jusqu'à maintenant lui ont plutôt été sympathiques) décident d'en faire une cible fédérale de choix.

Si dans le contexte d'une relance de la démarche constitutionnelle fédérale, M. Joyal va probablement jouer au Québec un rôle stratégique, on peut dire aussi que les autres nouveaux ministres vont sans doute jouer un rôle analogue dans leur province.

M. Gerald Reagan est un ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Il a déjà fait plusieurs discours convaincus sur le rapatriement de la constitution et la Charte des droits.

À l'autre extrémité du Canada, le sénateur Jac Austin, qui fut un membre libéral éminent du comité spécial mixte sur la constitution, va vraisemblablement faire comme M. Joyal au Québec. La Colombie-Britannique s'oppose au projet de rapatriement aussi fortement que le Québec.

Dans le cas de M. Reagan, le premier ministre lui a demandé de s'occuper particulièrement de l'éducation post-secondaire, qui fera partie des négociations sur les accords fiscaux.

◆ Jugement

Cour suprême quant à la légalité du projet.

Advenant l'approbation de la Cour suprême, les députés prendront deux jours de leurs débats pour voter en troisième lecture le projet de résolution. Puis, après l'étape du Sénat, le projet de résolution prendrait la direction de Londres, où un autre débat long, compliqué et acrimonieux pourrait survenir.

Les huit provinces dissidentes, dont le Québec, ont déjà indiqué très clairement leur intention de poursuivre la bataille à Londres, dans l'hypothèse où la Cour suprême endosserait la position fédérale. Les premiers ministres n'hésiteraient pas à aller plaider leur cause auprès des parlementaires britanniques.

En revanche, M. Trudeau a prévenu qu'advenant un rejet de son projet par la Cour suprême, il respectera cette décision, c'est-à-dire qu'il abandonnera son intention de faire approuver par Westminster ce rapatriement et cette charte des droits.

Que ferait le gouvernement d'Ottawa, si la Cour suprême approuvait en partie seulement la résolution fédérale? M. Trudeau n'a pas voulu répondre à cette question lors d'une conférence de presse récemment. Il a simplement expliqué qu'il aurait besoin de réfléchir.

De nombreux observateurs à Ottawa estiment que les neuf juges chargés de trancher cette question sont eux-mêmes divisés et que leur difficulté d'arriver à certains consensus serait une explication pour leur lenteur relative à porter jugement.

Avant d'en arriver à la Cour suprême, cette question constitutionnelle controversée fut jugée par les plus hauts tribunaux de trois provinces. Au Manitoba, les juges ont appuyé Ottawa à trois contre deux; au Québec les juges ont endossé la position fédérale à quatre contre un. Mais à Terre-Neuve, trois juges sur trois ont déclaré inconstitutionnel le projet Trudeau.

À la Cour suprême, les neuf juges doivent répondre à trois questions concernant l'effet du projet de résolution sur les pouvoirs des provinces et l'autorité du gouvernement fédéral à modifier la constitution sur des points touchant les pouvoirs des provinces. Cette autorité serait-elle inscrite dans la constitution même ou alors découlerait-elle d'une convention établie du fédéralisme canadien?

◆ Kremlin

en accord avec le syndicat, une liste des entreprises où la nomination du directeur relève de la seule administration.

En cas de conflit sur la nomination du directeur là où s'exerce le droit de veto, il appartiendra aux tribunaux de trancher. Ce compromis devra toutefois encore être approuvé par le congrès de Solidarité.

D'autre part, la section Solidarité des chemins de fer (300.000 employés) a rejeté les accusations d'anti-communisme portées par le Kremlin dans une lettre adressée à l'ambassadeur soviétique en Pologne qui a été publiée hier dans le bulletin du syndicat indépendant.

La lettre des cheminots répond à celle que l'ambassadeur soviétique M. Boris Aristov a remise aux dirigeants de Solidarité la semaine dernière, pour demander au syndicat de cesser ses attaques anti-communistes.

Le principal négociateur du gouvernement polonais M. Mieczyslaw Rakowski avait affirmé lundi que Solidarité avait déclaré la guerre au communisme et tué la concertation qui se développait entre le gouverneur et le syndicat.

«Ce que vous qualifiez de campagne anti-soviétique est en fait une tentative de notre syndicat pour remettre nos relations mutuelles sur une bonne voie», écrivent les cheminots. «Monsieur l'ambassadeur, la suspicion mutuelle est en train de prendre le pas sur la confiance».

Les cheminots de Solidarité ont invité pour la troisième fois leurs homologues soviétiques à se rendre en Pologne et à «comparer les informations qu'ils ont sur Solidarité avec notre réalité».

L'agence TASS a annoncé qu'une autre usine soviétique s'était jointe au concert de protestations contre le syndicat polonais. Les ouvriers de l'usine Uralmach qui fabrique des machines-outils estiment que la Pologne est «au bord d'une catastrophe nationale».

PAP a annoncé que les prix de la traditionnelle carpe de Noël et de la truite allaient augmenter respectivement de 160 et de 80 pour cent. Cette hausse est la seconde ce mois-ci après le triplement du prix du pain le 1er septembre.

Les Polonais ont l'habitude de faire la queue pendant des heures, voire un jour entier, pour pouvoir offrir la carpe de Noël à leur famille.

Au cours d'une réunion en août entre le président soviétique M. Leonid Brejnev,

M. Jaruzelski et le secrétaire général du Parti ouvrier unifié polonais M. Stanislaw Kania, les Soviétiques avaient accepté d'accorder un délai supplémentaire de cinq ans à la Pologne pour le remboursement de la dette polonaise.

La section Solidarité de la province de Skienewice au centre du pays a lancé des menaces de grève si le ravitaillement en viande, lait et produits laitiers ne s'améliorait pas avant demain.

À Moscou, les Izvestia ont déclaré hier que la défense du socialisme en Pologne concernait tous les pays du pacte de Varsovie. Mais un haut responsable yougoslave a déclaré lundi que l'on pouvait faire confiance aux travailleurs polonais pour résoudre tous seuls leurs problèmes. M. Milos Minic, membre du présidium du Parti communiste et ancien ministre des Affaires étrangères, a ajouté au cours d'un discours prononcé à Dubrovnik que l'armée yougoslave était prête à intervenir en cas de conflit international.

Par ailleurs, les moyens soviétiques d'information poursuivent sans relâche leur offensive contre Solidarité à quatre jours de l'ouverture de la deuxième partie de son congrès que Moscou présente comme une nouvelle étape de la lutte du syndicat indépendant pour le pouvoir.

Hier soir, les Izvestia, organe du gouvernement soviétique, ont rappelé que le premier avertissement du Kremlin — la lettre adressée au Parti polonais le 5 juin dernier — n'a rien perdu de son actualité. En effet selon le journal, la première partie du congrès de Solidarité a illustré le bien fondé des mises en garde de Moscou, il y a quatre mois.

Lors du forum de Gdansk, expliquent les Izvestia, «les contre-révolutionnaires», «les agents des services secrets de l'imperialisme» qui dirigent le syndicat ont «clairement revendiqué le pouvoir». Selon le journal, ils veulent, sous le mot d'ordre «d'autogestion», «s'emparer des usines».

Solidarité, a affirmé le journal, est passé «du point de vue politique et idéologique» aux mains des dissidents polonais dont les plus dangereux, selon les Izvestia sont ceux du Kor (comité d'autodéfense sociale), car ils ont réussi à «renforcer les éléments révisionnistes au sein du parti polonais».

«Les gens du Kor, ajoutent les Izvestia, s'efforcent de compromettre les communistes polonais, en affirmant que leur seul souci est d'assurer les intérêts de l'URSS, étrangers à ceux de la Pologne».

À côté de cet article faisant le point de la situation, vue du Kremlin, les Izvestia ont publié une nouvelle lettre d'ouvriers soviétiques «indignés» par «les menées contre-révolutionnaires» du syndicat polonais.

Les «métallistes» d'Ouralmach (grand complexe industriel de l'Oural) après leurs collègues de Moscou, Leningrad ou Kiev, s'adressent directement aux ouvriers polonais. «Les travailleurs de l'Oural, écrivent-ils, ne pensaient pas en exécutant les commandes polonaises que nos équipements seraient immobilisés par les grèves provoquées par Solidarité». Ils ajoutent: «Ne vous laissez pas tromper ou intimider, chassez de votre chemin les ennemis du peuple polonais, de la Pologne socialiste».

◆ Québec

profondeur les finances publiques.

La commission des comptes publics s'est réunie hier pour la première fois depuis cinq ans et le député libéral a profité de l'occasion pour concrétiser, à ce niveau, la réforme parlementaire à laquelle le gouvernement de M. Lévesque prétend depuis des années sans toutefois avoir encore accouché de la première mesure.

S'appuyant sur l'expérience vécue dans d'autres parlements canadiens et étrangers, citant de nombreux rapports publiés ces dernières années en faveur d'un meilleur contrôle des dépenses publiques et se référant même aux propres projets de réforme du gouvernement, M. Forget a soumis, dès l'ouverture des travaux, cinq motions dont l'adoption aurait permis aux parlementaires d'exercer sur-le-champ une bien meilleure surveillance de la gestion financière de l'État.

Complètement pris au dépourvu, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a convenu de la pertinence des transformations proposées par son vis-à-vis libéral mais s'est étonné de leur ampleur et s'est finalement réfugié derrière la procédure parlementaire pour refuser d'en discuter, demandant au président de la commission, le député péquiste d'Abitibi-Est, M. Jean-Pierre Bordeleau, de déclarer les motions «irrecevables».

Cessant en fait que le gouvernement n'était pas du tout prêt à aborder le fond des propositions soumises par M. Forget même si l'en reconnaît le bien-fondé, M. Parizeau a soutenu que le mandat de la commission se limitait à examiner, selon les règles ancestrales, le rapport du vérificateur général, sans plus.

Après y avoir réfléchi pendant quelques heures, le président de la Commission s'est rendu aux arguments du ministre et a invité M. Forget à soumettre ses motions à la commission de l'Assemblée nationale qui examinera bientôt le projet de réforme parlementaire préparé aux cours de l'été par le député péquiste de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois.

En réplique, le député libéral a soutenu que ces propositions ne changeaient pas les règles établies mais se contentaient de doter la commission parlementaire de meilleurs outils de travail. Il a souligné à M. Bordeleau que sa décision ne s'appuyait sur aucun article du règlement.

Arrivant en catastrophe pour tenter de sauver l'affaire, le leader du gouvernement, M. Claude Charbon, a alors proposé à l'opposition de reporter la tenue de la commission des comptes publics en retour de son engagement de faire siéger au plus tôt la commission de l'Assemblée nationale pour examiner en priorité les propositions de M. Forget.

Convenant que les règles ne permettent pas aux membres de la commission des comptes publics de faire bien leur travail, M. Charbon a affirmé qu'il sera relativement facile de dégager un consensus sur la modification de ces règles à condition de le faire devant l'instance appropriée. «On pourrait donc ajourner tout de suite la tenue de cette commission jusqu'à ce que l'on soit doté de meilleurs outils», a-t-il suggéré.

Les libéraux, qui réclament depuis longtemps la convocation de cette commission des comptes publics, ont évidemment rejeté la proposition du gouvernement. M. Forget expliquant qu'il n'admettait pas de se faire renvoyer aux calendes grecques et qu'il comptait «prouver» démontrer que le gouvernement gère mal les finances publiques même avec les règles ridicules qui président aux présents travaux.

En fait, l'opposition ne pouvait qu'être ravie puisqu'elle venait de gagner sur tous les tableaux:

■ le gouvernement avait été mis dans l'obligation de repousser dans l'immédiat

Les corrections ont été faites à la Division du revenu (Lamarre)

par Alain Duhamel

Sur l'essentiel des recommandations du vérificateur général de la ville de Montréal, l'administration municipale estime avoir déjà mis en place les mesures correctives qui lui permettront de percevoir en temps utile les taxes et autres droits qu'elle peut exiger.

Intervenant hier au cours du débat au conseil municipal sur le rapport du vérificateur général, M. Guy A. Trudel, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que la réorganisation de la Division du revenu au service des Finances entreprise cette année allait faire sentir ses effets dès la prochaine année d'imposition.

Le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Faïnstat, tire du rapport du vérificateur la démonstration non équivoque des conséquences graves d'une administration centralisée peu soucieuse de transparence.

Le dernier rapport du vérificateur général a fait état d'un manque à gagner de \$27 millions imputable à l'inefficacité de

sa propre réforme;

■ M. Charron s'est tout de même engagé à réunir au plus tôt la commission de l'Assemblée nationale pour étudier les projets de M. Vaugeois;

■ la commission des comptes publics se tient quand même et permettra aux libéraux de déterrer, à compter des prochains jours, plusieurs exemples de «mauvaise gestion financière». À cette fin, ils ont d'ailleurs convoqué les ministres Guy Tardif, Michel Clair, Yves Duhaime et Claude Morin.

Les propositions de M. Forget visent à transformer complètement le rôle, le mandat et les pouvoirs de la commission des comptes publics. Au total, elles visent à faire de cette commission un outil permanent de contrôle et de surveillance de la gestion des finances publiques, où les députés, libérés de la tutelle gouvernementale, auraient le premier rôle. Ces propositions sont les suivantes:

■ élargir le rôle de la commission en lui permettant de commander des études, de convoquer des témoins et d'examiner en tout temps la gestion financière de l'État non seulement sous l'angle de la fiabilité des renseignements consignés aux comptes publics mais aussi sous celui de l'efficacité (rapport coût-bénéfice) des programmes de dépenses;

■ modifier le mandat de la commission en la rendant permanente et en confiant sa présidence à un député de l'opposition;

■ libérer la commission de la tutelle gouvernementale en lui permettant de se réunir lorsque bon lui semble et de sa propre initiative;

■ faire en sorte que les témoins principaux soient les administrateurs publics qui seraient alors déliés de leur serment d'office pour pouvoir répondre aux questions en toute liberté. Les témoins jouiraient alors de l'immunité parlementaire;

■ que le rapporteur de la commission soit également un membre de l'opposition et que le contenu du rapport soit discuté en séance privée avant d'être transmis à l'Assemblée nationale;

■ que le vérificateur général assiste les députés dans l'interrogatoire des témoins.

Pour l'essentiel, ces propositions entrent tout à fait dans le cadre des réformes préparées par M. Vaugeois et qui ont déjà été soumises aux députés péquistes, lors d'un caucus spécial tenu il y a quelques semaines. Présent à la réunion d'hier, M. Vaugeois a semblé d'ailleurs bien malheureux de devoir appuyer, par son silence un peu gêné, l'attitude défensive par MM. Parizeau et Charron.

C'est que M. Vaugeois s'est bien rendu compte que l'opposition venait de jouer un sale tour au gouvernement à l'obligant à se cacher derrière la procédure et à porter l'odieuse de repousser sa propre réforme.

Quoi qu'il en soit, une fois passées toutes ces péripéties, la commission des comptes publics a pu entreprendre ses travaux et entendre l'ex-vice-président général, M. Gérard Larose, ainsi que son successeur, M. Réal Châtelein. La présence de M. Larose était nécessaire puisque c'est lui qui signe le rapport annuel soumis à la discussion et commentant les opérations financières de l'année 1979-80.

MM. Larose et Châtelein ont tous deux plaidé en faveur de l'élargissement du mandat du vérificateur général afin que celui-ci puisse mieux surveiller la gestion des finances. Ils désirent principalement disposer des moyens humains et financiers pour «examiner si les contribuables en ont pour leur argent» et si chaque ministère dispose de mécanismes permettant de mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux.

Rappelant que le Conseil du trésor est précisément chargé de cette dernière fonction, M. Parizeau s'est montré réticent devant ces propositions, indiquant que la vérification et l'efficacité des programmes peut conduire à remettre ces derniers en cause, une fonction, a-t-il dit, qui relève davantage du politique que de l'administratif.

Pour sa part, l'opposition était tout à fait d'accord avec la suggestion des deux vérificateurs généraux.

En fin de journée, la discussion a porté sur l'éternel problème de la caisse de retraite des employés de l'État et du déficit actuariel du régime de retraite administré par la Caisse de dépôt et placement.

Sur ces deux sujets, le rapport de M. Larose reproche au gouvernement de ne pas inscrire le passif réel de ces deux régimes qui, dans le dernier cas, s'élevait à près de \$7 milliards à la fin de 1978.

Pour ce qui est du régime de retraite des employés des secteurs public et parapublic, M. Parizeau a indiqué qu'il avait commencé ces dernières années à verser au moins partiellement ce qu'on appelle la part de l'employeur alors que ses prédécesseurs libéraux ne prévoyaient aucune réserve, se contentant d'inscrire dans les dépenses générales le paiement des rentes des retraités de l'État.

Quant au régime universel administré par la Régie des rentes, le ministre des Finances a de nouveau convenu que le déficit actuariel était très élevé et qu'il faudra à court terme renflouer la caisse par une augmentation des cotisations.

Ces explications n'ont pas satisfait l'opposition qui a fait valoir qu'en dépit des gestes posés par M. Parizeau, le déficit du régime de retraite des employés de l'État n'avait cessé de s'accroître au cours des dernières années.

la Division du revenu. Il en attribue la cause à la centralisation des décisions au plus haut niveau, à l'insuffisance de l'encadrement du personnel, à une méthode de gestion à la pièce, à la désuétude des procédés et au manque de formation des employés.

L'administration municipale évalue le manque à gagner réel à \$10 millions, les \$17 autres millions faisant l'objet de poursuites judiciaires ou de contestations dont le règlement se fait attendre. Le création d'un Service du contrôleur général devrait conduire à un accroissement de productivité et d'efficacité. «Le vérificateur vérifie après, le contrôleur vérifie avant», a dit M. Lamarre.

La réorganisation de la Division du revenu, à la tête de laquelle se trouve désormais un directeur adjoint directement comptable à l'administration municipale, permet de reprendre l'an prochain le recensement complet des biens inscrits au rôle des valeurs locatives, d'accroître le personnel préposé à la perception et de préparer, sur une base annuelle, un rapport complet de radiation des comptes qui ne pourront jamais, pour diverses raisons être payés.

«Après 25 ans de pouvoir, on aurait pensé qu'il se trouve dans l'administration des personnes avec compétence administrative, avec l'habileté de gérance et

qui ont confiance dans le processus de management démocratique et de décentralisation du pouvoir décisionnel afin de rendre la Ville plus ouverte, plus efficace, plus humaine et plus près du peuple, a dit M. Faïnstat et ce n'est pas en changeant le nom d'un service, ou en créant de nouveaux services que l'on va régler les faiblesses et les incompétences des personnes au pouvoir.»

La démonstration devient particulièrement accablante, estime M. Faïnstat, lorsque le vérificateur examine les opérations de l'Association montréalaise d'activité récréative et culturelle (AMARC) responsable de l'administration et de l'exploitation de Terre des Hommes. «Elle est condamnée pour maladministration et procédures honteuses. Nous n'avons pas besoin d'un tel club privé, incompétent, inefficace mal structuré et indiscipline.»

Le vérificateur a consacré un chapitre de son rapport à l'AMARC dans lequel il affirme que le conseil d'administration n'exerce pas tous les contrôles requis, particulièrement en ce qui a trait aux achats et aux livraisons.

L'administration municipale a résolu depuis de confier au Service de l'approvisionnement l'administration des achats de l'AMARC.

\$4 millions pour les Actualités à Radio-Québec?

par Angèle Dagenais

Les membres du conseil d'administration de Radio-Québec qui se réuniront lundi et mardi pour analyser le Plan de développement triennal (1982-85) de Radio-Québec, auront notamment à se prononcer sur la pertinence de créer une équipe d'information qui diffusera un journal télévisé quotidien au coût de \$4.1 millions annuellement.

Telle est la nouvelle que diffusait hier la quotidien québécois *Le Soleil* et qui a été confirmée au DEVOIR par un membre du conseil d'administration de Radio-Québec. Le document interne confidentiel cité par le quotidien québécois s'intitule *Un journal télévisé quotidien à Radio-Québec*. Il s'agit d'un document d'une quarantaine de pages, rédigé par un groupe de travail sous la direction de MM. Claude Desrosy, Claude Sylvestre et Kees Venderheyden de la direction des Programmes et de l'exploitation de Radio-Québec, à la demande du ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand. L'idée d'un journal télévisé jouit donc d'un préjugé favorable puisque c'est le ministère des Communications

La BNC en Cour fédérale

La Banque Nationale du Canada a décidé de demander hier à la Cour fédérale de réviser la décision rendue la semaine dernière par le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) à propos de la syndicalisation d'une de ses succursales de Québec.

D'après le jugement du CCRT, la BNC a préféré faire disparaître l'une de ses succursales plutôt que d'accepter la syndicalisation de ses employés. C'est pourquoi le tribunal fédéral a imposé à la Banque Nationale du Canada divers correctifs, dont celui de faire connaître aux employés les droits que leur reconnaît le Code canadien du travail en matière d'organisation syndicale. Le CCRT oblige la BNC à consacrer \$144,000 à la publicité de ces mêmes droits et il décerne une accréditation au groupe d'employés de la succursale qui a hérité des travailleurs dispersés par la fermeture de la succursale de la rue Maguire.

Un avocat de la BNC, Me Benoît Morin, a précisé hier que la banque contestait la décision rendue par le CCRT «dans le cas d'un des 120 bureaux ou succursales fermées pour raison d'affaires par la banque depuis le 1er novembre 1979».

Il a ajouté d'autre part que l'appel adressé hier à la Cour fédérale pourrait avoir des effets concrets: «L'idée, c'est de demander un sursis d'exécution de la décision», a-t-il dit.

Me Morin a déclaré d'autre part que la BNC pourrait avoir 30 et non pas 10 jours avant d'avoir à se conformer à l'envoi d'une lettre à tous ses employés à cause d'une erreur de transcription du jugement du CCRT. «On espère pouvoir faire valoir notre point de vue devant la Cour fédérale avant l'échéance imposée par le CCRT», a-t-il conclu.

Atterrissage forcé au nord du Japon

TOKYO (AP) — Un avion britannique ayant 400 personnes à son bord a effectué hier un atterrissage forcé sur l'aéroport de Chitose près de Sapporo, au nord du Japon, après que le système de détection incendie de l'appareil se soit déclenché sans raison apparente.

Selon des responsables de l'aéroport, les 18 membres de l'équipage et les 382 passagers sont tous sains et saufs et ont été conduits dans un hôtel proche en attendant de pouvoir poursuivre leur voyage vers Tokyo.

Dès l'atterrissage de l'avion, des ambulances et des voitures de pompiers étaient envoyées sur la piste. Mais il s'avérait bientôt qu'il ne s'agissait que d'une fausse alerte, une erreur du système de détection-incendie.

lui-même qui a commandé à Radio-Québec de se pencher une autre fois sur la question. Ce document aurait été remis au ministère au cours de l'été.

Les membres du conseil d'administration de Radio-Québec ont reçu ce document pour étude ces jours-ci avant les séances de la semaine prochaine. Le document recommande un budget de \$11 millions (\$4 millions en coûts d'immobilisations et \$7 millions en coûts d'opération). Cependant, la haute direction de Radio-Québec a révisé ces chiffres avant de les soumettre au conseil d'administration et ramené le budget annuel de ce téléjournal à \$4.1 millions, sans immobilisations.

Selon les recommandations du document, le journal télévisé quotidien serait de 40 minutes et diffusé à 22 h 00 le soir, une demi-heure avant les autres médias électroniques mis à part CBC qui diffusera son téléjournal à cette heure à compter de janvier prochain. Le document reprend enfin la philosophie mise de l'avant en 1980 par l'équipe de travail qui s'est penchée sur *Les orientations de la programmation des années 80 à Radio-Québec* sous la présidence de Claude Desrosy. Cette équipe composée de dix personnes avait recommandé de ne pas copier ce qui se faisait à Radio-Canada ou à TVA en matière d'information, c'est-à-dire une information atomisée, collée sur le quotidien sans aucune perspective, trop tributaire des sources institutionnelles, bref une information spectacle, présentée par un annonceur-lecteur et conçue avec une obsession de l'illustration filmée. L'équipe concluait que l'autre télévision pouvait produire un «autre» bulletin d'information et remédier aux lacunes des autres médias. De plus, le service des nouvelles de Radio-Québec se devait d'accorder une grande importance à l'illustration et aux graphiques plutôt qu'aux «images spectacle» et avoir accès aux banques de données informatiques et à la documentation la plus sophistiquée.

Les travaux des 21 membres du conseil d'administration de Radio-Québec dont neuf sont nommés par le conseil des ministres, neuf sont les présidents régionaux du réseau, un représente les employés de R.-Q. outre le directeur général, M. Gérard Barbin, seront présidés lundi par la nouvelle présidente du conseil, Mme Lise Viziau-Goyette, nommée récemment par Québec. Les membres auront à élire un nouveau conseil exécutif au cours de leurs travaux.

10,000 oiseaux morts éblouis

KINGSTON (AFP) — L'éclairage par de puissants projecteurs des deux chemins d'une centrale thermique de l'Hydro-Québec, à Kingston (Ontario), a provoqué la mort de 10,000 oiseaux migrateurs en trois jours au début du mois de septembre.

Les oiseaux éblouis des butors et des fauvettes notamment — se sont cognés en plein vol contre les cheminées de 60 mètres de haut où sont morts d'épuisement après avoir tourné en rond sans relâche autour de celles-ci.

Imposée par les services de sécurité aérienne, cette mesure d'éclairage des cheminées de la centrale a été maintenue, malgré les protestations des écologistes.

23 septembre

par la PC et l'AP

1980: le Conseil de sécurité de l'ONU appelle à l'arrêt immédiat des combats entre l'Iran et l'Irak qui créent «une grave menace» pour la paix mondiale; 1978: le président Anouar el Sadate est accueilli en héros à son retour en Égypte après la conclusion des accords de Camp David;

1973: Juan Peron est élu président de la République argentine; 1972: le président Ferdinand Marcos proclame la loi martiale aux Philippines;

1960: Nikita Khrouchtchev prend la parole devant l'Assemblée générale de l'ONU pour parler du désarmement et des pays colonisés; 1956: la France et la Grande-Bretagne portent l'affaire du canal de Suez devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Ils sont nés en 23 septembre: Le premier empereur romain Auguste César (63 avant J.-C. à 14 après J.-C.); L'homme d'État hollandais John de Witt (1625-1672).

AUJOURD'HUI

À 19 h 30, à l'église Saint-Vincent-de-Paul à Laval, 5443 boul. Lévesque, le père Francis Radenac, vicaire épiscopal, présidera l'eucharistie et assurera la prédication pour souligner le vingt-cinquième anniversaire de la Société Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse. Pour inf.: 861-1401.

Le département de sociologie de l'U de M vous invite, pour marquer les 25 ans du département, à trois journées d'activités. Rendez-vous les 23, 24 et 25 septembre au 3200 rue Jean-Brillant. Parmi les conférenciers invités, il faut souligner la présence de Mme Maria Antonietta Macciocchi, députée au Parlement européen, de M. Immanuel Wallerstein, professeur de l'Université de l'État de New-York, de même que celle de M. Marcel Rioux.

«Le loisir public: facteur de développement économique?», voilà le titre du colloque-conférence organisé par l'Association québécoise des travailleurs en loisir et qui aura lieu au Centre de congrès Roussillon Saguenay à Jonquière.

L'Association canadienne de l'analyse transactionnelle tient son 6e congrès annuel à l'hôtel Le Parc Regent de Montréal sous le thème «Gâtez votre enfant».

Le Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec invite ses membres ainsi que toutes personnes désireuses de le devenir, à une assemblée générale spéciale, qui aura lieu à 11 h 30 à la Brass